PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

17 September 1991 **Doc. 6482**

STATUTORY REPORT

Communication on the activities of the Committee of Ministers

(April-September 1991)

Second part of the 43rd Ordinary Session of the Assembly[1] (September 1991)

I. Political developments

1. *88th Session of the Committee of Ministers*

The Committee of Ministers held its 88th Session in Strasbourg on 25 April 1991 with Mr Francisco Fernández-Ordóñez, Minister for Foreign Affairs of Spain, in the Chair. The meeting was attended by the Minister for Foreign Affairs of Poland, Mr K. Skubiszewski.

Subjects of discussion included: the Council of Europe's relations with the countries of central and eastern Europe, its articulation with the CSCE, progress in European co-operation, the situation in Iraq and the initiative taken by certain member states for a conference on security and co-operation in the Mediterranean.[2]

2. *Relations with the countries of central and eastern Europe*

At the 88th Session, Ministers considered that the Council of Europe should resolutely pursue its policy of openness towards the countries of central and eastern Europe, thus giving a new European dimension to its statutory mission of fostering pluralist democracy, respect for human rights and the primacy of law. Recent developments in co-operation with individual countries may be summed up as follows:

Poland

At the 88th Session, Ministers took note of the announcement of legislative elections in this country for the autumn and expressed the hope that Poland would be able to join the Council of Europe at the 89th Session on 26 November 1991.

1. Referred to all competent committees: Reference No. 1747 (9th Sitting, 18 September 1991)

2. The Final Communiqué of the 88th Session appears in Addendum I to the present report.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

17 septembre 1991 **Doc. 6482**

RAPPORT STATUTAIRE

Communication sur les activités du Comité des Ministres

(avril-septembre 1991)

Deuxième partie de la 43e Session ordinaire de l'Assemblée[1] (septembre 1991)

I. Développements politiques

1. *88e Session du Comité des Ministres*

Le Comité des Ministres a tenu sa 88e Session le 25 avril 1991 à Strasbourg sous la présidence de M. Francisco Fernández-Ordóñez, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne. M. K. Skubiszewski, ministre des Affaires étrangères de la Pologne, a participé à la réunion.

Les discussions ont porté sur les relations du Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et orientale, son articulation avec la CSCE, les progrès de la coopération européenne, la situation en Irak et l'initiative de plusieurs Etats membres concernant une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée[2].

2. *Relations avec les pays d'Europe centrale et orientale*

A la 88e Session, les ministres ont estimé que le Conseil de l'Europe doit résolument poursuivre sa politique d'ouverture aux pays d'Europe centrale et de l'Est, donnant ainsi une nouvelle dimension européenne à sa mission statutaire en faveur de la démocratie pluraliste, du respect des droits de l'homme et de la prééminence du droit. Les activités récentes de coopération avec les différents pays peuvent se résumer comme suit:

Pologne

A la 88e Session, les ministres ont pris note de l'annonce d'élections législatives dans ce pays à l'automne et ont exprimé l'espoir que la Pologne pourra devenir membre du Conseil de l'Europe à l'occasion de la 89e Session, le 26 novembre 1991.

1. Renvoyé à toutes les commissions compétentes: Renvoi no 1747 (9e séance, 18 septembre 1991).

2. Le communiqué final de la 88e Session figure à l'addendum I au présent rapport.

Polish representatives regularly attended enlarged meetings of the Ministers' Deputies as well as the Ministerial Session.

Poland continued to participate actively in the activities within the framework of the European Cultural Convention as well as, in an observer capacity, in a majority of other intergovernmental activities of the Council of Europe.

On 9 September 1991, the Committee of Ministers admitted Poland as a member of the Eurimages Partial Agreement.

Yugoslavia

On 5 July 1991, the Ministers' Deputies adopted a declaration on Yugoslavia.[1] In this declaration the Committee of Ministers firmly supports the action of the CSCE and the central role of the European Community directed to putting an end to all recourse to the use of force in Yugoslavia and helping this country's peoples to find a sustainable solution for their future.

Aware of the Council of Europe's vocation and principles, the Committee of Ministers emphasised that the search for a satisfactory solution to the crisis requires a commitment from all sides in Yugoslavia to a sincere dialogue, to respect for the democratically expressed will of the population and for the authority of the legitimately constituted civil powers, and to the implementation, everywhere and without exception, of the principles of human rights — including minority rights — of pluralist democracy and the rule of law.

The Committee of Ministers reiterated its availability, on the occasion of future negotiations and upon the request of the parties, to provide any necessary assistance based on the experience acquired within the Council of Europe in the legal and constitutional fields, and in the different sectors of intergovernmental co-operation.

On 10 July 1991, Yugoslavia acceded to four Council of Europe conventions, bringing the total number of conventions to which Yugoslavia is a party to sixteen.

On 11 September 1991, the Ministers' Deputies held an exchange of views with the Deputy Minister for Foreign Affairs of Yugoslavia, Mr Pribicevic, focusing on the current situation in this country.

Bulgaria

At the 88th Session, Ministers decided to invite Bulgaria to accede to the European Cultural Convention. On 2 September 1991, the Minister for Culture of Bulgaria, Mr Dimov, deposited his

1. See Addendum I to the present report.

Des représentants polonais ont participé régulièrement à des réunions élargies des Délégués des Ministres ainsi qu'à la session ministérielle.

La Pologne a continué à participer activement aux travaux dans le cadre de la Convention culturelle européenne et, en qualité d'observateur, à la majorité des autres activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe.

Le 9 septembre 1991, le Comité des Ministres a admis la Pologne comme membre de l'Accord partiel Eurimages.

Yougoslavie

Le 5 juillet 1991, les Délégués des Ministres ont adopté une déclaration sur la Yougoslavie[1]. Dans cette déclaration, le Comité des Ministres appuie fermement l'action de la CSCE et le rôle central de la Communauté européenne en vue de mettre fin à tout recours à la force en Yougoslavie et d'aider les peuples de ce pays à trouver une solution durable pour leur avenir.

Conscient de la mission et des principes du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres a souligné que la recherche d'une solution satisfaisante de la crise doit reposer sur l'engagement de toutes les parties en Yougoslavie à mener un dialogue sincère, à respecter la volonté démocratiquement exprimée par les populations et l'autorité des pouvoirs civils légitimement constitués, ainsi qu'à mettre en œuvre partout, sans exception, le respect des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, et les principes de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit.

Le Comité des Ministres s'est à nouveau déclaré disposé à fournir, lors des futures négociations et à la demande des Parties, toute assistance nécessaire sur la base de l'expérience acquise au Conseil de l'Europe dans les domaines juridique et constitutionnel, et dans les différents secteurs de la coopération intergouvernementale.

Le 10 juillet 1991, la Yougoslavie a adhéré à quatre conventions du Conseil de l'Europe, ce qui porte à seize le nombre total de conventions auxquelles ce pays est partie.

Le 11 septembre 1991, les Délégués des Ministres ont procédé à un échange de vues avec M. Pribicevic, ministre adjoint des Affaires étrangères de la Yougoslavie, centré sur la situation actuelle dans ce pays.

Bulgarie

A la 88e Session, les ministres ont décidé d'inviter la Bulgarie à adhérer à la Convention culturelle européenne. Le 2 septembre 1991, le ministre de la Culture de la Bulgarie, M. Dimov, a

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

country's instrument of accession to the convention. Bulgaria has now the possibility of participating fully in all Council of Europe activities in the fields of education, culture, sport and youth.

At the 88th Session, Ministers welcomed information they had received about the Secretariat's discussions with the Bulgarian authorities concerning future projects for co-operation with the country. These projects have since been started, in particular in the fields of legal co-operation, human rights, social affairs, health, education and local authorities. In addition, the Ministers' Deputies invited Bulgaria to participate as an observer in the work of intergovernmental committees in which it showed an interest.

On 10 September 1991 the Ministers' Deputies had an exchange of views with Mr Ivan Garvalov, the First Vice-Minister for Foreign Affairs of Bulgaria.

Romania

Ministers noted with interest the outlook for developing contacts and co-operation with Romania, matching that country's progress on the path of democratic reform.

Council of Europe experts, including a member of the European Commission for Democracy through Law, visited Bucharest between 17 and 20 June in order to advise the Drafting Committee of the Romanian Constituent Assembly on the new Romanian Constitution which is now being prepared.

Romania acceded on 26 April 1991 to the European Convention on Information on Foreign Law and its Additional Protocol and to the European Convention for the Protection of Animals during International Transport.

Albania

Ministers reviewed at the 88th Session the situation in Albania, following the holding of its first parliamentary elections. They hoped that the dynamics of reform and democratisation which had been initiated would be strengthened by the parliament and the government to be established after the elections.

Ministers considered that thoroughgoing reform and complete democratisation of Albania combined with full respect for human rights would halt the exodus of its inhabitants. They declared that the Council of Europe will develop its contacts and co-operation with this country as these reforms progress, with the possibility of making available to it its assistance and co-operation programmes.

déposé l'instrument d'adhésion de son pays à cette convention. La Bulgarie a maintenant la possibilité de participer pleinement à toutes les activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et de la jeunesse.

A la 88e Session, les ministres ont accueilli favorablement les informations relatives aux pourparlers du Secrétariat avec les autorités bulgares sur les futurs projets de coopération avec ce pays. Ces projets ont depuis été mis en chantier, notamment dans les domaines de la coopération juridique, des droits de l'homme, des affaires sociales, de la santé, de l'éducation et des pouvoirs locaux. En outre, les Délégués des Ministres ont invité la Bulgarie à participer en qualité d'observateur aux travaux de comités gouvernementaux l'intéressant.

Le 10 septembre 1991, les Délégués des Ministres ont procédé à un échange de vues avec M. Ivan Garvalov, premier vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie.

Roumanie

Les ministres ont noté avec intérêt les perspectives de développement des contacts et de la coopération avec la Roumanie, au fur et à mesure des progrès accomplis par ce pays sur la voie des réformes démocratiques.

Des experts du Conseil de l'Europe, parmi lesquels un membre de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, se sont rendus à Bucarest du 17 au 20 juin pour conseiller le comité de rédaction de l'Assemblée constituante roumaine sur la nouvelle Constitution roumaine en cours d'élaboration.

La Roumanie a adhéré le 26 avril 1991 à la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger et à son protocole additionnel, et à la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international.

Albanie

Les ministres ont examiné à la 88e Session la situation en Albanie, à la suite de la tenue des premières élections législatives. Ils ont exprimé l'espoir que la dynamique de réformes et de démocratisation entamée sera renforcée par le parlement et le gouvernement mis en place après les élections.

Les ministres ont estimé que seules des réformes profondes et la démocratisation complète de l'Albanie combinées avec le plein respect des droits de l'homme permettront de mettre fin à l'exode de ses habitants. Ils ont déclaré que le Conseil de l'Europe développerait ses contacts et sa coopération avec ce pays au fur et à mesure de ces réformes, en tenant à sa disposition ses programmes d'assistance et de coopération.

A visit of the Chairman of the Committee of Ministers and the Secretary General to Albania on 23 and 24 May 1991 confirmed that this country is greatly in need of the Council of Europe's help. On 11 September 1991 the Ministers' Deputies exchanged views with the Vice-Minister for Foreign Affairs of Albania, Mr Marku, on the future relations between the Council of Europe and his country.

A delegation of Albanian senior officials, headed by Vice-Minister Marku, visited Strasbourg between 9 and 11 September 1991 and examined with members of the Council of Europe's Secretariat the possibilities for co-operation and assistance.

The Committee of Ministers authorised in June the participation of Albanian representatives in multilateral activities undertaken in the framework of assistance and co-operation programmes. In September, the Committee of Ministers admitted Albania to participate in the work of the European Commission for Democracy through Law.

Soviet Union

At the 88th Session, Ministers noted with satisfaction that since this country's accession to the European Cultural Convention on 21 February 1991, its co-operation with the Council of Europe had continued to develop.

At a special meeting of the Deputies held in Strasbourg on 22 August 1991, the Committee of Ministers adopted a declaration on events in the Soviet Union[1] in which it expressed its great satisfaction at the failure of the attempted *coup d'état* in the Soviet Union and warmly congratulated those leaders in the country who, with the President of Russia, in these difficult and tragic hours, bravely defended the rule of law and the policy of democratic reform and the promotion of fundamental freedoms and human rights. The Committee of Ministers expressed its deep regrets concerning the victims of these events.

It expressed its solidarity with the Soviet people, who, in spite of the dangers and threats, succeeded thanks to their coolness and determination in preserving the achievements of democratisation and demonstrated their firm desire to see the democratic reforms continued, intensified and accelerated.

It urgently appealed for a rapid return to legality and for the strengthening of the democratic process with a view to the establishment of the rule of law in the Soviet Union. It recalled that dialogue is the only legitimate means of finding solutions which take account of the will of the peoples of the various republics, and in particular of the Baltic countries.

1. See Addendum I to the present report.

Une visite du Président du Comité des Ministres et du Secrétaire Général en Albanie, les 23 et 24 mai 1991, a confirmé que ce pays avait grand besoin de l'aide du Conseil de l'Europe. Le 11 septembre 1991, les Délégués des Ministres ont échangé des vues avec le vice-ministre des Affaires étrangères d'Albanie, M. Marku, sur l'avenir des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Albanie.

Une délégation de hauts fonctionnaires albanais conduite par le vice-ministre, M. Marku, s'est rendue à Strasbourg du 9 au 11 septembre 1991 et a examiné avec des membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe les possibilités de coopération et d'assistance.

Le Comité des Ministres a autorisé en juin la participation de représentants albanais à des activités multilatérales entreprises dans le cadre de programmes d'assistance et de coopération. En septembre, le Comité des Ministres a admis l'Albanie à participer aux travaux de la Commission européenne pour la démocratie par le droit.

Union Soviétique

A la 88e Session, les ministres ont noté avec satisfaction que depuis l'adhésion de ce pays à la Convention culturelle européenne, le 21 février 1991, la coopération avec le Conseil de l'Europe a continué à se développer.

Lors d'une réunion spéciale des Délégués tenue le 22 août 1991 à Strasbourg, le Comité des Ministes a adopté une déclaration sur les événements en Union Soviétique[1] dans laquelle il a exprimé sa vive satisfaction au sujet de l'échec de la tentative de coup d'état en Union Soviétique et a félicité chaleureusement ceux des responsables dans le pays qui, autour du Président de la Russie, dans ces heures difficiles et tragiques, ont courageusement défendu la légalité ainsi que la politique de réformes démocratiques et de promotion des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Il a exprimé ses vifs regrets pour les victimes de ces événements.

Il a exprimé sa solidarité avec le peuple soviétique qui, malgré les dangers et les menaces, a su par son sang-froid et sa détermination préserver les acquis de la démocratisation, et a manifesté sa ferme volonté de voir les réformes démocratiques poursuivies, intensifiées et accélérées.

Il a lancé un appel pressant pour un rapide retour à la légalité et pour l'approfondissement du processus démocratique en vue de l'établissement d'un Etat de droit en Union Soviétique. Il rappelle que le dialogue est la seule voie légitime pour trouver des solutions prenant en compte la volonté des populations des diverses républiques, et en particulier des pays Baltes.

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

It stressed that the Soviet Union's commitment to respect the principles of pluralist democracy and human rights is the basis on which the country acceded to the European Cultural Convention, concluded in the framework of the Council of Europe, and that respect for these same principles has made possible the progressive development of co-operation between the Soviet Union and the Council of Europe. The Committee of Ministers expressed the hope that the conditions for the continuation and further intensification of this co-operation with the Soviet Union will be fully restored.

The Committee of Ministers, aware of the preoccupations of the countries of central and eastern Europe, expressed its determination to strengthen co-operation with all the European countries which subscribe to the principles of democracy and human rights, and to speed up the accession to the Council of Europe of those countries which are not yet members, in order to strengthen their ability to resist the threats of the return of totalitarian regimes, the oppression of peoples and violations of human rights.

Baltic states

In a declaration adopted by the Ministers' Deputies on 30 August 1991,[1] the Committee of Ministers welcomed the restoration of the sovereignty and independence of Estonia, Latvia and Lithuania which will enable these states, after more than fifty years, to resume their rightful place in the family of the democratic nations of Europe.

It expressed its firm will to co-operate with these states in the perspective of their future accession to the Council of Europe on the basis of the rule of law, human rights and fundamental freedoms.

It expressed the hope that the outstanding issues between the Baltic states and the Soviet Union will be settled speedily and constructively.

3. *Programmes of co-operation with, and assistance to, the countries of central and eastern Europe*

During the period April to September 1991 the co-operation and assistance programmes have been pursued along the guidelines adopted by the Committee of Ministers. Since the decision of the Committee of Ministers to establish contacts with Albania the beneficiary countries include all central and east European countries. A new development was the decision taken by the Ministers' Deputies to extend the co-operation and assistance programmes to infra-state entities (republics) within the limits of their competence.

1. See Addendum I to the present report.

Il a souligné que l'engagement pris par l'Union Soviétique de respecter les principes de la démocratie pluraliste et des droits de l'homme sont à la base de l'adhésion de ce pays à la Convention culturelle européenne conclue dans le cadre du Conseil de l'Europe et que le respect de ces mêmes principes a permis le développement progressif d'une coopération entre l'Union Soviétique et le Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres a exprimé l'espoir que les conditions seront pleinement restaurées pour poursuivre et intensifier encore cette coopération avec l'Union Soviétique.

Le Comité des Ministres, conscient des préoccupations des pays d'Europe centrale et orientale, a exprimé sa détermination à approfondir la coopération avec tous les pays européens qui souscrivent aux principes démocratiques et des droits de l'homme, et à accélérer l'adhésion au Conseil de l'Europe de ceux de ces Etats qui n'en sont pas encore membres, afin de renforcer leur capacité de résistance aux menaces de retour de régimes totalitaires, d'oppression des peuples et de violations des droits de l'homme.

Etats baltes

Dans une déclaration adoptée par les Délégués des Ministres le 30 août 1991[1], le Comité des Ministres s'est réjoui de la restauration de la souveraineté et de l'indépendance de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, qui permettra à ces Etats, après plus de cinquante ans, de reprendre leur place légitime dans la famille des nations démocratiques de l'Europe.

Il a exprimé sa ferme volonté de coopérer avec ces Etats dans la perspective de leur adhésion future au Conseil de l'Europe, sur la base de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il a exprimé l'espoir que les questions pendantes entre les Etats baltes et l'Union Soviétique seront résolues rapidement et de manière constructive.

3. *Programmes de coopération et d'assistance pour les pays d'Europe centrale et orientale*

Au cours de la période d'avril à septembre 1991, les programmes de coopération et d'assistance se sont poursuivis conformément aux lignes d'action adoptées par le Comité des Ministres. Compte tenu de la décision du Comité des Ministres de nouer des relations avec l'Albanie, l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale bénéficient de ces programmes. La décision des Délégués des Ministres d'étendre, dans la limite de leur compétence, les programmes de coopération et d'assistance aux entités «infra-étatiques» (républiques) constitue un fait nouveau.

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

a. *Dialogue, awareness-raising and information*

A delegation of the Secretariat made visits to Bulgaria from 3 to 6 April and to Romania from 13 to 15 May to discuss the implementation of co-operation programmes with these countries.

During the period in question, the Council of Europe has also continued to organise information seminars in central and east European countries with a view to making the Organisation, its activities and the basic principles of pluralist democracy, human rights and the rule of law better known. Such round tables followed by information meetings were organised in Warsaw from 15 to 17 April, in Prague on 8 and 9 April and in Bratislava on 8 and 9 May 1991.

Parliamentarians, representatives of non-governmental organisations and journalists from all over Europe discussed the question of citizens' participation in politics, particularly the role of NGOs in promoting such participation and their access to the media, at a conference organised in co-operation with the Parliamentary Assembly in Budapest from 15 to 17 May 1991.

An information meeting for representatives of employers' federations and employees' trade unions in central and east European countries will take place in Strasbourg on 19 and 20 December 1991.

The Secretariat has also received an increasing number of representatives of various ministries and other officials and specialists of Bulgaria, Czechoslovakia, Hungary, Poland, and the Soviet Union for short-term traineeships in the various departments.

According to a decision adopted by the Committee of Ministers, the Council of Europe Information and Documentation Centre in Warsaw has been transferred to the European Studies Centre of the University of Warsaw. The Committee of Ministers also decided to establish an Information Centre on the premises of the Hungarian Parliament Library in Budapest.

The Council of Europe has continued to provide institutions and universities in these countries with a basic collection of texts related to human rights and the principles of democratic rule. Furthermore a short guide on the European Convention on Human Rights was published by the Council of Europe and is being translated into central and east European languages.

b. *Co-operation and assistance programmes*

The Demosthenes Programme

During the period April to September 1991 the Council of Europe has continued to carry

a. *Dialogue, sensibilisation et information*

Une délégation du Secrétariat s'est rendue en Bulgarie du 3 au 6 avril et en Roumanie du 13 au 15 mai pour examiner avec ces pays la mise en œuvre des programmes de coopération.

Durant la période en question, le Conseil de l'Europe a en outre continué à organiser des séminaires d'information dans des pays d'Europe centrale et orientale afin de faire mieux connaître l'Organisation, ses activités, les principes de base de la démocratie pluraliste, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Des tables rondes de ce type, suivies de réunions d'information, ont eu lieu à Varsovie du 15 au 17 avril, à Prague les 8 et 9 avril, et à Bratislava les 8 et 9 mai 1991.

Lors d'une conférence organisée avec le concours de l'Assemblée parlementaire à Budapest du 15 au 17 mai 1991, des parlementaires, des représentants d'organisations non gouvernementales et des journalistes de toute l'Europe ont examiné la question de la participation des citoyens à la vie politique, en particulier le rôle que peuvent jouer les ONG pour encourager cette participation et l'accès des citoyens aux médias.

Une réunion d'information à l'intention de représentants de fédérations patronales et de syndicats des pays d'Europe centrale et orientale se tiendra à Strasbourg les 19 et 20 décembre 1991.

Le Secrétariat a en outre accueilli un nombre croissant de représentants de différents ministères et d'autres fonctionnaires et spécialistes bulgares, tchécoslovaques, hongrois, polonais et soviétiques pour des stages de formation de courte durée dans les diverses directions.

Conformément à la décision adoptée par le Comité des Ministres, le Centre d'information et de documentation du Conseil de l'Europe à Varsovie a été transféré au Centre d'études sur la CEE et l'Europe de l'Université de Varsovie. Le Comité des Ministres a en outre décidé de créer un centre d'information dans les locaux de la bibliothèque du Parlement hongrois à Budapest.

Le Conseil de l'Europe a continué de fournir aux institutions et aux universités de ces pays une série de textes relatifs aux droits de l'homme et aux principes de base de la démocratie. De plus, il a édité un guide sur la Convention européenne des Droits de l'Homme qui est en cours de traduction dans les langues d'Europe centrale et orientale.

b. *Programmes de coopération et d'assistance*

Programme Démosthène

Au cours de la période d'avril à septembre 1991, le Conseil de l'Europe a poursuivi la mise en

out a great number of both bilateral and multilateral co-operation programmes in all its fields of activities.

Several information meetings and seminars have been organised on the subject of human rights. The projects in the legal field have focused on questions related to the penal code and prison administration, administrative law and economic crimes. The programmes include also training for legal professionals.

In the field of local authorities an expert group on local finance has been set up to evaluate the current financial needs and the means at the disposal of the local authorities in Hungary, Poland and Czechoslovakia. The group will present its final report by the end of the year. Other important themes in this field are training and the development of transfrontier co-operation.

Various expert missions and training sessions have also been organised in the fields of social affairs (for example, social security schemes), health (for example, health management and education) and youth co-operation.

Needs and priorities in the media field were discussed at a co-ordination meeting on 25 June 1991 with representatives of the beneficiary countries as well as international governmental and non-governmental organisations.

The For East Programme

The programme for post-graduate training and research — the For East Programme — was relaunched in April 1991 within three main activity fields: architectural heritage, the environment and public health. The programme concentrates on the financing of scholarships for the participation of scientists and specialists from central and east European countries in courses and other training programmes in the selected fields.

4. *The Council of Europe and the CSCE*

At the 88th Session, Ministers reaffirmed their intention that the Council of Europe should continue to contribute appropriately to CSCE activities, particularly in the human dimension and cultural fields.

œuvre d'un grand nombre de programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux dans l'ensemble de ses domaines d'activité.

Plusieurs réunions et séminaires d'information ont été organisés sur le thème des droits de l'homme. Les projets dans le domaine juridique ont essentiellement porté sur des questions relatives au Code pénal, à l'administration pénitentiaire, au droit administratif et à la criminalité économique. Ces programmes comprennent aussi la formation des juristes.

Dans le domaine des collectivités locales, un groupe d'experts sur le financement des collectivités locales a été chargé d'évaluer les besoins financiers et les moyens à la disposition des communes en Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie. Ce groupe présentera son rapport final pour la fin de l'année. La formation et le développement de la coopération transfrontalière constituent d'autres aspects importants de ce domaine.

Diverses missions d'experts et sessions de formation ont été organisées dans les domaines des affaires sociales (régimes de sécurité sociale par exemple), de la santé (gestion et éducation sanitaire notamment) et de la coopération de la jeunesse.

Les besoins et les priorités dans le domaine des médias ont été examinés à la réunion de coordination du 25 juin 1991 à laquelle ont participé des représentants des pays bénéficiaires ainsi que d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

Programme For East

Le programme *For East* — Programme de formation et de recherche de troisième cycle — a été relancé en avril 1991 dans trois principaux domaines d'activité: patrimoine architectural, environnement et santé publique. Le programme consiste pour l'essentiel dans le financement de bourses destinées à des scientifiques et à des spécialistes de pays d'Europe centrale et orientale pour participer à des cours et d'autres programmes de formation dans les domaines choisis.

4. *Le Conseil de l'Europe et la CSCE*

A la 88e Session, les ministres ont réaffirmé leur intention que le Conseil de l'Europe continue à contribuer de façon appropriée aux activités de la CSCE, notamment dans le domaine de la dimension humaine et dans le domaine culturel.

The Secretary General addressed the Cracow CSCE meeting on the cultural heritage on 29 May 1991.[1] She called for Europe-wide rules in the cultural sphere to bolster the creative artists.

She told the meeting that with its experience in the cultural field and with its legal know-how, the Council of Europe could contribute by means of concrete programmes and projects to the implementation of the principles drawn up by the CSCE.

On 2 July 1991 the Secretary General addressed the Geneva CSCE Meeting of Experts on National Minorities, to which the Council of Europe also presented a written contribution.[2]

This document refers to the Organisation's work in the standard setting field and in particular its contribution to the legal protection of minorities through the achievements of the European Convention on Human Rights; it also covers the possibilities of improving the Convention by developing the scope of certain provisions as well as other works under way such as the draft for a "European charter for regional or minority languages" and the proposal presented by the European Commission for Democracy through Law for a draft European convention for the protection of minorities. The document finally presents the wide scope of the possible contribution by the Council of Europe to confidence-building measures in human relations based on existing Council of Europe achievements and its current programme of activities which could be adjusted to include or to cover in greater depth issues raised by the protection of minorities.

The Berlin Meeting of the CSCE Council on 19 and 20 June 1991 encouraged the exchange of information and relevant documents among CSCE and the main European and transatlantic institutions, such as the European Community, Council of Europe, Economic Commission for Europe, Nato and WEU. It decided to invite the Council of Europe to make a contribution at the Moscow meeting of the conference on the human dimension.

The Council of Europe's contribution[2] describes the role and the achievements of the Organisation in the field of human rights and outlines its possible contribution to the CSCE human dimension. The Secretary General made a statement at the plenary session of the conference.

1. See Addendum I to the present report.
2. See Addendum II to the present report.

Le Secrétaire Général a pris la parole lors de la réunion de la CSCE de Cracovie sur le patrimoine culturel le 29 mai 1991[1]. Elle a plaidé en faveur de règles paneuropéennes dans le domaine culturel destinées à soutenir les artistes créateurs.

Elle a indiqué aux participants qu'avec son expérience dans le domaine culturel et son savoir-faire juridique, le Conseil de l'Europe pouvait contribuer par le biais de programmes et de projets concrets à la mise en œuvre des principes définis par la CSCE.

Le 2 juillet 1991, le Secrétaire Général a pris la parole à la réunion de la CSCE d'experts sur les minorités nationales, tenue à Genève, à laquelle le Conseil de l'Europe a également présenté une contribution écrite[2].

Dans ce document, il est fait mention des travaux de l'Organisation dans le domaine de l'établissement de normes et notamment de sa contribution à la protection juridique des minorités grâce aux effets de la Convention européenne des Droits de l'Homme; il est fait mention également des possibilités d'améliorer la convention en développant la portée de certaines dispositions, et d'autres travaux en cours comme le projet de «Charte européenne de langues régionales ou minoritaires» et la proposition présentée par la Commission européenne pour la démocratie par le droit concernant un projet de convention pour la protection des minorités. Enfin, le document souligne la vaste portée de la contribution possible du Conseil de l'Europe aux mesures de confiance dans le domaine des relations humaines, fondée sur les réalisations existantes du Conseil de l'Europe et sur son programme actuel d'activités que l'on pourrait ajuster pour y englober une étude plus approfondie des problèmes soulevés par la protection des minorités.

Lors de sa réunion tenue les 19 et 20 juin 1991 à Berlin, le Conseil de la CSCE a encouragé l'échange d'informations et de documents pertinents entre la CSCE et les principales institutions européennes et transatlantiques, telles que les Communautés européennes, le Conseil de l'Europe, la Commission économique pour l'Europe, l'OTAN et l'UEO. Il a décidé d'inviter le Conseil de l'Europe à apporter une contribution à la réunion de Moscou de la conférence sur la dimension humaine.

Dans sa contribution[2], le Conseil de l'Europe décrit le rôle et les réalisations de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme et esquisse sa contribution possible à la dimension humaine de la CSCE. Le Secrétaire Général a fait une déclaration lors de la séance plénière de la conférence.

1. Voir l'addendum I au présent rapport.
2. Voir l'addendum II au présent rapport.

5. *Relations with the European Community*

The 4th quadripartite meeting between the European Community and the Council of Europe was held in Strasbourg on 15 May 1991 with the participation of, for the European Community, Mr Jacques Poos, President of the Council of Ministers and Minister for Foreign Affairs of Luxembourg, and Mr David Williamson, Secretary General of the Commission; for the Council of Europe, of Mr Sten Andersson, Chairman in office of the Committee of Ministers and Minister for Foreign Affairs of Sweden, and Mrs Catherine Lalumière, Secretary General.

The participants took stock of recent developments in pan-European co-operation, on the one hand from the point of view of the accession of central and east European countries to the Council of Europe, and on the other with regard to association agreements which the European Community envisages concluding with these countries. They agreed on the urgency of definitively bringing these countries into the orbit of co-operation and integration with the European democracies according to the implementation of both the political and economic reforms. They noted in this respect that the definitive establishment of a democratic regime is largely conditioned by the success of economic reforms and the transition to a market economy.

The participants also underlined that assistance and co-operation programmes are crucial in facilitating these reforms, especially by satisfying needs concerning the training of civil servants, professional staff and teachers.

The participants were very pleased that the charter adopted at the CSCE Paris Summit (19–21 November 1990) laid the foundations for new co-operation in Europe and recognised the mission and the importance of the role of the respective institutions in the new European "architecture".

The participants held an exchange of views on the progress of the two intergovernmental conferences of the Twelve and on their possible implications for relations between the Council of Europe and the European Community. They considered that it was more important than ever to strengthen co-operation between the two institutions in order to ensure "optimal complementarity" of their actions.

Lastly, in the perspective of political union, the possibility of the European Community's accession to the Statute of the Council of Europe was also raised.

5. *Relations avec la Communauté européenne*

La 4e réunion quadripartite entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe s'est tenue à Strasbourg le 15 mai 1991 avec la participation, pour la Communauté européenne, de M. Jacques Poos, Président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, et M. David Williamson, Secrétaire général de la Commission; pour le Conseil de l'Europe, de M. Sten Andersson, Président en exercice du Comité des Ministres, ministre des Affaires étrangères de Suède, ainsi que Mme Catherine Lalumière, Secrétaire Général.

Les participants ont fait le point sur les développements récents de la coopération paneuropéenne, d'une part, sous l'angle de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale au Conseil de l'Europe, et, d'autre part, sous celui des accords d'association que la Communauté européenne envisage de conclure avec ces pays. Ils sont convenus de l'urgence d'amener définitivement ces pays dans l'orbite de la coopération et de l'intégration avec les démocraties européennes au fur et à mesure de la mise en œuvre des réformes tant politiques qu'économiques. Ils ont noté à cet égard que l'implantation définitive d'un régime démocratique est largement conditionnée par le succès des réformes économiques et la transition vers l'économie de marché.

Les participants ont également souligné que les programmes d'assistance et de coopération sont cruciaux pour faciliter ces réformes, notamment par la satisfaction des besoins en ce qui concernce la formation de fonctionnaires, de cadres et d'enseignants.

Les participants se sont félicités de ce que la charte, adoptée lors du Sommet de Paris de la CSCE (19 au 21 novembre 1990), ait jeté les bases d'une nouvelle coopération en Europe. Ils ont reconnu la mission et l'importance du rôle des institutions respectives dans la nouvelle architecture européenne.

Les participants ont eu un échange de vues sur le déroulement des deux conférences intergouvernementales des Douze et sur leurs implications éventuelles pour les relations entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne. Ils ont estimé qu'il importait plus que jamais de renforcer la coopération entre les deux enceintes afin d'assurer une complémentarité optimale de leur action.

Enfin, dans la perspective de l'union politique, l'éventualité d'une adhésion de la Communauté européenne au Statut du Conseil de l'Europe a également été évoquée.

6. *Other political questions*

Situation in Iraq

At the 88th Session, Ministers paid tribute to the decisive role played by the United Nations since Iraq's attack on Kuwait, and hoped that complete implementation of Resolution 687, determining the conditions for a final cease-fire, would open the way to peace, and the respect for human rights and the primacy of law, and would put an end to the sufferings of the population in that region.

Referring to the declaration adopted on 9 April 1991 by the Deputies on the repression of the civil population in Iraq, the Ministers firmly repeated their condemnation of these flagrant, brutal and massive violations of elementary human rights, and their entire support for United Nations Resolution 688.

Profoundly disturbed at the fate of hundreds of thousands of displaced persons, particularly Kurds and Shiites, they affirmed their governments' readiness to co-operate with interested parties, notably Turkey, a member state of the Council of Europe, and Iran, humanitarian organisations as well as the institutions of the United Nations working in the field, in providing assistance and relief for the victims of repression and expulsion. In this connection Ministers welcomed the establishment of temporary safe havens and the measures which certain countries had taken for the emergency protection of displaced persons.

The Ministers welcomed all progress which could be achieved through sincere dialogue involving all sections of the Iraqi population with a view to assuring the return of displaced persons to their homes, respect for human rights, satisfaction of democratic aspirations and reconciliation.

Institutional role of the Council of Europe

Regarding the institutional role of the Council of Europe in a new Europe, and referring to Parliamentary Assembly Recommendation 1139, the Ministers instructed the Deputies and their Working Group to consider this recommendation in greater detail with the Secretary General's help and in liaison with the Parliamentary Assembly's *ad hoc* committee.

Conference on security and co-operation in the Mediterranean (CSCM)

The Ministers examined with interest an initiative jointly taken by Spain, France, Italy and Portugal on a conference on security and co-operation in the Mediterranean (CSCM), which would, like the CSCE process, make it possible to tackle the region's problems comprehensively, progres-

6. *Autres questions politiques*

Situation en Irak

A la 88e Session, les ministres ont salué le rôle décisif joué par les Nations Unies depuis l'agression du Koweït par l'Irak et ont exprimé le ferme espoir que la mise en œuvre complète de la Résolution 687, fixant les conditions d'un cessez-le-feu définitif, ouvrira la voie à la paix, au respect des droits de l'homme et à la primauté du droit en mettant fin aux souffrances des populations de cette région.

Se référant à la déclaration adoptée, le 9 avril 1991, par leurs Délégués sur la répression des populations civiles en Irak, les ministres ont réitéré fermement leur condamnation des violations aussi brutales et massives des droits élémentaires de la personne humaine et leur entier soutien à la Résolution 688 des Nations Unies.

Profondément préoccupés du sort de centaines de milliers de personnes déplacées, en particulier les Kurdes et les Chiites, ils ont affirmé la disposition de leurs gouvernements à collaborer avec les parties intéressées, notamment la Turquie, Etat membre du Conseil de l'Europe, et l'Iran, les organisations humanitaires ainsi que les institutions des Nations Unies actives sur le terrain, en vue de porter secours et assistance aux populations victimes de la répression et de l'exode. Dans ce contexte, les ministres se sont félicités de la création de zones temporaires de protection et des mesures que certains pays ont prises pour la protection immédiate des personnes déplacées.

Les ministres ont salué tout progrès qui pourra être accompli par un dialogue sincère impliquant toutes les parties de la population irakienne en vue d'assurer le retour des personnes déplacées dans leurs foyers, le respect des droits de l'homme, la satisfaction des aspirations démocratiques et la réconciliation.

Rôle institutionnel du Conseil de l'Europe

Concernant le rôle institutionnel du Conseil de l'Europe dans une Europe nouvelle et se référant à la Recommandation 1139 de l'Assemblée parlementaire, les ministres ont chargé leurs Délégués et leur groupe de travail d'approfondir l'examen de cette recommandation, avec l'aide du Secrétaire Général et en liaison avec le comité *ad hoc* de l'Assemblée parlementaire.

Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM)

Les ministres ont examiné avec intérêt une initiative commune de l'Espagne, de la France, de l'Italie et du Portugal relative à une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) qui, à l'instar du processus CSCE, devrait permettre d'aborder de façon com-

sively and globally by formulating rules which would be generally acceptable and would cover security and economic co-operation as well as the human dimension. The Ministers instructed their Deputies, in collaboration with the Secretary General, to continue consideration, within the framework of competencies of the Council of Europe, of developments of this initiative.

Euro-Arab Seminar

Following an initiative by Mr Sten Andersson, Chairman of the Committee of Ministers and Minister for Foreign Affairs of Sweden, the Committee of Ministers agreed on the holding of a Euro-Arab Seminar on "Euro-Arab understanding and cultural exchange". The Seminar will be held in Strasbourg on 14 and 15 November 1991. Its main subjects will be:

— The historical dimension of the Euro-Arab cultural dialogue;

— Contemporary Euro-Arab perceptions and communication;

— Comparing mutual ideas and values for co-existence: the notion of democracy.

Exchange of views on the United Nations

On 7 June 1991 the Ministers' Deputies held an exchange of views, with the participation of experts from the capitals, on the theme "The United Nations after the Gulf crisis: challenges and opportunities for future European policies".

Appointment of the Clerk of the Assembly

On 30 August 1991, the Committee of Ministers, having consulted the representatives of the Assembly at the Joint Committee on 26 June 1991, recommended to the Assembly the sole candidature of Mr Heinrich Klebes for the post of Clerk of the Assembly for a five year term of office starting on 1 January 1992.

II. European Convention on Human Rights and European Social Charter

1. *European Convention on Human Rights*

Protocol No. 6 to the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms concerning the abolition of the death penalty

On 26 March 1991, Malta deposited its instrument of signature and ratification of Protocol

plète, progressive et globale les problèmes de la région en définissant un ensemble de règles acceptables pour tous et qui couvriraient en même temps les aspects de la sécurité, de la coopération économique ainsi que de la dimension humaine. Les ministres ont chargé leurs Délégués, en liaison avec le Secrétaire Général, de suivre, dans le cadre des compétences du Conseil de l'Europe, les développements de cette initiative.

Séminaire euro-arabe

A la suite d'une initiative de M. S. Andersson, Président du Comité des Ministres et ministre des Affaires étrangères de la Suède, le Comité des Ministres a décidé de tenir un séminaire euro-arabe sur «Compréhension et échanges culturels euro-arabes». Le séminaire se tiendra les 14 et 15 novembre 1991 à Strasbourg. Les thèmes principaux seront:

— la dimension historique du dialogue culturel euro-arabe;

— perceptions euro-arabes contemporaines et communication;

— comparaison des idées et valeurs mutuelles pour une coexistence: la notion de démocratie.

Echange de vues sur les Nations Unies

Le 7 juin 1991, les Délégués des Ministres ont procédé à un échange de vues, avec la participation d'experts des capitales, sur le thème: «Les Nations Unies après la crise du Golfe — Défis et possibilités pour de futures politiques européennes».

Nomination au poste de Greffier de l'Assemblée

Le 30 août 1991, le Comité des Ministres, ayant consulté les Représentants de l'Assemblée au Comité Mixte le 26 juin 1991, a recommandé à l'Assemblée la candidature unique de M. Heinrich Klebes au poste de Greffier de l'Assemblée pour un mandat de cinq ans à partir du 1er janvier 1992.

II. Convention européenne des Droits de l'Homme et Charte sociale européenne

1. *Convention européenne des Droits de l'Homme*

Protocole nº 6 à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort

Le 26 mars 1991, Malte a déposé son instrument de signature et de ratification du Proto-

No. 6 of the European Convention on Human Rights. This instrument entered into force on 1 April 1991 in respect of Malta.

Application of Article 54 of the European Convention on Human Rights

— *The Fredin case*

The case originated in an application against Sweden lodged with the European Commission of Human Rights on 5 March 1986 under Article 25 of the Convention by Mr Anders Fredin and Mrs Maria Fredin, Swedish nationals, who complained of the revocation of a permit to exploit a gravel pit belonging to them and of the lack of access to a court with a view to challenging the government's decisions in this respect.

In its judgment of 18 February 1991 the Court *inter alia* held unanimously that there had been a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention and that the Government of Sweden was to pay to the applicants 10 000 Swedish crowns for non-pecuniary damage and 75 000 for costs and expenses.

Subsequently, the Government of Sweden gave the Committee of Ministers the following information about the measures taken in consequence of the judgment of 18 February 1991 :

"With reference to paragraph 36 of the Court's judgment, the Swedish Government recalls that since the entry into force on 1 June 1988 of the Act on judicial review of certain administrative decisions, the lawfulness of *inter alia* revocations of exploitation permits may be challenged before the Supreme Administrative Court. The sums awarded by the Court were paid to the applicants on 11 March 1991."

In its Resolution DH (91) 11 of 13 May 1991, the Committee of Ministers declares, after having taken note of the above-mentioned information, that it has exercised its functions under Article 54 of the Convention.

— *The Eriksson case*

The case originated in an application against Sweden lodged with the European Commission of Human Rights on 7 December 1984, under Article 25 of the Convention, by Mrs Cecilia Eriksson, a Swedish national, acting on behalf of herself and of her daughter Lisa, who complained *inter alia* of prohibitions on removal of her daughter from her foster home after public care had terminated and of restrictions on their access to each other. The applicant also complained that no court remedy was available to challenge these restrictions on access.

cole n° 6 à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cet instrument est entré en vigueur à l'égard de Malte le 1er avril 1991.

Application de l'article 54 de la Convention européenne des Droits de l'Homme

— *Affaire Fredin*

A l'origine de cette affaire se trouve une requête dirigée contre la Suède, introduite devant la Commission européenne des Droits de l'Homme le 5 mars 1986, en vertu de l'article 25 de la Convention, par M. Anders Fredin et Mme Maria Fredin, ressortissants suédois, qui se sont plaints de la révocation d'un permis d'exploitation d'une gravière leur appartenant et de l'absence d'accès à un tribunal en vue de contester les décisions prises par le gouvernement à cet égard.

Dans son arrêt du 18 février 1991, la Cour, à l'unanimité, a dit notamment qu'il y avait eu violation de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention et que la Suède devait verser aux requérants 10 000 couronnes suédoises pour préjudice moral et 75 000 pour frais et dépens.

Par la suite, le Gouvernement de la Suède a donné au Comité des Ministres des informations sur les mesures prises à la suite de l'arrêt du 18 février 1991 :

« Se référant au paragraphe 36 de l'arrêt de la Cour, le Gouvernement suédois rappelle que, depuis l'entrée en vigueur le 1er juin 1988 de la loi sur le contrôle judiciaire de certaines décisions administratives, il est possible de contester la légalité, notamment d'une révocation d'un permis d'exploitation, devant la Cour suprême administrative. Les sommes octroyées aux requérants par la Cour ont été versées le 11 mars 1991. »

Dans sa Résolution DH (91) 11 du 13 mai 1991, le Comité des Ministres, après avoir pris connaissance des informations susmentionnées, a déclaré avoir rempli ses fonctions en vertu de l'article 54 de la Convention.

— *Affaire Eriksson*

A l'origine de cette affaire se trouve une requête dirigée contre la Suède, introduite devant la Commission européenne des Droits de l'Homme le 7 décembre 1984, en vertu de l'article 25 de la Convention, par Mme Cecilia Eriksson, ressortissante suédoise, agissant pour son propre compte et au nom de sa fille Lisa, qui s'est plainte notamment d'interdictions qui lui furent faites de retirer sa fille de son foyer d'accueil après qu'une mesure d'assistance publique eut pris fin et des restrictions imposées à leur droit de visite. La requérante se plaignait également de ne disposer d'aucun recours devant un tribunal pour contester ces restrictions au droit de visite.

In its judgment of 22 June 1989 the Court *inter alia*:

— held unanimously that the severe and lasting restrictions on access imposed on the applicants without any basis in domestic law, combined with the long duration of the prohibition on removal, amounted to a violation of Article 8 of the Convention;

— held unanimously that the lack of a court remedy to challenge the restrictions on access gave rise to a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention, as regards Cecilia Eriksson and, by fifteen votes to five, as regards Lisa Eriksson;

— held unanimously that Sweden was to pay, for non-pecuniary damage, 200 000 Swedish crowns to Cecilia Eriksson and 100 000 Swedish crowns to her daughter Lisa and, for legal costs and expenses, 100 000 Swedish crowns to Cecilia Eriksson.

Subsequently, the Government of Sweden gave the Committee of Ministers the following information about the measures taken in consequence of the judgment of 22 June 1989:

"According to the new act containing special provisions on the care of young persons, which was enacted on 8 March 1990 and came into force on 1 July 1990, any decision concerning prohibition on removal will henceforth be taken by the Regional Administrative Court upon an application from the competent Social Council. Under Section 26 of the act, decisions on prohibition on removal will be reviewed by the Social Council at least every three months. A temporary prohibition on removal may be issued by the Social Council but must, according to Section 34 of the act, be reviewed by the court within two weeks.

Under Section 31 of the act, the parents' right of access to a child subjected to a prohibition on removal will be decided by the Social Council. Its decisions can, however, according to the provisions of Section 41, paragraph 5, of the act, be appealed to the Regional Administrative Court. Furthermore, section 33 of the act provides that all questions relating to this act must be decided speedily.

The sums awarded by the Court were paid by decision dated 27 July 1989.

As regards the first applicant's complaint that since the Court's judgment she still has no effective access to her daughter Lisa, the Government of Sweden wishes to recall that under Swedish law (Chapter 21, Sections 5 and 6 of the Parental Code) enforcement of a court's decision concerning access cannot take place against the wish of a child who has reached the age of twelve unless the court finds it necessary in the bes interest of the child.

Dans son arrêt du 22 juin 1989, la Cour, à l'unanimité, a dit notamment:

— que les graves et durables restrictions aux visites imposées aux requérantes sans fondement en droit interne, combinées avec la longueur de l'interdiction de retrait, constituaient une violation de l'article 8 de la Convention;

— qu'il y avait eu violation de l'article 6, paragraphe 1, à l'égard de Cecilia Eriksson en raison de l'absence d'une voie de recours judiciaire contre les restrictions aux visites et, par quinze voix contre cinq, qu'il y avait eu aussi à cet égard violation de l'article 6 à l'égard de Lisa Eriksson;

— que la Suède devait verser, pour dommage moral, 200 000 couronnes suédoises à Cecilia Eriksson et 100 000 à sa fille Lisa, et, pour frais et dépens, 100 000 couronnes suédoises à Cecilia Eriksson.

Par la suite, le Gouvernement de la Suède a donné au Comité des Ministres des informations sur les mesures prises à la suite de l'arrêt du 22 juin 1989:

«Conformément à la nouvelle loi portant dispositions spéciales sur l'assistance aux jeunes, adoptée le 8 mars 1990 et entrée en vigueur le 1er juillet 1990, toute décision concernant l'interdiction de retrait sera dorénavant prise par le tribunal administratif régional sur requête du Conseil social compétent. En vertu de l'article 26 de la loi, les décisions d'interdiction de retrait seront réexaminées par le Conseil social au moins tous les trois mois. Une interdiction provisoire de retrait peut être imposée par le Conseil social mais devra, en vertu de l'article 34 de la loi, être examinée par le tribunal dans un délai de deux semaines.

En vertu de l'article 31 de la loi, la question du droit d'accès des parents à un enfant soumis à une interdiction de retrait sera décidée par le Conseil social. Les décisions de celui-ci peuvent cependant, conformément aux dispositions de l'article 41, paragraphe 5, de la loi, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif régional. De plus, l'article 33 de la loi dispose que toutes les questions relatives à cette loi doivent être décidées sans délai.

Les sommes octroyées par la Cour ont été versées par décision datée du 27 juillet 1989.

En ce qui concerne la plainte de la première requérante selon laquelle depuis l'arrêt de la Cour elle n'a toujours pas de droit de visite effectif en ce qui concerne sa fille Lisa, le Gouvernement de la Suède souhaite rappeler qu'en droit suédois (chapitre 21, articles 5 et 6 du Code parental) l'exécution forcée d'une décision d'un tribunal relative au droit de visite ne peut intervenir contre la volonté d'un enfant ayant atteint l'âge de 12 ans à moins que le tribunal ne considère que cela soit nécessaire dans l'intérêt de l'enfant.

In the present case, Lisa Eriksson reached the age of twelve on 24 February 1990, that is to say, eight months after the Court's judgment. The Swedish administrative courts have in current proceedings found that the enforcement of existing decisions concerning access would be contrary to Lisa Eriksson's own wish."

In its Resolution DH (91) 14 of 6 June 1991, the Committee of Ministers declared, after having taken note of the above-mentioned information, that it had exercised its functions under Article 54 of the Convention.

— The Djeroud case

The case originated in an application against France lodged with the European Commission of Human Rights on 25 September 1987, under Article 25 of the Convention, by Mr Mohamed Djeroud, an Algerian national, who complained under Articles 3 and 8 of the Convention of a deportation order made against him.

In its report adopted on 15 March 1990 the Commission expressed by thirteen votes against one the opinion that there had been a violation of Article 8 of the Convention and unanimously that there had been no violation of Article 3 of the Convention.

Subsequently, in its judgment of 23 January 1991, the Court took formal note of a friendly settlement reached by the Government of France and the applicant and having found that there were no reasons of public policy justifying the continuation of the proceedings, decided unanimously to strike the case out of its list.

Under the terms of this friendly settlement it was agreed that the applicant would receive compensation of 150 000 French francs in respect of all heads of damage combined, that the deportation order made against him would be revoked and that a residence permit valid for ten years would be issued to him.

In its Resolution DH (91) 15 of 6 June 1991, the Committee of Ministers, after having satisfied itself that the Government of France had ordered payment to the applicant on 8 April 1991 of the sum of 150 000 French francs, that the deportation order had been revoked on 18 February 1991 and that a residence permit expiring on 17 February 2001 had been issued to the applicant, declared that it had exercised its functions under Article 54 of the Convention.

— The case of E. against Norway

The case originated in an application against Norway, lodged with the European Commission of Human Rights on 13 May 1985 under Article 25 of the Convention, by E., a Nor-

En l'espèce, Lisa Eriksson a atteint l'âge de 12 ans le 24 février 1990, c'est-à-dire huit mois après l'arrêt de la Cour. Les tribunaux administratifs suédois ont estimé dans des procédures en instance que l'exécution forcée de décisions existantes concernant le droit de visite serait contraire à la volonté de Lisa Eriksson.»

Dans sa Résolution DH (91) 14 du 6 juin 1991, le Comité des Ministres, après avoir pris connaissance des informations susmentionnées, a déclaré avoir rempli ses fonctions en vertu de l'article 54 de la Convention.

— Affaire Djeroud

A l'origine de cette affaire se trouve une requête dirigée contre la France, introduite devant la Commission européenne des Droits de l'Homme le 25 septembre 1987, en vertu de l'article 25 de la Convention, par M. Mohamed Djeroud, citoyen algérien, qui s'est plaint, au regard des articles 3 et 8 de la Convention, d'une mesure d'expulsion prise à son encontre.

Dans son rapport adopté le 15 mars 1990 la Commission a exprimé l'avis, par treize voix contre une, qu'il y avait eu violation de l'article 8 de la Convention et à l'unanimité qu'il n'y avait pas eu violation de l'article 3 de la Convention.

Ultérieurement, dans son arrêt du 23 janvier 1991, la Cour a pris acte du règlement amiable auquel avaient abouti le Gouvernement français et le requérant, et, ayant constaté l'absence de tout motif d'ordre public de nature à exiger la poursuite de la procédure, a décidé à l'unanimité de rayer l'affaire du rôle.

En vertu du règlement amiable susmentionné, il a été convenu que le requérant recevrait une indemnité de 150 000 francs français, toutes causes de préjudice confondues, que l'arrêté d'expulsion pris à son encontre serait abrogé et qu'un certificat de résidence d'une durée de dix ans lui serait délivré.

Dans sa Résolution DH (91) 15 du 6 juin 1991, le Comité des Ministres, s'étant assuré que le Gouvernement de la France avait ordonné le 8 avril 1991 le paiement au requérant de la somme de 150 000 francs, que l'arrêté d'expulsion avait été abrogé le 18 février 1991 et qu'un certificat de résidence expirant le 17 février 2001 avait été délivré au requérant, a déclaré avoir rempli ses fonctions en vertu de l'article 54 de la Convention.

— Affaire E. contre la Norvège

A l'origine de cette affaire se trouve une requête dirigée contre la Norvège, introduite devant la Commission européenne des Droits de l'Homme le 13 mai 1985, en vertu de l'article 25 de

wegian national, who complained *inter alia* that while detention he had not had access to a court satisfying the requirements of Article 5, paragraph 4, of the Convention.

In its judgment of 29 August 1990 the Court *inter alia* held unanimously that there had been a violation of Article 5, paragraph 4, of the Convention.

Subsequently, the Government of Norway gave the Committee of Ministers the following information about the measures taken in consequence of the judgment of 29 August 1990:

"The Norwegian authorities have distributed the Court's judgment together with a circular letter dated 16 January 1991 to all the courts in Norway describing the implications of the Court's judgment of 29 August 1990.

In this circular it is stressed that special expeditious measures should be taken by the courts in proceedings instituted against the state according to Chapter 30 of the Code of Civil Procedure in cases of preventive detention. The circular states that, upon the court's receipt of such a law suit, the necessary preparatory measures, such as obtaining the defendant's observations and appointment of medical specialists, should be taken as soon as possible. Time for the main hearing should be fixed promptly.

In this connection the circular refers to Section 319 of the Code of Civil Procedure which enables the court, when expeditious action is needed, to limit the period of notification for the main hearing to three days, and in extraordinary circumstances, to one day.

The circular also points out that the circumstances of each case will determine the acceptable length of time between the institution of court proceedings and the passing of judgment but that the judgment of the European Court of Human Rights in the present case emphasised that eight weeks was an unacceptably long time.

If the person concerned requests his release and the court finds that the substantive conditions for the deprivation of liberty are no longer fulfilled, it must order his release. Such an order will be effected immediately in accordance with Section 148 of the Code of Civil Procedure unless the court decides that it is not justified to release him before the case is examined on appeal. In that case it is particularly important that the case be given priority also by the appeal court.

Finally, the circular letter underlines that it is the responsibility of the head of each court to implement the necessary administrative changes to meet the time requirements set out in the Court's judgment."

la Convention, par E., ressortissant norvégien, qui s'est plaint notamment que, pendant sa détention, il n'avait pas eu accès à un tribunal satisfaisant aux exigences posées par l'article 5, paragraphe 4, de la Convention.

Dans son arrêt du 29 août 1990, la Cour, à l'unanimité, a dit notamment qu'il y avait eu violation de l'article 5, paragraphe 4, de la Convention.

Par la suite, le Gouvernement de la Norvège a donné au Comité des Ministres des informations sur les mesures prises à la suite de l'arrêt du 29 août 1990:

«Les autorités norvégiennes ont distribué l'arrêt de la Cour avec une lettre circulaire datée du 16 janvier 1991 à tous les tribunaux en Norvège pour décrire les conséquences à tirer de l'arrêt de la Cour du 29 août 1990.

Dans cette circulaire, il est souligné que des mesures spécifiques rapides doivent être prises par les tribunaux dans les affaires de détention préventive s'agissant des procédures instituées contre l'Etat, conformément au chapitre 30 du Code de procédure civile. La circulaire indique que, dès réception par le tribunal d'une telle action en justice, les mesures préparatoires nécessaires, telles que l'obtention des observations du défendeur et la désignation de spécialistes médicaux, doivent être prises dès que possible. La date de l'audience principale doit être fixée à bref délai.

A cet égard, la circulaire se réfère à l'article 319 du Code de procédure civile qui permet au tribunal, lorsqu'une action rapide est nécessaire, de limiter la période de notification de la date de l'audience principale à trois jours et à un jour dans des circonstances exceptionnelles.

La circulaire indique également que les circonstances de chaque affaire détermineront le laps de temps acceptable s'écoulant entre la saisine du tribunal et le jugement, mais que la Cour européenne des Droits de l'Homme dans la présente affaire a souligné que huit semaines étaient un délai inacceptable.

Si la personne concernée demande sa mise en liberté et si le tribunal estime que les conditions substantielles justifiant la privation de liberté ne sont plus remplies, il doit ordonner la mise en liberté. Cet ordre doit être exécuté immédiatement, conformément à l'article 148 du Code de procédure civile, à moins que le tribunal n'estime que la mise en liberté ne doive pas intervenir avant que l'affaire ait été examinée en appel. Dans ce cas, il est particulièrement important que la Cour d'appel donne également priorité à l'affaire.

Enfin, la lettre circulaire souligne que les changements administratifs nécessaires pour assurer le respect des exigences de délai indiquées dans l'arrêt de la Cour relèvent de la responsabilité du chef de chacun des tribunaux.»

In its Resolution DH (91) 16 of 6 June 1991, the Committee of Ministers declared, after having taken note of the above-mentioned information, that it had exercised its functions under Article 54 of the Convention.

Application of Article 32 of the European Convention on Human Rights

— Radermacher and Pferrer against the Federal Republic of Germany

In their application to the European Commission of Human Rights introduced on 17 March 1987, Mr Manfred Radermacher and Mr Klaus Pferrer complained that criminal proceedings brought against them were unfair on the ground that the offences of which they were convicted were brought about by undercover agents of the German police.

The Commission adopted its report on the case on 11 October 1990 expressing *inter alia* the opinion, by eleven votes to one, that there had been no violation of Article 6, paragraphs 1 and 3.*d* of the Convention.

In Resolution DH (91) 10 of 13 May 1991, the Committee of Ministers, agreeing with the Commissin's opinion, decided that there had been no violation of the Convention in this case.

— Azzi against Italy

In his application to the European Commission of Human Rights introduced on 21 September 1984, Mr Giuseppe Azzi complained *inter alia* of the excessive length of civil proceedings he had instituted against the City of Turin.

The Commission adopted its report on the case on 13 October 1988 expressing unanimously the opinion that there had been a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention.

The Committee of Ministers, agreeing with the opinion expressed by the Commission, decided that in this case there had been a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention.

On 6 February 1990, after having examined the proposals made by the Commission concerning just satisfaction for the applicant, the Committee of Ministers recommended to the Government of Italy, under Rule No. 5 of the Rules adopted by the Committee of Ministers for the application of Article 32 of the Convention, to pay to the applicant the sum of 10 million lire for non-pecuniary damage and the sum of 7 760 000 lire for the costs of the proceedings.

In its Resolution DH (91) 12 of 6 June 1991, the Committee of Ministers, having regard to

Dans sa Résolution DH (91) 16 du 6 juin 1991, le Comité des Ministres, après avoir pris connaissance des informations susmentionnées, a déclaré avoir rempli ses fonctions en vertu de l'article 54 de la Convention.

Application de l'article 32 de la Convention européenne des Droits de l'Homme

— Radermacher et Pferrer contre la République Fédérale d'Allemagne

Dans leur requête introduite auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme le 17 mars 1987, MM. Manfred Radermacher et Klaus Pferrer se sont plaints qu'une procédure pénale diligentée contre eux n'avait pas été équitable en raison du fait que les délits pour lesquels ils furent condamnés avaient été commis à l'instigation d'agents infiltrés de la police allemande.

La Commission a adopté son rapport dans cette affaire le 11 octobre 1990 et a exprimé notamment l'avis, par onze voix contre une, qu'il n'y avait pas eu en l'espèce violation de l'article 6, paragraphes 1 et 3.*d* de la Convention.

Dans sa Résolution DH (91) 10 du 13 mai 1991, le Comité des Ministres, faisant sien l'avis exprimé par la Commission, a décidé qu'il n'y avait pas eu, dans la présente affaire, violation de la Convention.

— Azzi contre l'Italie

Dans sa requête introduite auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme le 21 septembre 1984, M. Giuseppe Azzi s'est plaint notamment de la durée excessive d'une procédure civile en dommages et intérêts diligentée contre la ville de Turin.

La Commission a adopté son rapport dans cette affaire le 13 octobre 1988 et a exprimé l'avis, à l'unanimité, qu'il y avait eu en l'espèce violation de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention.

Le Comité des Ministres, faisant sien l'avis exprimé par la Commission, a décidé qu'il y avait eu dans cette affaire violation de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention.

Le 6 février 1990, après avoir examiné les propositions faites par la Commission au sujet d'une satisfaction équitable à accorder au requérant, le Comité des Ministres a recommandé au Gouvernement de l'Italie, en vertu de la Règle n° 5 des Règles adoptées par le Comité des Ministres en vue de l'application de l'article 32 de la Convention, de verser au requérant la somme de 10 millions de lires pour préjudice moral et la somme de 7 760 000 lires pour les frais de procédure.

Dans sa Résolution DH (91) 12 du 6 juin 1991, le Comité des Ministres, considérant sa déci-

its decision of 13 December 1990 setting, according to Article 32, paragraph 2, of the Convention, a time limit of three months to the Italian Government for paying the sums due to the applicant by way of compensation for non-pecuniary damage and for costs and expenses and finding that, although the time limit had been extended by one month on 18 March 1991, the Government of Italy still had not paid the sums it had agreed to pay following the recommendation of the Committee of Ministers:

— decided to strongly urge the Government of Italy to proceed without delay to the payment to the applicant of the sum of 17 760 000 lire;

— decided accordingly, if need be, to resume consideration of the present case at each of its forthcoming meetings.

— *Lo Giacco against Italy*

In her application to the European Commission of Human Rights introduced on 12 October 1983, Mrs Saveria Lo Giacco complained *inter alia* of the excessive length of civil proceedings she had instituted with a view to obtaining a disability pension.

The Commission adopted its report on the case on 3 July 1989 expressing unanimously the opinion that there had been a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention.

The Committee of Ministers, agreeing with the opinion expressed by the Commission, decided that in this case there had been a violation of Article 6, paragraph 1, of the Convention.

On 24 September 1990, after having examined the proposals made by the Commission concerning just satisfaction for the applicant, the Committee of Ministers recommended to the Government of Italy, under Rule No. 5 of the Rules adopted by the Committee of Ministers for the application of Article 32 of the Convention, to pay to the applicant the sum of 2 million lire for non-pecuniary damage and the sum of 1 million lire for the costs of the proceedings.

In its Resolution DH (91) 13 of 6 June 1991, the Committee of Ministers, having regard to its decision of 13 December 1990 setting, according to Article 32, paragraph 2, of the Convention, a time limit of three months to the Italian Government for paying the sums due to the applicant by way of compensation for non-pecuniary damage and for costs and expenses and finding that, although the time limit had been extended by one month on 18 March 1991, the Government of Italy still had not paid the sums it had agreed to pay following the recommendation of the Committee of Ministers:

sion du 13 décembre 1990 par laquelle il avait fixé au Gouvernement de l'Italie un délai de trois mois, conformément à l'article 32, paragraphe 2, de la Convention, pour procéder au paiement des sommes à verser au requérant à titre de réparation pour préjudice moral et au titre des frais et dépens, et constatant que, malgré une prorogation de délai d'un mois accordée le 18 mars 1991, le Gouvernement de l'Italie n'avait toujours pas procédé au versement des sommes qu'il avait accepté de payer conformément à la recommandation du Comité:

— a décidé d'inviter instamment le Gouvernement de l'Italie à procéder dans les plus brefs délais au paiement au requérant de la somme de 17 760 000 lires;

— a décidé, par conséquent, si besoin était, de reprendre l'examen de la présente lors de chacune de ses prochaines réunions.

— *Lo Giacco contre l'Italie*

Dans sa requête introduite auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme le 12 octobre 1983, M^me^ Saveria Lo Giacco s'est plainte notamment de la durée excessive d'une procédure civile diligentée en vue de l'attribution d'une pension d'invalidité.

La Commission a adopté son rapport dans cette affaire le 3 juillet 1989 et a exprimé l'avis, à l'unanimité, qu'il y avait eu violation de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention.

Le Comité des Ministres, faisant sien l'avis exprimé par la Commission, a décidé qu'il y avait eu dans cette affaire violation de l'article 6, paragraphe 1, de la Convention.

Le 24 septembre 1990, après avoir examiné les propositions faites par la Commission au sujet d'une satisfaction équitable à accorder à la requérante, le Comité des Ministres a recommandé au Gouvernement de l'Italie, en vertu de la Règle n° 5 des Règles adoptées par le Comité des Ministres en vue de l'application de l'article 32 de la Convention, de verser à la requérante la somme de 2 millions de lires pour préjudice moral et la somme de 1 million de lires pour les frais de procédure.

Dans sa résolution DH (91) 13 du 6 juin 1991, le Comité des Ministres, considérant sa décision du 13 décembre 1990 par laquelle il avait fixé au Gouvernement de l'Italie un délai de trois mois, conformément à l'article 32, paragraphe 2, de la Convention, pour procéder au paiement des sommes à verser à la requérante à titre de réparation pour préjudice moral et au titre des frais et dépens, et constatant que, malgré une prorogation de délai d'un mois accordée le 18 mars 1991, le Gouvernement de l'Italie n'avait toujours pas procédé au versement des sommes qu'il avait accepté de payer conformément à la recommandation du Comité:

— decided to strongly urge the Government of Italy to proceed without delay to the payment to the applicant of the sum of 3 million lire;

— decided accordingly, if need be, to resume consideration of the present case at each of its forthcoming meetings.

2. *European Social Charter*

At its meetings in April, May and July, the Committee of Independent Experts of the European Social Charter continued its examination of the national reports submitted for the twelfth cycle of supervision, first group of states.[1]

The Governmental Committee on the European Social Charter held its second meeting on 22-24 May 1991 during which it decided to create a working party charged with the drafting of proposals for the committee concerning a possible collective complaints procedure within the framework of the European Social Charter. The working party met in Strasbourg on 3 and 4 July 1991.

The governmental committee held its third meeting in September 1991.

The Committee of Ministers adopted, in May 1991, its Resolution ChS (91) 1 concerning the implementation of the European Social Charter during the period 1986-87 — 11th supervision cycle — first group of states,[1] and the Form for Reports on the application of the Protocol to the Charter.

Finland ratified the Charter (accepting sixty-two out of seventy-two provisions) and its Protocol (in its entirety) on 29 April 1991.

III. Implementation of the Intergovernmental Programme of Activities

FIELD I

DEMOCRACY, FREEDOMS AND THE FUNDAMENTAL RIGHTS OF HUMAN BEINGS

"European solidarity at the service of the individual"

Steering Committee for Human Rights (CDDH)

The CDDH decided, following an exchange of views with Mr Stoffelen, member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights of the Parliamentary Assembly, to invite once a year a representative of that committee for an exchange of views.

1. Denmark, Greece, Iceland, Norway, the Netherlands, Sweden and the United Kingdom; reference period 1988-89.

1. See Addendum I to the present report.

— a décidé d'inviter instamment le Gouvernement de l'Italie à procéder dans les plus brefs délais au paiement à la requérante de la somme de 3 millions de lires;

— a décidé, par conséquent, si besoin était, de reprendre l'examen de la présente lors de chacune de ses prochaines réunions.

2. *Charte sociale européenne*

Lors de ses sessions d'avril, mai et juillet, le Comité d'experts indépendants de la Charte sociale européenne a poursuivi l'examen des rapports nationaux soumis pour le douzième cycle de contrôle, premier groupe d'Etats[1].

Le Comité gouvernemental pour la Charte sociale européenne a tenu sa deuxième réunion du 22 au 24 mai 1991, au cours de laquelle il a décidé de créer un groupe de travail chargé de faire des propositions au comité concernant un éventuel système de réclamations collectives dans le cadre de la Charte sociale européenne. Le groupe de travail s'est réuni à Strasbourg les 3 et 4 juillet 1991.

Le Comité gouvernemental a tenu sa troisième réunion en septembre 1991.

Le Comité des Ministres a adopté en mai 1991 la Résolution ChS (91) 1 concernant l'application de la Charte sociale européenne pendant la période 1986-1987 — onzième cycle de contrôle — Premier groupe d'Etats[2] et le Formulaire pour l'établissement des rapports sur l'application du Protocole à la Charte.

La Finlande a ratifié la Charte (acceptant soixante-deux des soixante-douze dispositions) et son protocole (acceptant toutes les dispositions) le 29 avril 1991.

III. Mise en œuvre du Programme intergouvernemental d'activités

DOMAINE I

DÉMOCRATIE, LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE HUMAINE

« Solidarité européenne au service de l'individu »

Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

A la suite d'un échange de vues avec M. Stoffelen, membre de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire, le CDDH a décidé d'inviter une fois par an un représentant de cette commission pour un échange de vues.

1. Danemark, Grèce, Islande, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni : période de référence 1988-1989.

2. Voir l'addendum I au présent rapport.

Intergovernmental Programme of Activities

Project I.1 — Human rights and genuine democracy

At its 30th meeting (27–31 may 1991), the CDDH submitted to the Committee of Ministers the schedule of work for the implementation of Project I.1, taking into account in particular the contribution of the European Committee for Equality (CEEG). The Committee of Ministers approved this schedule at the September 1991 meeting of the Ministers' Deputies.

Project I.2 — Development of human rights

The CDDH instructed

— a working party to prepare a preliminary draft recommendation on effective access to the law and to justice for the poorest people;

— the Committee of Experts for the Development of Human Rights (DH-DEV) to examine, as a matter of priority, the feasibility of preparing a draft protocol to the European Convention on Human Rights concerning conditions of deprivation of liberty and treatment of detainees.

The DH-DEV held its 8th meeting from 24 to 28 June 1991. During this meeting the Committee adopted the final activity report on the progress of medicine and biology and respect for private and family life and it considered the question of the conditions of deprivation of liberty and treatment of detainees and the question of the condition of transsexuals.

Project I.3 — Improving procedures for safeguarding human rights

The CDDH adopted a report on friendly settlements before the Committee of Ministers and instructed the Committee of Experts for the Improvement of Procedures for the Protection of Human Rights (DH-PR) to draw up a draft amending protocol on the reduction of the majority of two-thirds provided for in Article 32 of the European Convention on Human Rights.

Project I.4 — Equality between women and men

At its first meeting (5-7 June 1991), the Working Party on the establishment of a European observatory on equality between women and men (CEEG-GT-OBS) drew up, in accordance with the terms of reference conferred by the CEEG, a proposal for such an observatory.

This proposal, which took into consideration the usefulness of an observatory established

Programme intergouvernemental d'activités

Projet I.1 — Droits de l'homme et démocratie véritable

Lors de sa 30e réunion (du 27 au 31 mai 1991), le CDDH a soumis au Comité des Ministres un plan de travail pour la mise en œuvre du Projet I.1, tenant compte notamment des propositions du Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CEEG). Le Comité des Ministres a approuvé ce plan lors de la réunion des Délégués des Ministres de septembre 1991.

Projet I.2 — Développement des droits de l'homme

Le CDDH a chargé :

— un groupe de travail d'élaborer un avant-projet de recommandation sur l'accès effectif au droit et à la justice des personnes les plus pauvres ;

— le Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme (DH-DEV) d'examiner en priorité la possibilité de préparer un projet de protocole à la Convention européenne des Droits de l'Homme concernant les conditions de privation de liberté et le traitement des détenus.

Lors de sa 8e réunion qui a eu lieu du 24 au 28 juin 1991, le Comité d'experts pour le développement des droits de l'homme (DH-DEV) a décidé d'adopter le rapport final d'activité sur les progrès de la médecine et de la biologie, et sur le respect de la vie privée et familiale, et a examiné la question des conditions de privation de liberté et le traitement des détenus, et la condition des transsexuels.

Projet I.3 — Amélioration des procédures de protection des droits de l'homme

Le CDDH a adopté un rapport relatif au règlement amiable devant le Comité des Ministres et a chargé le Comité d'experts pour l'amélioration des procédures de protection des droits de l'homme (DH-PR) d'élaborer un projet de protocole d'amendement relatif à la réduction de la majorité des deux tiers prévue à l'article 32 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Projet I.4 — Egalité de la femme et de l'homme

Lors de sa 1re réunion (du 5 au 7 juin 1991), le Groupe de travail sur la création d'un observatoire européen de l'égalité de la femme et de l'homme (CEEG-GT-OBS) a élaboré, conformément au mandat donné par le CEEG, une proposition pour un tel observatoire.

Cette proposition, qui a pris en considération l'utilité d'un observatoire créé dans le cadre du

within the Council of Europe framework and the difficulties of the problem, considers, in particular, the conditions of operation of the observatory and the needs to be satisfied.

Supporting the need for a European observatory, the working party proposed that a feasibility study should be prepared.

Activities on conventions

European Convention for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment[1]

On 20 June 1991, the Committee of Ministers elected Mrs Pirkko Anneli Lahti as a member of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, in respect of Finland. It also re-elected Mr Petros Michaelides as the member of the committee in respect of Cyprus. On 13 September 1991 the Committee of Ministers re-elected Mr Antonio Cassese and Mr Michael Mellet as members for Italy and Ireland.

Since April 1991, the committee has carried out periodic visits to the following countries: Spain, Sweden and Switzerland.

The committee recently chose by lot the countries in which it envisages carrying out periodic visits in 1992. The names of the following states were chosen: Cyprus, Finland, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Portugal, San Marino and Turkey.

Other activities

The *ad hoc* committee of experts to exchange views on standard setting activities of the CSCE in the field of human rights met in Strasbourg from 26 to 27 June 1991.

The committee, composed of senior officials responsible in their respective countries for work within the framework of the CSCE and for United Nations and Council of Europe work in the human rights field, was given the following terms of reference: "To hold an exchange of views on the human rights standards developed by the CSCE, in comparison with the corresponding standards in the European Convention on Human Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights."

In addition to the Commission of the European Communities, experts from the follow-

1. The convention was opened for signature on 26 November 1987 and entered into force on 1 February 1989. To date, the convention has been ratified by twenty-three member states of the Council of Europe: Austria, Belgium, Cyprus, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Iceland, Ireland, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Malta, the Netherlands, Norway, Portugal, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and the United Kingdom.

Conseil de l'Europe et les difficultés du problème, vise notamment les conditions de fonctionnement de l'observatoire et les besoins à satisfaire.

Ayant convenu de la nécessité d'un observatoire européen, le groupe de travail propose que soit établie une étude de faisabilité.

Activités concernant les conventions

Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants[1]

Le 20 juin 1991, le Comité des ministres a élu M^me^ Pirkko Anneli Lahti, membre du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, au titre de la Finlande. Il a également réélu M. Petros Michaelides membre du comité au titre de Chypre. Le 13 septembre 1991, le Comité des Ministres a réélu M. Antonio Cassese et M. Michael Mellet en tant que membres du comité au titre de l'Italie et de l'Irlande.

Depuis le mois d'avril 1991, le Comité a effectué des visites dans les Etats suivants: Espagne, Suède et Suisse.

Récemment, le Comité a choisi par tirage au sort les Etats dans lesquels il envisage d'effectuer une visite périodique en 1992. Les noms des Etats suivants ont été tirés au sort: Chypre, Finlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin et Turquie.

Autres activités

Le Comité *ad hoc* d'experts chargé de procéder à un échange de vues sur les activités normatives de la CSCE en matière de droits de l'homme s'est réuni à Strasbourg, les 26 et 27 juin 1991.

Le comité, composé de hauts fonctionnaires responsables dans leurs pays respectifs des travaux menés dans le cadre de la CSCE, des Nations Unies et du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, a reçu le mandat suivant: « Procéder à un échange de vues sur les normes en matière de droits de l'homme élaborées au sein de la CSCE, en les comparant avec les normes correspondantes de la Convention européenne des Droits de l'Homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. »

En plus de la Commission des Communautés européennes, des experts d'Etats participant

1. La Convention, ouverte à la signature le 26 novembre 1987 et entrée en vigueur le 1^er^ février 1989, a été, à ce jour, ratifiée par vingt-trois Etats membres du Conseil de l'Europe: Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

ing CSCE non-member states of the Council of Europe participated as observers: Albania, Bulgaria, Canada, the Principality of Monaco, Poland, Romania, the Holy See, the Soviet Union and Yugoslavia.

FIELD II

MEDIA AND COMMUNICATION

"Broadening and guaranteeing the scope of freedom of expression and information"

Project II.1 — Knowledge and analysis of national policies and international developments in the media field

The contact group of the Steering Committee on the Mass Media (CDMM) on problems relating to data collection on the circulation of audiovisual works held its 3rd meeting on 26 April 1991. During this meeting, it finalised a framework for the measurement of the production, distribution and viewing of audiovisual works and examined a draft questionnaire intended to facilitate the measurement.

A Co-ordination Meeting of Co-operation Programmes for Central and Eastern European Countries in the Media Field took place on 25 and 26 June 1991. During this meeting, the Council of Europe's assistance and co-operation programme, Demosthenes, was presented. An exchange of information on present or planned activities of participating governments and bodies dealt in particular with the following aspects: legislative reforms, training (of trainers, managers, media professionals of different categories, etc.), structural and financial reforms of media organs and assistance in the technical equipment field.

Project II.2 — Equality of opportunity in the building of a European audiovisual area

During its 27th meeting (17-21 June 1991), the Steering Committee on the Mass Media (CDMM) decided to propose to the Committee of Ministers that the Select Committee of Experts on the Production, Distribution and Marketing of European Audiovisual Works (MM-R-PD) be transformed into a project group on the basis of the views expressed by the CDMM.

The CDMM also submitted to the Committee of Ministers, for examination, a proposed outline for a mechanism for the promotion of, and exchanges in, audiovisual training prepared by the MM-R-PD and invited the Committee of Ministers

à la CSCE mais non membres du Conseil de l'Europe, ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs: l'Albanie, la Bulgarie, le Canada, la Principauté de Monaco, la Pologne, la Roumanie, le Saint-Siège, l'Union Soviétique et la Yougoslavie.

DOMAINE II

MÉDIAS ET COMMUNICATION

« Elargir et garantir le champ de la liberté d'expression et d'information »

Projet II.1 — Connaissance et analyse des politiques nationales et des développements internationaux en matière de médias

Le Groupe de contact sur la collecte de données sur le flux des programmes du Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM) a tenu sa 3e réunion le 26 avril 1991. Au cours de cette réunion, il a terminé l'élaboration d'un cadre pour la mesure de la production, la distribution et la consommation d'œuvres audiovisuelles. Il a également examiné un projet de questionnaire destiné à faciliter ladite mesure.

Une réunion de coordination des programmes de coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est dans le domaine des médias s'est tenue les 25 et 26 juin 1991. Au cours de cette réunion a été présenté le programme d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe, appelé programme « Démosthène ». Un échange d'informations a porté sur les actions en cours ou envisagées par les gouvernements et organismes participants, notamment dans les domaines des réformes législatives, de la formation (des formateurs, des gestionnaires, des professionnels des médias de différentes catégories, etc.), des réformes structurelles et financières des organes des médias, et de l'assistance dans le secteur des équipements techniques.

Projet II.2 — Egalité des chances dans la construction d'un espace audiovisuel européen

Au cours de sa 27e réunion (du 17 au 21 février 1991), le CDMM a décidé de proposer au Comité des Ministres la transformation du Comité restreint d'experts sur la production, la distribution et la commercialisation d'œuvres audiovisuelles européennes (MM-R-PD) en un groupe de projet, sur la base des vues exprimées au sein du CDMM.

Le CDMM a également soumis au Comité des Ministres, pour examen, une proposition de schéma pour un mécanisme de promotion et d'échanges en matière de formation audiovisuelle préparé par le MM-R-PD, et a invité le

ters to examine the advisability of developing such a mechanism along the lines indicated.

The Committee of Ministers approved both proposals.

The Select Committee of Experts on the Production, Distribution and Marketing of European Audiovisual Works (MM-R-PD) held its 7th meeting from 5 to 7 June 1991. During this meeting, the MM-R-PD pursued the possibility of setting up the aforementioned mechanism for the promotion of, and exchanges in, audiovisual training and drew up proposals for examination by the CDMM. The committee held an exchange of views on a study on support mechanisms for the production and distribution of audiovisual works which may possibly be submitted to the European Ministerial Conference on Mass Media Policy in Cyprus in October.

Project II.3 — The European development of communication

During its 27th meeting, the CDMM pursued further the consideration of the text of the draft protocol to the European Convention on Transfrontier Television relating to questions on copyright law and neighbouring rights, in the light, in particular, of proposals submitted by its Open-ended Drafting Group, which held a meeting on 10 and 11 April 1991. The CDMM decided to give the text the legal form of a separate convention (draft European convention relating to questions on copyright law and neighbouring rights in the framework of transfrontier broadcasting by satellite). It also agreed to invite the Committee of Ministers to examine the state of progress in the elaboration of this text and to provide the CDMM with political guidance on certain outstanding issues so as to enable it to finalise the draft convention and draft explanatory report thereto.

Furthermore, the CDMM approved the texts of the draft recommendation on the legal protection of encrypted television services and draft explanatory report thereto. It forwarded these texts to the Committee of Ministers for final adoption and for publication of the explanatory report. This draft recommendation aims to provide solutions to the problem of illicit access to encrypted television services (in particular pay-TV channels) by persons outside the audience to which the services are reserved by the organisation responsible for their transmission. The draft indicates that, in addition to the use of the best available encryption techniques, legislative action is needed. After having identified the activities of manufacture, importation, distribution, commercial promotion and possession of decoding equipment as activities to be considered unlawful, the draft recommendation indicates a series of sanctions and remedies in the

Comité des Ministres à examiner l'opportunité de développer un tel mécanisme selon les lignes de ce schéma.

Le Comité des Ministres a approuvé les deux propositions.

Le Comité restreint d'experts sur la production, la distribution et la commercialisation d'œuvres audiovisuelles européennes (MM-R-PD) a tenu sa 7e réunion du 5 au 7 juin 1991. Au cours de cette réunion, le MM-R-PD a poursuivi l'examen de la création éventuelle du mécanisme susmentionné de promotion et d'échanges en matière de formation audiovisuelle et a élaboré des propositions pour examen par le CDMM. Le MM-R-PD a tenu un échange de vues sur une étude sur les mécanismes de soutien à la production et à la distribution d'œuvres audiovisuelles, qui sera éventuellement présentée à la Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse, à Chypre en octobre.

Projet II.3 — Le développement européen de la communication

Au cours de sa 27e réunion, le CDMM a poursuivi l'examen du projet de protocole à la Convention européenne sur la télévision transfrontière, concernant des questions de droit d'auteur et de droits voisins, à la lumière, en particulier, des propositions formulées par son groupe de rédaction «ouvert» qui s'est réuni les 10 et 11 avril 1991. Il a décidé de donner au texte la forme juridique d'une convention séparée («Projet de Convention européenne concernant des questions de droit d'auteur et de droits voisins dans le cadre de la radiodiffusion transfrontière par satellite»). Il est également convenu d'inviter le Comité des Ministres à examiner l'état d'avancement dans l'élaboration de ce texte et à fournir au CDMM des orientations politiques sur certaines questions en suspens afin de lui permettre de parachever les textes du projet de convention et du projet de rapport explicatif y afférent.

En outre, le CDMM a approuvé les textes du projet de recommandation sur la protection juridique des services de télévision cryptés et du projet d'exposé des motifs y afférent. Il les a adressés au Comité des Ministres pour adoption définitive et publication de l'exposé des motifs. Ce projet de recommandation vise à apporter des solutions au problème de l'accès illicite aux services de télévision cryptés (chaînes à péage notamment) pour des personnes extérieures au public auquel ces services sont réservés par l'organisme responsable de leur diffusion. Le projet signale que, en plus de l'utilisation des meilleures techniques de cryptage disponibles, une action législative est nécessaire. Après avoir identifié les activités de fabrication, d'importation, de distribution, de promotion et de détention commerciales de matériel de décodage considérées comme illicites, le projet de recommandation énonce une série de sanctions et

fields of penal and administrative law, as well as civil law, which states should include in their domestic legislation.

The Committee of Legal Experts in the Media Field (MM-JU) held its 11th meeting on 23 and 24 April 1991. During this meeting, the MM-JU approved for transmission to the CDMM with a view to their adoption, the texts of the draft recommendation on the legal protection of encrypted television services and the draft explanatory report thereto. It also gave orientations for the work of its Working Parties on the Legal Protection of Television Services (JU-GT-PJ) and on Neighbouring Rights (JU-GT-NR). It held an exchange of views on legal issues raised by cable distribution of television broadcasts and decided to set up a Working Party on Cable Distribution (JU-GT-CD).

Furthermore, the MM-JU held a first exchange of views on legal issues concerning the use of teaching materials for distance learning and on the practice of exclusivity rights in the fields which are not covered by Recommendation No. R (91) 5 on the right to short reporting on major events where exclusive rights for their television broadcast have been acquired in a transfrontier context, as adopted by the Committee of Ministers on 11 April 1991.

The Working Party on Neighbouring Rights (JU-GT-NR) held its 2nd meeting on 30 and 31 May 1991. During this meeting, the JU-GT-NR held a hearing with representatives of interested professional sectors on the issue of neighbouring rights (rights of performers, producers of phonograms and broadcasting organisations). It also drew up a list of priority issues in this field as well as a list of reasons why it thought it desirable to have a European legal instrument in the area of the protection of neighbouring rights.

The Enlarged Working Party of the CDMM on Media Concentrations (CDMM-GT-CM) held its 5th and 6th meetings on 2 and 3 May and 26 and 27 June 1991. During these meetings, the CDMM-GT-CM examined and finalised a synthesis report on media concentrations in Europe, which had been prepared by its consultants.

The Working Party on Exclusivity Rights to Major Events (PO-GT-EX) held its 7th and 8th meetings on 29 and 30 April and 3 and 4 June 1991. During these meetings it pursued its consideration of aspects which are not covered by the aforementioned Recommendation No. R (91) 5, on the right to short reporting; in particular, it examined the arguments for and against a sub-

de moyens d'action dans les domaines du droit pénal et administratif ainsi que du droit civil que les Etats devraient prévoir dans leur législation nationale.

Le Comité d'experts juridiques dans le domaine des médias (MM-JU) a tenu sa 11e réunion les 23 et 24 avril 1991. Au cours de cette réunion, le MM-JU a approuvé, pour transmission au CDMM, en vue de leur adoption, les textes du projet de recommandation sur la protection juridique des services de télévision cryptés et le projet d'exposé des motifs y afférent. Le MM-JU a également donné des orientations pour les travaux de ses Groupes de travail sur la protection juridique des services de télévision (JU-GT-PJ) et sur les droits voisins (JU-GT-NR). Il a en outre procédé à un échange de vues sur les questions juridiques soulevées par la distribution par câble d'émissions de télévision et a décidé de créer un Groupe de travail sur la distribution par câble (JU-GT-CD).

Par ailleurs, il a procédé à un premier échange de vues sur des questions juridiques concernant l'utilisation de matériel pédagogique pour l'enseignement à distance et sur la pratique des droits d'exclusivité dans les domaines non couverts par la Recommandation n° R (91) 5 sur le droit aux extraits sur les événements majeurs faisant l'objet de droits d'exclusivité pour la radiodiffusion télévisée dans un contexte transfrontière, adoptée par le Comité des Ministres le 11 avril 1991.

Le Groupe de travail sur les droits voisins (JU-GT-NR) a tenu sa 2e réunion les 30 et 31 mai 1991. Au cours de cette réunion, le JU-GT-NR a organisé une audition avec des représentants des secteurs professionnels intéressés par la question des droits voisins (droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion). Il a également élaboré une liste des questions prioritaires dans ce domaine, ainsi qu'une liste des raisons pour lesquelles il considère souhaitable de parvenir à un instrument juridique européen nouveau dans le domaine de la protection des droits voisins.

Le Groupe de travail élargi du CDMM sur les concentrations des médias (CDMM-GT-CM) a tenu ses 5e et 6e réunions les 2 et 3 mai, et les 26 et 27 juin. Au cours de ces réunions, le CDMM-GT-CM a examiné et mis au point un rapport de synthèse sur les concentrations des médias en Europe, préparé par des consultants.

Le Groupe de travail sur les droits d'exclusivité pour les événements majeurs (PO-GT-EX) a tenu ses 7e et 8e réunions les 29 et 30 avril, et les 3 et 4 juin 1991. Au cours de ces réunions, il a poursuivi l'examen des aspects non couverts par la Recommandation n° R (91) 5 déjà mentionnée; en particulier, il a examiné les arguments pour et contre le système de sous-

licensing system as a means of restricting the exercise of exclusivity rights, as well as alternative solutions to such a system.

Other activities

The Council of Europe-European Cinema and Television Office Liaison Bureau (BECT) held its 1st meeting on 22 May 1991. During this meeting, the liaison bureau examined, in particular, the draft European convention on cinematographic co-productions and future perspectives for Eurimages. It also held an exchange of views on current and future activities of the Council of Europe in the media field, in particular the protection of copyright and neighbouring rights as well as media concentrations.

FIELD III

SOCIAL AND ECONOMIC AFFAIRS

"Towards a European social area"

Committee of Ministers

Following a proposal of the European Committee on Migration (CDMG), the Committee of Ministers declassified the two final activity reports on the legal situation of long-stay migrants in host countries and on the employment and unemployment of migrants. The report on the legal situation contains a series of proposals designed to strengthen the stability of residence of long-stay migrants; these proposals are based in part on Assembly Recommendation 1082 on the right of permanent residence for migrant workers and members of their families.

Intergovernmental Programme of Activities

Project III.1 — The present and future population of Europe

The European Population Committee has fixed the main lines of the study to be carried out between now and the end of 1992 intended to furnish one of the reference documents for the European Population Conference in 1993 which will bring together politicians, government experts and scientists to study the social problems likely to arise on the eve of the third millennium together with their policy implications.

Project III.2 — Population movements, demographic changes and employment

This new project, which will be carried out jointly by the European Population Committee

licences en tant que moyen de restreindre l'exercice des droits d'exclusivité, ainsi que les solutions alternatives à un tel système.

Autres activités

Le Bureau de liaison Conseil de l'Europe-Bureau européen du cinéma et de la télévision (BECT) a tenu sa 1re réunion le 22 mai 1991. Au cours de cette réunion, le Bureau a examiné le projet de convention européenne sur les coproductions cinématographiques et les perspectives futures du Fonds Eurimages. Il a également tenu un échange de vues sur les travaux en cours et à venir au sein du Conseil de l'Europe dans le secteur des médias, en particulier la protection du droit d'auteur et des droits voisins ainsi que les concentrations des médias.

DOMAINE III

QUESTIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

« Vers un espace social européen »

Comité des Ministres

A la suite d'une proposition du Comité européen sur les migrations (CDMG), le Comité des Ministres a rayé de la liste des documents confidentiels les deux rapports finaux d'activité sur la situation juridique des migrants installés de façon durable dans le pays d'accueil et sur l'emploi et le chômage des migrants. Le rapport sur la situation juridique contient une série de propositions visant au renforcement de la stabilité de séjour des migrants installés de façon durable, propositions qui s'inspirent dans une certaine mesure de la Recommandation 1082 de l'Assemblée relative au droit de résidence permanente des travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

Programme intergouvernemental d'activités

Projet III.1 — Présent et futur de la population européenne

Le Comité européen sur la population a déterminé les grandes lignes de l'étude à mener d'ici à la fin 1992, qui constituera un des documents de référence pour la Conférence qui, en 1993, réunira politiciens, experts gouvernementaux et scientifiques pour étudier les problèmes de société prévisibles à l'aube du IIIe millénaire et leurs incidences politiques.

Projet III.2 — Mouvements de population, démographie et emploi

Ce nouveau projet, mené conjointement par le Comité européen sur la population et le

and the European Committee on Migration, in both of which the Assembly is invited to participate, has started with an analysis of migration flows and their consequences on socio-economic realities. The Steering Committees have taken the necessary steps to set up a joint group of specialists which will be responsible for carrying out the project.

Project III.3 — Community relations

The work of the Committee of Experts on Community Relations is almost complete and the final report will shortly be published. It will also be debated at the Conference of Ministers responsible for migration affairs and, subsequently, at the closing conference of the project. The report deals with many aspects of community and ethnic relations policies, such as the legal framework, combating discrimination, improving the employment situation of immigrants and ethnic groups, education for a multi-ethnic society, housing and town planning, adapting public services to the needs of a multi-ethnic society, coping with conflict, the role of local authorities and the role of immigrant and ethnic associations and other voluntary bodies; it also stresses the cultural dimension of community relations problems and puts forward various possible policy responses.

Project III.4 — Specific social problems associated with recent changes in family structures

The organising committee for the colloquy "Towards greater social justice in Europe: the challenge of marginalisation and poverty" held its third full meeting on 3 and 4 May June 1991. (The colloquy is to be held in Strasbourg from 3 to 5 December 1991.)

The Committee of Experts on Varieties of Welfare Provision and Dependent Elderly People (PS-PAF) held its third and last meeting from 5 to 7 June 1991. It drafted decisions and conclusions to be submitted to the Steering Committee on Social Policy (CDPS) at its 7th meeting in September.

Project III.6 — Ageing and social protection

At its 37th meeting, from 21 to 24 May 1991, the Steering Committee for Social Security (CDSS) noted that the 3rd International Colloquy on Old Age Benefits and Health Care: Their Impact on Present and Future Funding of Social Security would cover the following subjects:

— old-age benefits in the Council of Europe member states and their funding;

Comité européen sur les migrations — deux comités directeurs auxquels l'Assemblée est invitée à participer — a débuté par une analyse des flux migratoires et de leurs conséquences sur les réalités socio-économiques. Les comités directeurs ont pris les dispositions nécessaires pour la création d'un groupe mixte de spécialistes qui sera responsable de la mise en œuvre du projet.

Projet III.3 — Relations intercommunautaires

Les travaux du Comité d'experts sur les relations intercommunautaires sont pratiquement terminés et le rapport final qui porte sur divers éléments d'une politique des relations intercommunautaires et interethniques, tels le cadre juridique, la lutte contre la discrimination, l'amélioration de la situation des migrants et des membres des groupes ethniques en matière d'emploi, l'éducation pour une société pluriethnique, le logement et l'urbanisme, l'adaptation des services publics aux besoins d'une société pluriethnique, la maîtrise des conflits, le rôle des pouvoirs locaux et le rôle des associations d'immigrés et de membres des groupes ethniques et d'autres organisations non gouvernementales, souligne toute la dimension culturelle du problème, envisage diverses réponses politiques.

Projet III.4 — Problèmes sociaux spécifiques associés aux changements récents des structures familiales

Le comité d'organisation du Colloque « Vers une plus grande justice sociale en Europe : le défi de la pauvreté et de la marginalisation » a tenu sa 3e réunion plénière les 3 et 4 juin 1991 (le colloque se tiendra à Strasbourg du 3 au 5 décembre 1991).

Le Comité d'experts sur les diverses formes de protection sociale et la personne âgée dépendante (PS-PAF) a tenu sa troisième et dernière réunion du 5 au 7 juin 1991. Il a adopté un relevé de décisions et de conclusions à soumettre au Comité directeur sur la politique sociale (CDPS) à sa 7e réunion en septembre.

Projet III.6 — Vieillissement et protection sociale

Lors de sa 37e réunion qui s'est tenue du 21 au 24 mai 1991, le Comité directeur pour la sécurité sociale (CDSS) a pris note que les aspects suivants seront traités lors du 3e Colloque international sur les dépenses de vieillesse et de santé: leur impact sur le financement actuel et futur de la sécurité sociale :

— les dépenses de vieillesse dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et leur financement ;

— the contribution of member states' social security systems to medical and social services for old people.

At the same meeting, the CDSS decided to set up a multidisciplinary group comprising experts in the fields of social security, demography, health, social welfare and employment, to continue the work of the colloquy, with responsibility for the overall planning and implementation of the project.

Project III.7 — Situation and status of young people between school and work

Work is in progress on the co-ordination of social, employment and education services, on the situation of young people during the period which often intervenes between the end of schooling and entry into the world of work, and on national experience in the field of community work schemes; these activities will shortly be completed by the preparation of draft recommendations on the first two subjects and the publication of the results of the work of the committees of experts which dealt with each question.

Service activities

1. *Studies and research*

Population studies

With the help of the Swiss Federal Statistical Office, the European Population Committee (CDPO) has prepared the 1991 edition of the report on recent demographic developments in Europe which, for the first time, covers thirty-one European countries; it will be available by the beginning of October 1991. A more detailed study on certain countries of central and eastern Europe will also be made public. The CDPO has also finished its work on information and education in demography. This work underlines the importance of this discipline.

Co-ordinated research

The last meeting of the Study Group on "Violence against elderly people" of the 1990-91 Co-ordinated Research Programme in the social field took place between 17 and 19 June 1991. It finalised its report which is to be submitted to the Steering Committee on Social Policy in September.

A study entitled *Trends in the establishment and composition of remuneration in employment contracts* has been published. Another concerning the role of employment-training services in helping the long-term unemployed find jobs will be presented to the Steering Committee for Employ-

— l'intervention des systèmes de sécurité sociale des Etats membres en faveur des services médico-sociaux pour les personnes âgées.

Au cours de la réunion mentionnée ci-dessus, le CDSS s'est prononcé en faveur de la création d'un groupe pluridisciplinaire chargé de la poursuite des travaux du colloque ainsi que de l'orientation générale et de la mise en œuvre du projet, auquel devront participer des experts en matière de sécurité sociale, de démographie, de santé, d'action sociale et d'emploi.

Projet III.7 — Situation et statut des jeunes entre la vie scolaire et la vie professionnelle

Les travaux qui portent sur la coordination des services de l'emploi, des services sociaux et de ceux de l'éducation, sur la situation des jeunes durant la période qui souvent sépare la fin de la vie scolaire et l'entrée dans la vie professionnelle, et sur les expériences nationales en matière de travaux d'utilité collective sont sur le point de s'achever par l'élaboration de projets de recommandation pour les deux premiers aspects et par la publication des travaux des comités d'experts qui se sont penchés sur ces trois questions.

Activités de service

1. *Etudes et recherches*

Etudes démographiques

Le Comité européen sur la population (CDPO) a préparé, avec le concours de l'Office fédéral suisse de la statistique, le rapport 1991 sur l'évolution démographique récente en Europe qui, pour la première fois, couvre trente et un Etats européens et qui sera disponible début octobre. Une recherche plus approfondie concernant certains pays d'Europe centrale et orientale sera également rendue publique. Dans un autre domaine, le CDPO a aussi achevé un travail sur l'information et l'éducation en matière de démographie qui souligne l'importance de cette discipline.

Recherches coordonnées

La dernière réunion du Groupe d'étude sur la violence envers les personnes âgées du programme de recherches coordonnées 1990-1991 dans le domaine social s'est tenu du 17 au 19 juin 1991. Le groupe d'étude a finalisé son rapport qui sera soumis au Comité directeur sur la politique sociale en septembre.

Une étude portant sur les tendances en matière de fixation et de composition de la rémunération dans le cadre du contrat de travail vient d'être publiée. Une étude concernant le rôle que peuvent jouer les services de l'emploi et de formation pour aider les chômeurs de longue durée à

ment and Labour (CDEM) in October 1991. A third one on the effect on labour relations of new forms of organisation of work in firms has been started.

2. *Courses, training and fellowships*

Vocational training course

The vocational training course for student-instructors took place at the vocational training centre in Baldoyle (Ireland) from 7 April to 30 June 1991. About forty instructors from Cyprus, Greece, Hungary, Portugal, Spain, and Turkey took part. They followed courses of advanced training and introductory courses in modern teaching methods and equipment, in industrial branches, such as electronics, building, computerisation and engineering, in accordance with the specialisation of each student.

Individual social fellowships

The budgetary appropriations for 1991 made it possible to award eighty-three fellowships to people working in administration or in social action, social security, employment and labour and similar departments. The fellowship-holders, who are nationals of almost all the member states, are enabled by the fellowship to travel to another member state in order to learn about new measures and techniques in the area of their specialisation.

Intercultural educational experiments

In 1991 the five-year programme of grants to intercultural educational experiments came to an end. Twenty-seven projects covering children of recently arrived migrant workers, second generation children and children having returned to the country of origin were selected, assisted and then evaluated by a joint group set up by the CDCC and the CDMG.

Activities on conventions

European Code of Social Security and its Protocol

The working party to prepare the form for the revised Code (SS-GT) met from 24 to 26 April 1991 and adopted the draft form for Parts VI, VII and XI of the European Code of Social Security (revised).

European Convention on Social Security and supplementary agreement

The Committee of Experts for the Application of the European Convention on Social Security (SS-AC) met from 28 to 30 May 1991 and decided to pursue the following:

trouver un emploi sera présentée au Comité directeur pour l'emploi et le travail (CDEM) en octobre 1991, tandis qu'a été commencée une étude sur l'incidence sur les relations de travail des nouvelles formes d'organisation du travail dans les entreprises.

2. *Cours, formation et bourses*

Cours de formation professionnelle

Le cours de formation professionnelle pour élèves-instructeurs, organisé au Centre de formation professionnelle de Baldoyle (Irlande) du 7 avril au 30 juin 1991, a réuni une quarantaine d'instructeurs venus de Chypre, de Grèce, de Hongrie, du Portugal, d'Espagne et de Turquie, qui ont suivi des cours de perfectionnement professionnel et d'initiation aux méthodes et équipements pédagogiques modernes, dispensés dans des branches aussi variées que l'électronique, le bâtiment, les applications informatiques et l'ingénierie, selon la spécialisation de chacun.

Bourses sociales individuelles

Les crédits inscrits au budget de 1991 ont permis l'octroi de 83 bourses à des personnes travaillant dans une administration ou un service d'action sociale, de sécurité sociale, ou de l'emploi et du travail. Les bénéficiaires sont des ressortissants de la quasi-totalité des Etats membres, qui, grâce à la bourse, se rendent dans un autre Etat membre pour se mettre au courant des nouvelles mesures prises ou des techniques appliquées dans le domaine de leur compétence.

Expériences d'éducation interculturelle

1991 voit la fin d'un programme quinquennal de subventions à des expériences d'éducation interculturelle. Vingt-sept projets, visant des enfants de travailleurs migrants qui viennent d'arriver, des enfants de la deuxième génération ainsi que des enfants qui sont retournés dans leur pays d'origine, ont ainsi pu être sélectionnés, aidés puis évalués par un groupe mixte émanant du CDCC et du CDMG.

Activités conventionnelles

Code européen de sécurité sociale et son protocole

Le Groupe de travail du CDSS pour l'élaboration du formulaire du Code révisé (SS-GT) s'est réuni du 24 au 26 avril 1991 et a adopté le projet de formulaire pour les parties VI, VII et XI du Code européen de sécurité sociale (révisé).

Convention européenne de sécurité sociale et son accord complémentaire

Le Comité d'experts pour l'application de la Convention européenne de sécurité sociale (SS-AC) s'est réuni du 28 au 30 mai 1991 et a décidé de promouvoir les actions suivantes:

— the proposed immediate ratification of the interim agreements by the countries of central and eastern Europe as a first step along the road to co-ordination;

— an examination of the obstacles preventing the ratification of the interim agreements by certain Council of Europe member states;

— the proposed ratification of the convention by the countries of central and eastern Europe;

— a revision of the convention by the adoption of an additional protocol to widen its individual coverage.

The national experts of the SS-AC also expressed the wish that all the countries of central and eastern Europe be invited to participate as observers in the work to revise the convention.

— proposition de ratification immédiate de l'accord complémentaire par les pays d'Europe centrale et orientale, en tant que première étape dans la voie de la coordination;

— examen des obstacles s'opposant encore à la ratification de l'accord complémentaire par certains Etats membres du Conseil de l'Europe;

— proposition de ratification de la Convention européenne de sécurité sociale par les pays d'Europe centrale et orientale;

— révision de la convention par l'adoption d'un protocole additionnel visant à élargir son champ d'application personnel.

Les experts nationaux du Comité SS-AC ont également exprimé le souhait que tous les Etats d'Europe centrale et orientale puissent être invités à participer aux travaux de révision de la convention en tant qu'observateurs.

FIELD IV

EDUCATION, CULTURE, HERITAGE AND SPORT

"Europe's cultural identity and cultural diversity"

I. *Education*

Education Committee

The Education Committee of the Council for Cultural Co-operation (CDCC) held its 2nd meeting in Strasbourg from 10 to 12 April 1991, to discuss and plan the CDCC's activities on education and to prepare the 17th Session of the Standing Conference of European Ministers of Education, to be held in Vienna (Austria) on 16 and 17 October 1991 on the theme "The European Dimension of Education: Teaching and Curriculum Content".

The committee held a major debate on the project "Adult education and social change". It also decided that it would not propose the launching of a major project on distance education, but that individual CDCC projects should take this dimension into consideration and that the Council of Europe might act as a forum in this area. The committee agreed on the timetable of its new project "A Secondary Education for Europe" (1991-95) and agreed that a consultation should be held in Strasbourg on 19 and 20 June 1991 to consider how the Education Committee should respond to the needs and expectations of central and east European countries in relation to the CDCC's Education Committee's programme.

The Consultation of the Education Committee with representatives of Education Ministries of countries in Central and Eastern Europe (Strasbourg, 19-20 June 1991) brought together a number

DOMAINE IV

ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

« Diversité et identité culturelles européennes »

I. *Education*

Comité de l'éducation

Le Comité de l'éducation du Conseil de la coopération culturelle (CDCC) a tenu sa 2e réunion à Strasbourg, du 10 au 12 avril 1991, pour discuter et projeter les activités du CDCC relatives à l'éducation, et préparer la 17e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education, qui doit avoir lieu à Vienne (Autriche) les 16 et 17 octobre 1991, et portera sur le thème: La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes.

Le comité a eu un débat important sur le projet « Education des adultes et mutations sociales ». Il a également décidé de ne pas proposer le lancement d'un projet majeur sur l'enseignement à distance, mais que divers projets du CDCC tiendraient compte de cette dimension et que le Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle de forum à cet égard. Le comité a arrêté le calendrier de son nouveau projet « Un enseignement secondaire pour l'Europe » (1991-1995) et a décidé qu'une consultation devait avoir lieu à Strasbourg, les 19 et 20 juin 1991, pour déterminer comment ce projet doit répondre aux besoins et attentes des pays d'Europe centrale et orientale touchant le programme du Comité de l'éducation du CDCC.

La consultation du Comité de l'éducation avec des représentants des ministères de l'Education de pays d'Europe centrale et orientale (Strasbourg, 19 et 20 juin 1991) réunissait des membres

of members of the Education Committee and representatives of education ministries of Bulgaria, the Czech and Slovak Federal Republic, Hungary, Poland, the Soviet Union and Yugoslavia to take stock of the needs and priorities of the countries in central and eastern Europe in relation to the programme of the Education Committee, and to define a specific programme of action to be proposed to the committee. These countries' priority needs converged along three main lines:

— need for support for the reform of education systems at all levels;

— need for pedagogical/didactic support in relation to curriculum content and methods and teacher training;

— need for technical, material help and access to information.

Detailed consideration of the Education Committee's programme showed that all the projects in the programme (language learning, secondary education and adult education) and the service activities (Teacher Bursaries Scheme, European Schools Day and educational research and documentation) corresponded to these countries' needs in the medium term, but that certain specific short-term activities should be envisaged in the immediate future, including a seminar to disseminate the results of the CDCC's recent primary education project and a symposium on the democratisation and reform of secondary education in the countries of central and eastern Europe, both in 1992.

Project IV.11 — Language learning for European citizenship

The "new style" international workshop series for language teaching and teacher training has been going on with the holding of workshops 3A, 4A and 5A.

Workshop 3A took place in Schotten (Germany) on the theme: "Languages for work and life: Needs analysis, specification of objectives and evaluation strategies for vocationally oriented language learning in upper secondary, vocational education (15 to 20 year-olds) and adult education." Participants came from twenty-one countries.

Workshop 4A, which was held in Edinburgh (United Kingdom), dealt with "Learning and teaching modern languages in primary schools". Twenty-two countries were represented.

The last workshop of this period will take place in Carmarthen (United Kingdom). It will be concerned with "Learning and teaching languages in pre-school and primary bilingual contexts ages 3/4 — 12/13)".

du Comité de l'éducation et des représentants des ministères de l'Education de Bulgarie, de la République fédérative tchèque et slovaque, de Hongrie, de Pologne, d'URSS et de Yougoslavie, qui devaient inventorier les besoins prioritaires des pays d'Europe centrale et orientale, en rapport avec le programme du Comité de l'éducation et définir un programme spécifique d'action à proposer au comité. Les besoins prioritaires de ces pays convergeaient sur trois volets principaux:

— un besoin d'aide en vue de la réforme de tous les niveaux des systèmes d'éducation;

— un besoin de soutien pédagogique ou didactique en matière de contenu des programmes, de méthodes et de formation des maîtres;

— un besoin d'aide technique et matérielle, et l'accès à l'information.

L'examen détaillé du programme du Comité de l'éducation a montré que tous les projets inscrits à ce programme (apprentissage des langues, enseignement secondaire, éducation des adultes) et les activités de service (système de bourses pour enseignants, Journée européenne des écoles, recherche et documentation pédagogiques) correspondent aux besoins de ces pays, à moyen terme, mais qu'il faut envisager immédiatement certaines activités particulières à court terme, dont un séminaire qui servirait à diffuser les résultats du récent projet du CDCC sur l'enseignement primaire, et un symposium sur la démocratisation et la réforme de l'enseignement secondaire dans les pays d'Europe centrale et orientale, les deux devant avoir lieu en 1992.

Projet IV.11 — Apprentissage des langues et citoyenneté européenne

La série d'ateliers internationaux «nouveau style» pour l'enseignement des langues et la formation des enseignants s'est poursuivie avec la tenue des ateliers 3A, 4A et 5A.

L'atelier 3A s'est tenu à Schotten (Allemagne) sur le thème «Des langues pour vivre et pour travailler: analyse des besoins, spécification des objectifs et stratégies d'évaluation pour l'apprentissage des langues à orientation professionnelle dans le deuxième cycle du secondaire, l'enseignement professionnel (15-20 ans) et l'éducation des adultes.» Il a réuni des participants venus de vingt et un pays.

L'atelier 4A, qui a eu lieu à Edimbourg (Royaume-Uni), a été consacré à l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire. Il a réuni des participants de vingt-deux pays.

Le dernier atelier de cette période se tiendra à Carmarthen, (Royaume-Uni). Il portera sur l'apprentissage et l'enseignement des langues dans des contextes bilingues préscolaires et primaires (3 à 4 — 12 à 13 ans).

Project IV.14 — Adult education

Second meeting of the Network Steering Group on "Adult education and social change" (Strasbourg, 26-28 June 1991)

This meeting, which ended the operational phase of the CDCC activity "Adult education and social change", brought together thirty-two representatives from twenty-five member states, the consultant and an observer from the European Bureau of Adult Education. It aimed at:

— taking stock of the work carried out by the Topic Group on "long-term unemployed" and on "older people" during the operational phase of the activity, from April 1989 to May 1991;

— considering the main results obtained;

— proposing an action plan for the final phase of the activity regarding the organisation of a series of seminars in the member states in 1991-92 for the dissemination of the results and the preparation of the final conference.

During this meeting, it was decided that the texts presenting the findings of the operational phase (report on "Policy Guidelines" and "Guide to Good Practice") would be revised and published in a single volume in September 1991. This volume would be widely distributed amongst interested persons and agencies and during the dissemination seminars.

The participants also adopted a programme for action between August 1991 and December 1992 regarding the national and international dissemination seminars as well as the preparation of the final conference.

The great number of offers to organise dissemination seminars necessitated the postponement of the final conference from Autumn 1992 to Spring 1993.

Service activities

Academic mobility

The network of national information centres on academic mobility and equivalences, meeting in Oslo from 14 to 16 May, established a working party to consider the problems of east-west academic recognition, including the problems of accession by eastern and central European states to the conventions on recognition of qualifications.

Teacher Bursaries Scheme

European Teacher Seminars, Donaueschingen (Germany)

Projet IV.14 — Education des adultes

Deuxième réunion du Groupe directeur du réseau «Education des adultes et mutations sociales» (Strasbourg, 26-28 juin 1991)

Cette réunion, qui marquait la fin de la phase opérationnelle de l'activité du CDCC «Education des adultes et mutations sociales» rassemblait trente-deux représentants de vingt-cinq Etats membres, l'expert consultant et un observateur du Bureau européen de l'éducation populaire. Ses objectifs étaient les suivants:

— faire le point sur les travaux réalisés par les groupes thématiques sur les chômeurs de longue durée et sur les personnes âgées lors de la phase opérationnelle de l'activité, d'avril 1989 à mai 1991;

— examiner les principaux résultats obtenus;

— proposer un plan d'action pour la phase finale du projet portant sur l'organisation d'une série de séminaires dans les pays membres en 1991-1992 pour la diffusion des résultats et sur la préparation de la conférence finale.

Lors de cette réunion, il a été décidé que les textes présentant les résultats de la phase opérationnelle (rapport sur les orientations politiques et guide des bonnes pratiques) seraient révisés et publiés en un seul volume en septembre 1991. Cet ouvrage sera largement distribué aux agences et personnes intéressées ainsi que lors des séminaires de diffusion.

Les participants ont également adopté un programme d'actions pour la période août 1991-décembre 1992 concernant les séminaires de diffusion nationaux et internationaux, ainsi que la préparation de la conférence finale.

Le grand nombre de séminaires de diffusion offerts par les Etats membres a nécessité le report de la conférence finale d'automne 1992 au printemps 1993.

Activités de service

Mobilité universitaire

Le réseau des centres nationaux d'information sur la mobilité académique et les équivalences, lors de sa réunion à Oslo du 14 au 16 mai, a créé un groupe de travail chargé de considérer les problèmes de reconnaissance académique Est-Ouest, y compris les problèmes d'accès des pays d'Europe centrale et orientale aux conventions sur la reconnaissance des qualifications.

Bourses pour enseignants

Séminaires européens pour enseignants, Donaueschingen (Allemagne)

— 51st Seminar on "The teaching of European literature in upper secondary education", 13-18 May 1991

— 52nd Seminar on "The European dimension in geography: one level among others", 3-8 June 1991

The themes of both seminars have special relevance to the new CDCC project on "A Secondary Education for Europe" and especially to the part concerning the European dimension in education.

The seminar on "The Teaching of Literature" was attended by thirty-eight participants from fourteen CDCC member states. Through the study of a myth (Salome), a period in history (Reformation and Counter-Reformation) and an author (Dostoevsky), the participants examined: the existence of a European literature; the basis of the European cultural heritage; the place of literature in the school curricula; the methods of teaching literature in the various European countries.

The participants had the opportunity to note the differences in the teaching of literature in European countries (particularly its place in the curricula); they also became aware of the problems linked to the teaching of literature (methods, means, access to foreign works).

Some recommendations to the Council of Europe were made, notably:

— the creation of a network which should establish a selection of representative texts of European literature;

— the setting up of a project on the theme "Growing up in Europe after 1945";

— the evaluation of the different methods of teaching literature in Europe.

The seminar on "The European dimension in geography" brought together twenty-nine participants from eleven CDCC member states. They examined in a collective, theoretical and practical way three main themes:

— the images of Europe, its geography and the identity of the Europeans;

— the geographers' vision of Europe, its relevance for the teachers and the development of their courses;

— training of European teachers and their information requirements on Europe.

Having underlined the importance of teaching geography in all European countries, the participants put forward some recommendations, in particular:

— 51e Séminaire sur l'enseignement de la littérature européenne dans le second cycle de l'enseignement secondaire, 13-18 mai 1991;

— 52e Séminaire sur la dimension européenne en géographie: une échelle parmi d'autres, 3-8 juin 1991.

Les thèmes de ces deux séminaires s'inscrivaient directement dans le cadre du nouveau projet du CDCC sur un enseignement secondaire pour l'Europe et plus spécifiquement dans l'axe de la dimension européenne dans l'enseignement.

Le séminaire consacré à l'enseignement de la littérature regroupait trente-huit participants originaires de quatorze Etats membres du CDCC qui, à travers l'étude d'un mythe (Salomé), d'une période (la Réforme et la contre-Réforme), d'un auteur (Dostoïevski), se sont interrogés sur l'existence d'une littérature européenne, les bases de l'héritage culturel européen, la place de la littérature dans les programmes scolaires, les méthodes d'enseignement de la littérature dans les différents pays européens.

Les participants ont pu ainsi constater les différences existant dans les pays européens concernant l'enseignement de la littérature (particulièrement sa place dans les curriculums); ils ont également pris conscience des problèmes liés à cet enseignement (méthodes, moyens, accès aux œuvres étrangères).

Un certain nombre de recommandations ont été émises en direction du Conseil de l'Europe, et notamment:

— la mise en place d'un réseau qui devrait établir une sélection de textes représentatifs de la littérature européenne;

— le lancement d'un projet sur le thème: «Grandir en Europe après 1945»;

— l'évaluation des différentes méthodes d'enseignement de la littérature en Europe.

Le thème de la dimension européenne en géographie a rassemblé vingt-neuf participants originaires de onze Etats membres du CDCC qui ont mené une réflexion collective, théorique et pratique autour de trois grands thèmes:

— les images de l'Europe, la géographie et l'identité des Européens;

— la vision que les géographes ont de l'Europe, son intérêt pour les enseignants et pour l'élaboration de leurs cours;

— les besoins de formation et d'information des enseignants européens sur l'Europe.

Après avoir souligné l'importance qu'il convient d'accorder à l'enseignement de la géographie dans tous les pays européens, les participants ont formulé de nombreuses recommandations et, en particulier:

— the creation of a European media resource centre working with national organisations in order to centralise the geographical data;

— the development, through an appropriate financial support, of simulation tools, films, pedagogical sheets, multi-media packages, etc.;

— the setting up of all types of pupils' and teachers' exchanges and meetings (European clubs, twinnings, teacher training courses, European School Day Competition, etc.).

Finally, the participants felt that the idea of the European dimension in the teaching of geography should be continued and developed further in three complementary directions:

— the didactics of geography;

— the relations between geography and the development of regional, national and European identities;

— teacher training.

Educational research and documentation

European Documentation and Information System for Education (EUDISED)

From 23 to 26 July 1991 an educational research workshop on gifted children and adolescents was held in Nijmegen (Netherlands). What is it that makes a child or adolescent gifted? Definitions vary among research workers, but all agree that giftedness does not only concern intellectual intelligence but also manual talents, creativity, spontaneity, problem-solving strategies, etc. Parents and teachers need to be helped to identify gifted children and adolescents, who are often marginalised at school. There is a great need for adequate teaching materials for these children in the various subjects, to allow them to proceed more quickly than their peers. Gifted children and adolescents need to be brought together with others having attained the same level of development. In comparison with the United States, there is still fairly little research on giftedness in Europe, and educational authorities are still reluctant in many cases to adopt special measures for gifted pupils such as special learning programmes or holiday camps. Special schools or classes for the gifted are not the best solution, however, because they might lead to a ghetto situation.

— la création d'une médiathèque européenne collaborant avec les organismes nationaux dans le but de centraliser les données géographiques;

— le développement, par un soutien financier adéquat, d'outils de simulation, de films, de fiches didactiques, d'ensembles multimédias, etc.;

— l'organisation de tous types d'échanges et de rencontres d'élèves et d'enseignants (clubs européens, jumelages, stages pour enseignants, concours de la Journée européenne des écoles, etc.).

Enfin, les participants ont estimé que la réflexion sur la dimension européenne dans l'enseignement de la géographie devrait se poursuivre et s'approfondir dans trois directions complémentaires:

— la didactique de la géographie;

— les relations entre la géographie et la construction des identités régionale, nationale et européenne;

— la formation des enseignants.

Recherche et documentation pédagogique

Système européen de documentation et d'information en matière d'éducation (EUDISED)

Du 23 au 26 juillet 1991, un atelier en matière de recherche pédagogique sur les enfants et adolescents doués s'est tenu à Nijmegen (Pays-Bas). Qu'est-ce qui rend un enfant ou un adolescent doué ou surdoué? Les définitions varient selon les chercheurs, mais tous sont d'accord pour souligner qu'un enfant n'est pas uniquement (sur)doué lorsqu'il possède des capacités intellectuelles extraordinaires; il l'est aussi quand il présente des talents manuels, de la créativité, de la spontanéité et des stratégies pour résoudre des problèmes. Il faut aider les parents et les enseignants à reconnaître le don ou le talent d'un enfant (sur)doué qui risque d'être marginalisé dans son école ou sa classe. Il faut développer des matériels spéciaux d'enseignement pour les domaines dans lesquels ces enfants sont particulièrement forts afin de leur permettre de progresser plus rapidement que les autres. Les enfants ou adolescents (sur)doués ont besoin de contact avec des enfants qui ont atteint le même niveau de développement. Par rapport aux Etats-Unis, il faut constater que la recherche sur les problèmes des enfants et adolescents (sur)doués est encore trop sporadique en Europe. Les autorités en matière d'éducation hésitent souvent à adopter des mesures spéciales pour favoriser la réussite des enfants et adolescents (sur)doués, telles que des camps de vacances ou des programmes spéciaux. Toutefois, des écoles ou classes séparées ne présentent pas de solution idéale, car elles pourraient conduire à une situation de ghetto.

To index educational documentation, mutually agreed keywords (descriptors) have to be used. A new, updated edition of the *European Education Thesaurus* (formerly called *Eudised Thesaurus*) has just been published by the Publications Office of the European Communities. This thesaurus, available in the nine Community languages, as well as in Finnish and Turkish, is a joint project of both the Council of Europe and the European Communities. The thesaurus is used to obtain online access to the Council of Europe's EUDISED database comprising thousands of abstracts of educational research projects; it also serves the EURYDICE (educational information) network of the Community.

II. *Culture*

Project IV.21 — Analysis and evaluation of national cultural policies

The analysis and evaluation of national cultural policies is currently being carried out in three countries. From 9 to 17 June 1991 the group of specialists entrusted with examining the cultural policy of Austria made a second round of visits and conducted further interviews with those in charge of and taking part in cultural activity in that country. The team of experts entrusted with examining the cultural policy of the Netherlands held their first meeting in Amsterdam on 4 and 5 June 1991. The experts on Spain will hold their first meeting in Madrid in September 1991. They will begin with visits and interviews in the Spanish capital.

Project IV.22 — Film and the cultural dimension of communication

In the field of cinema, the Drafting Group on the Convention on Cinematographic Co-production (provisional title) met at Troia, Portugal, on 30 and 31 May 1991. The draft convention which it drew up will be submitted to the Committee of Governmental Experts on the Cinema by the end of October 1991 to be passed on subsequently to the CDCC. It is a legal instrument for cinematographic co-operation, co-production and co-funding.

Project IV.23 — European cultural routes

In the framework of the European cultural routes, the Spanish silk route was launched in May, with a seminar held in Barcelona. This route was followed from start to finish by a group of experts and staff from the Council of Europe: it passed through Barcelona, Valencia, Murcia and Granada. The local authorities organised special public awareness and entertainment activities relating to the theme for the occasion. A route dedicated to Wilhelm Schickhardt, a Rhenish scholar from the Renaissance was unveiled in Strasbourg

Afin d'indexer la documentation en matière d'éducation, il faut des mots clés unanimement acceptés. Une nouvelle édition révisée du *Thesaurus européen de l'éducation* (ancien *Thesaurus Eudised)* vient d'être publiée par l'Office des publications des Communautés européennes. Le thesaurus publié dans les neuf langues des Communautés ainsi qu'en finlandais et en turc est géré en commun par le Conseil de l'Europe et les Communautés européennes. Il est utilisé pour obtenir l'accès direct à la base de données EUDISED du Conseil de l'Europe, comprenant des milliers de résumés de projets de recherche pédagogique. De plus, il sert le réseau d'EURYDICE (réseau d'information en matière d'éducation) des Communautés.

II. *Culture*

Projet IV.21 — Analyse et évaluation des politiques culturelles nationales

L'analyse et l'évaluation des politiques culturelles nationales sont menées actuellement dans trois pays. C'est ainsi que le groupe de spécialistes chargé d'examiner la politique culturelle de l'Autriche a procédé à une seconde série de visites et d'entretiens avec des responsables et acteurs culturels dans ce pays du 9 au 17 juin 1991. Une première réunion de l'équipe d'experts chargée d'examiner la politique culturelle des Pays-Bas a eu lieu à Amsterdam les 4 et 5 juin 1991. S'agissant de l'Espagne, une première réunion s'est tenue à Madrid en septembre 1991, les examinateurs procédant à une première série de visites et d'entretiens dans la capitale espagnole.

Projet IV.22 — Cinéma et dimension culturelle de la communication

Dans le domaine du cinéma, le groupe de rédaction sur la convention de coproduction cinématographique (titre provisoire) s'est réuni à Troia (Portugal) les 30 et 31 mai 1991. Le projet qu'il a élaboré a été soumis au Comité d'experts gouvernementaux pour le cinéma fin octobre 1991 en vue de sa transmission au CDCC. Il s'agit d'un instrument juridique visant la coopération cinématographique sous le double aspect de la coproduction et du cofinancement.

Projet IV.23 — Itinéraires culturels européens

Dans le cadre des itinéraires culturels européens, le lancement de l'itinéraire de la soie en Espagne a eu lieu en mai à la faveur d'un séminaire tenu à Barcelone. Cet itinéraire a été parcouru par un groupe d'experts et de responsables du Conseil de l'Europe: Barcelone, Valence, Murcie, Grenade. Les autorités locales ont organisé à cette occasion des actions de sensibilisation et d'animation en rapport avec ce thème. Un itinéraire consacré à Wilhelm Schickhardt, savant rhénan de la Renaissance, a été présenté à Strasbourg

on 14 June 1991. Representatives of German and French towns with a Schickhardt connection met on this occasion to view a recent film about him. Portugal rounded off the year dedicated to St Bernard by launching a Cistercian route at the famous Alcobaça Abbey. A seminar was also held to look into the possibility of extending this route to cover European monachism as a whole.

The Czechoslovak authorities contributed to the Mozart celebrations with a tour around Prague as a departure point for a European Mozart route following in the composer's footsteps and reflecting the geographical influence of his music. This route, together with a very wide-ranging set of activities in the city of Prague on this subject, is scheduled for 26 to 29 September 1991.

Service activities

Council of Europe art exhibitions

The 21st Council of Europe Art Exhibition "Emblems of liberty: the image of the Republic in the art of the XVI to XX centuries" (1 June-15 September 1991) was inaugurated in Berne (Switzerland) in the presence of Mr Flavio Cotti, President of the Swiss Confederation, Mrs Irene Larsson, Chairman of the Ministers' Deputies and Mrs Catherine Lalumière, Secretary General of the Council of Europe. The aim of this exhibition is to show how the republican ideal and practice have given rise to special cultural forms. This theme is illustrated by typical works from the following republics: the Swiss Confederation, Venice, the Netherlands, the Republic of Berne, the 3rd French Republic, etc.

As for future Council of Europe art exhibitions, the Council of Europe Consultants' Group has already begun preparations for the 22nd exhibition "The Vikings and Europe 800-1200" to be held in Paris from April to mid-July 1992 and in Berlin from September to mid-November, ending up in Copenhagen. This will be followed by the 23rd Exhibition on "European art around the second world war (London, 1944-45)", to be confirmed. The group recommended the subject of "Historicism" for the 24th exhibition to be held in Vienna in late 1996.

Cultural documentation and research — CIRCLE

The 3rd All-European Round Table on Cultural Research on the general subject "Participation in cultural life in Europe: current trends and future strategies" was held in Moscow from 22 to 25 April 1991 and was attended by Mr Gubenko, Minister for Culture of the Soviet Union.

le 14 juin 1991. Une rencontre des représentants des villes allemandes et françaises concernées a eu lieu à cette occasion pour visionner un film qui vient d'être produit sur ce sujet. Le Portugal a marqué la clôture de l'année consacrée à saint Bernard par la présentation et le lancement dans la célèbre abbaye d'Alcobaça d'un itinéraire cistercien. Un séminaire de réflexion sur la possibilité d'élargir cet itinéraire à l'ensemble du monachisme européen a eu lieu à cette même occasion.

Les autorités tchécoslovaques ont contribué aux célébrations mozartiennes en proposant un parcours pragois comme point de départ d'un itinéraire Mozart européen fondé sur les déplacements du compositeur et sur le rayonnement de sa musique. Une présentation de cet itinéraire ainsi qu'une très riche animation de la ville de Prague à ce sujet auront lieu du 26 au 29 septembre 1991.

Activités de service

Expositions d'art du Conseil de l'Europe

La 21e exposition d'art du Conseil de l'Europe «Emblèmes de la liberté. L'image de la république dans l'art du XVIe au XXe siècle» (1er juin-15 septembre 1991) a été inaugurée à Berne (Suisse) en présence de M. Flavio Cotti, Président de la Confédération, de Mme Irene Larsson, Président des Délégués des Ministres, et de Mme Catherine Lalumière, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le propos de cette exposition est de montrer comment les manifestations de l'idée et de l'action républicaines se sont traduites par des formes culturelles spécifiques. Ce thème est illustré par des œuvres caractéristiques de ces républiques: la Confédération helvétique, Venise, les Pays-Bas, la République de Berne, la IIIe République en France, etc.

Pour ce qui est des futures expositions d'art du Conseil de l'Europe, le groupe de consultants du Conseil de l'Europe s'est penché sur la préparation de la 22e exposition «Les Vikings, les Scandinaves et l'Europe, 800-1200» qui se tiendra à Paris d'avril à mi-juillet 1992, à Berlin de septembre à mi-novembre, et ensuite à Copenhague. Viendra ultérieurement la 23e exposition «L'Art européen autour de la seconde guerre mondiale» (Londres, 1994-1995, à confirmer). Le groupe a recommandé le thème de «L'historicisme» pour la 24e exposition qui se tiendrait à Vienne à la fin de 1996.

Recherche et documentation culturelles — CIRCLE

La 3e Table ronde paneuropéenne sur la recherche culturelle sur le thème général «Participation à la vie culturelle en Europe: tendances actuelles et stratégies d'avenir» s'est tenue du 22 au 25 avril 1991 à Moscou en présence du ministre de la Culture de l'Union Soviétique, M. Gubenko.

This meeting, promoted by the Council of Europe in the framework of CIRCLE (Cultural Information and Research Liaison in Europe) in association with the Soviet Union Culture Ministry, the Soviet Institute for Cultural Research, Unesco, the European Cultural Foundation and the Commission of the European Communities, brought together specialists from ten different states. It was held for the first time in the Soviet Union, which is now a signatory to the European Cultural Convention.

The conference was a great success and three sub-themes were dealt with:

— cultural practices of the population in different sectors: recent quantitative developments and main trends for the future;

— methods used to foster cultural practices;

— assessment of future developments: new art forms, cultural activities and means for strengthening those practices.

A number of proposals for future activities in the framework of the Cultural Convention, in co-operation with other European bodies, were put forward at the meeting.

III. *Heritage*

Committee of Ministers

On 9 September 1991 the Committee of Ministers adopted Recommendation No. R (91) 13 on the protection of the twentieth-century architectural heritage.[1]

Results of the CSCE Symposium on Cultural Heritage (28 May-7 June 1991)

The Cultural Heritage Committee was informed at its meeting of 25 and 26 June 1991 on what had happened at the symposium, the final document of which referred explicitly to the role which could be played by the Council of Europe in the follow-up to the symposium in the field of cultural co-operation and more particularly in cultural heritage. The process of implementing this follow-up will be examined thoroughly at the committee's next meeting in November 1991.

Project IV.32 — Heritage sites and areas

From 15 to 17 May 1991, the Colloquy on the Protection and Enhancement of City Walls was held in Bourglinster (Luxembourg). Preceded by a meeting of a group of specialists, this col-

1. See Addendum I to the present report.

Cette activité, promue par le Conseil de l'Europe dans le cadre du CIRCLE (information sur la recherche culturelle en Europe) en association avec le ministère de la Culture de l'URSS, de l'Institut soviétique de recherche sur la culture, de l'Unesco, de la Fondation européenne de la culture et de la Commission des Communautés européennes a réuni des spécialistes de dix Etats différents et se tenait pour la première fois en Union Soviétique depuis l'accession de cet Etat à la Convention culturelle européenne.

Trois sous-thèmes ont été dégagés lors de la conférence qui a rencontré un grand succès:

— les pratiques culturelles de la population dans les différents secteurs: évolution quantitative récente et grandes tendances à venir;

— méthodes utilisées pour favoriser les pratiques culturelles;

— évaluation des développements futurs: nouvelles formes artistiques, activités culturelles et moyens pour renforcer les pratiques.

De nombreuses propositions pour de futures activités dans le cadre de la Convention culturelle et en collaboration avec d'autres instances européennes ont été formulées à cette occasion.

III. *Patrimoine culturel*

Comité des Ministres

Le 9 septembre 1991, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation n° R (91) 13 relative à la protection du patrimoine architectural du XX^e siècle[1].

Résultats du Symposium CSCE de Cracovie sur le patrimoine culturel (28 mai-7 juin 1991)

Le Comité du patrimoine culturel a été informé, à sa réunion des 25 et 26 juin 1991, du déroulement du Symposium de Cracovie dont la déclaration finale se réfère expressément au rôle que pourrait jouer le Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre des suites à donner au symposium en matière de coopération culturelle, et plus particulièrement de patrimoine. Le processus de la réalisation de ce suivi sera examiné de façon approfondie à la prochaine réunion du comité en novembre 1991.

Projet IV.32 — Sites et environnements culturels

Du 15 au 17 mai 1991, un colloque sur la protection et la mise en valeur des enceintes urbaines s'est tenu à Bourglinster (Luxembourg). Précédé d'une réunion d'un groupe de spécialistes,

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

loquy helped in a practical way to make progress in the reflection of effective integration of old sites in urban environments.

Service activities

Technical assistance for the enhancement of the architectural heritage

Two technical assistance missions were made in Cracow. Their respective aims were:

— The development of the historic centres of the city with particular attention to planning and social problems (2-4 April 1991).

— The protection and restoration of the Gothic stained-glass windows in the Church of St Mary (22-24 April 1991).

Promotion of heritage skills and crafts

Two meetings, the first in Segovia (25-26 April 1991), the second in Copenhagen (11-13 September 1991) helped to clarify the working methods for the directory of training schemes in European countries.

Furthermore, the first European symposium of firms specialising in the restoration of buildings of major importance was held with the support of the Parliamentary Assembly, in the *Palais de l'Europe* on 19-20 June 1991.

Activities on conventions

European Convention for the Protection of the Archaeological Heritage

The Cultural Heritage Committee approved, at its meeting of 25 and 26 June 1991, the revised draft European convention on the protection of the archaeological heritage and submitted it to the Committee of Ministers for adoption.

IV. *Sport*

Project IV.41 — Ethical values in sport

The main purpose of this project is to identify young people's values and attitudes towards ethics in sport, to assess fair-play campaigns and to adjust national policies to the realities of modern life.

On the basis of a survey conducted among young people and with assistance from national fair-play campaigns, the project might lead, by way of a recommendation to member governments, to a European "code of ethics".

cette rencontre aura permis, d'une manière concrète, de faire progresser la réflexion sur la bonne intégration des sites anciens dans l'environnement urbain.

Activités de service

Assistance technique pour la mise en valeur du patrimoine architectural

Deux missions d'assistance technique ont été effectuées à Cracovie. Leur objet respectif était:

— l'aménagement du centre historique de la ville avec une attention particulière aux problèmes urbanistiques et sociaux (2-4 avril 1991);

— la protection et la restauration des vitraux gothiques de l'église de Sainte-Marie (22-24 avril 1991).

Promotion des savoir-faire et des métiers du patrimoine

Deux réunions, tenues l'une à Ségovie (25 et 26 avril 1991), l'autre à Copenhague (11-13 septembre 1991), ont permis de mettre au point la méthodologie à suivre pour élaborer le répertoire des systèmes de formation dans les pays européens.

Par ailleurs, le 1er Symposium européen des entreprises de restauration du patrimoine monumental s'est tenu, avec le soutien de l'Assemblée parlementaire, au Palais de l'Europe les 19 et 20 juin 1991.

Activités concernant les conventions

Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique

Le Comité du patrimoine culturel a approuvé, à sa réunion des 25 et 26 juin 1991, le projet de convention européenne révisée pour la protection du patrimoine archéologique et l'a soumis au Comité des Ministres pour adoption.

IV. *Sport*

Projet IV.41 — Valeurs éthiques dans le sport

L'objet principal de ce projet est de découvrir les valeurs et les attitudes des jeunes à l'égard des questions d'éthique dans le sport, d'évaluer les campagnes de fair-play et d'adapter les politiques nationales aux réalités de la vie moderne.

Partant d'une enquête effectuée parmi les jeunes et à l'aide de campagnes nationales de fair-play, le projet pourrait — via une recommandation aux gouvernements membres — aboutir à un code européen d'éthique.

A first seminar was held in Iceland from 24 to 28 June 1991. It presented the interim results of the "Bedford enquiry" carried out in some fifteen European countries on a sample of children aged 12 to 16 engaged in competitive sports activities (football, tennis, athletics, etc.). The interim results of the inquiry already bring out the predominant influence of ambitious coaches and parents on the behaviour of young people. The seminar also provided an opportunity for a review of the fair-play campaigns (including national codes of ethics) which have been carried out in a number of member countries, the results of which should be assessed.

Project IV.45 — Future sports policies

At the last meeting of the Bureau of the CDDS it was decided that in the context of the mutual co-operation programme for the development of sport in Europe an expert would be entrusted with the co-ordination and management of "travelling seminars/workshops" designed to assist the new CDDS members to adjust their sports policies to new requirements. Three seminars are planned for 1991 and six for 1992. The subjects, which will be chosen by the countries concerned, for a study by a forum of national officials, will be in line with the CDDS programme, for example legislation, finance, management, etc.

Activities on conventions

European Convention on Spectator Violence and Misbehaviour at Sports Events and in particular at Football Matches

The Standing Committee of the above-mentioned convention adopted at its 8th meeting in Rome in June 1990 the principles governing a European prize for young architects on spectator safety in sports facilities. Organised by the Italian National Olympic Committee under the sponsorship of the Secretary General of the Council of Europe, this competition aims to encourage and promote the training of technical and professional personnel in the sports facilities sector and to improve the quality of such facilities, particularly as regards safety.

The European jury met in Rome on 18 June. Twenty-one European candidates, including fifteen of Italian nationality, had been selected but no prize was awarded. The jury was aware that future work on spectator safety should not be confined to major stadiums but should cover all sports and leisure facilities. The jury proposed to meet again in 1993 in the hope that a European prize might then be awarded.

Un premier séminaire a eu lieu du 24 au 28 juin 1991 en Islande : il a présenté les résultats intermédiaires de l'enquête (Bedford) effectuée dans une quinzaine de pays européens sur un échantillon d'enfants âgés de 12 à 16 ans et engagés dans des activités sportives de compétition (football, tennis, athlétisme, etc.). Les résultats intermédiaires de l'enquête font d'ores et déjà apparaître l'influence prédominante d'entraîneurs et de parents animés par la volonté du succès sur le comportement des jeunes. Le séminaire a également été l'occasion d'un tour de table sur les campagnes de fair-play (y compris les codes d'éthique nationaux) menés dans un certain nombre de pays membres et dont les résultats mériteraient d'être évalués.

Projet IV.45 — Les politiques futures dans le domaine du sport

Lors de la dernière réunion du Bureau du CDDS, il a été décidé de confier à un expert, dans le cadre du Programme de coopération mutuelle pour le développement du sport en Europe, la coordination et la direction d'ateliers et de séminaires itinérants dont le but est d'assister les nouveaux membres du CDDS dans l'adaptation aux nouvelles exigences de leurs politiques en matière de sport. Trois séminaires sont prévus en 1991, six en 1992. Les sujets qui seront choisis par les pays concernés pour étude par une audience de responsables nationaux seront en harmonie avec le programme du CDDS, tels que la législation, le financement, la gestion, etc.

Activités concernant les conventions

Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football

Le Comité permanent de la convention mentionnée ci-dessus avait adopté, lors de sa 8e réunion à Rome en juin 1990, les principes d'un prix européen pour jeunes architectes sur la sécurité des spectateurs dans les installations sportives. Ce concours, organisé par le Comité olympique national italien (CONI) et patronné par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a pour but de favoriser et de promouvoir la formation de cadres techniques et professionnels dans le secteur des installations sportives, et de renforcer la qualité de ces installations, notamment en matière de sécurité.

Le jury européen s'est réuni le 18 juin à Rome. Vingt et un candidats européens, dont quinze de nationalité italienne, avaient été sélectionnés, mais aucun prix n'a pu être attribué. Le jury était conscient que les futurs travaux sur la sécurité des spectateurs ne doivent pas se limiter aux stades importants, mais être étendus à toutes les installations sportives et de loisir. Il a été proposé de se réunir à nouveau en 1993 dans l'espoir qu'un prix européen pourra alors être attribué.

Anti-doping Convention

The monitoring group of the Anti-Doping Convention met for the second time on 20 and 21 June.

Since the last statutory report, Austria and Yugoslavia have ratified and Cyprus has signed the convention, bringing the number of contracting parties to thirteen.

A round-the-table review showed that work was being done in several European countries to make the methods of combating doping increasingly effective. The monitoring group wishes co-ordination to be established as regards the work being carried out to combat doping in Europe and throughout the world: co-ordination should be achieved at all levels and among all the parties concerned which desire to take part (governments, sports federations, etc.). It was also decided to co-operate with the Commission of the European Communities in preparing a code of conduct, as requested by the Community Ministers of Health.

The monitoring group set up four working parties: education and information, research, technical collaboration and legislative measures.

FIELD V

YOUTH

"Europe's future"

Committee of Ministers

On 13 September 1991 the Representatives on the Committee of Ministers of France, Hungary, Ireland, Italy, Luxembourg, the Netherlands and Portugal adopted Resolution (91) 20 instituting a Partial Agreement on the Youth Card for the purpose of promoting and facilitating youth mobility in Europe.[1]

European Youth Centre

During the period covered by the present report the European Youth Centre (EYC) organised ten study sessions in co-operation with international non-governmental youth organisations (INGYOs) on subjects such as:

— the common European home;

— debt crisis and the poor;

— European youth structures;

1. See Addendum I to the present report.

Convention contre le dopage

Le groupe de suivi de la convention susmentionnée s'est réuni pour la deuxième fois les 20 et 21 juin.

Depuis le dernier rapport statutaire, l'Autriche et la Yougoslavie ont ratifié la convention et Chypre l'a signée. Le nombre des Etats contractants est de treize.

Un tour de table a révélé que des travaux sont accomplis dans plusieurs pays européens pour que les méthodes de lutte contre le dopage deviennent de plus en plus efficaces. Le groupe de suivi souhaite qu'une coordination s'établisse en ce qui concerne les travaux de lutte contre le dopage en Europe et dans le monde, coordination qui devrait s'effectuer à tous les niveaux et entre toutes les parties concernées (gouvernements, fédérations sportives, etc.), et désire jouer un rôle dans cette coordination. Il a également décidé de collaborer avec la Commission des Communautés européennes dans l'élaboration d'un code de conduite, demandé par les ministres de la Santé de la Communauté.

Le groupe de suivi a établi quatre groupes de travail: éducation et information, recherche, collaboration technique et mesures législatives.

DOMAINE V

JEUNESSE

« L'Europe de l'avenir »

Comité des Ministres

Le 13 septembre 1991, les représentants au Comité des Ministres de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Portugal ont adopté la Résolution (91) 20 instituant un accord partiel en matière de carte jeunes destiné à promouvoir et à faciliter la mobilité des jeunes en Europe[1].

Centre européenne de la jeunesse

Durant la période couverte par le présent rapport, le Centre européen de la jeunesse (CEJ) a organisé dix sessions d'étude en coopération avec des organisations internationales non gouvernementales de jeunesse (OINGJ), sur des thèmes tels que:

— la maison commune européenne;

— la crise de la dette et les défavorisés;

— les structures européennes de jeunesse;

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

— peace and development;

— 1992;

— one European school.

The EYC organised its programme of language courses in English, French, German, Italian, Spanish and Portuguese. A second English and French course were organised this year, bringing the total number to ten.

The first of two annual training courses was organised by the EYC in co-operation with the European Co-ordination Bureau for International Youth Organisations (ECB) and the Council of European National Youth Committees (CENYC). The main aim of this course, "Organising international youth activities", was to enable participants to prepare, run and evaluate international youth activities such as seminars, exchanges, meetings and campaigns.

The evaluation seminar of the EYC's first long-term training course in international youth work took place from 16 to 26 May 1991. This seminar concluded a first training stage held in autumn 1990 and a period of individual project work.

From 19 to 26 August 1991, a training course for youth leaders from Turkey was held at the EYC. The aims of this course were to give the participants the possibility of gaining a European insight into youth activities and to prepare them to train leaders of youth centres in Turkey.

Feasibility study on means of extending training and co-operation in the youth field

Following two meetings of a group of experts entrusted to carry out this study, a consultation meeting was held on 13 and 14 May 1991 with members of the European Steering Committee for Intergovernmental Co-operation in the Youth Field (CDEJ) and the Advisory Committee of the EYC and EYF, as well as representatives of associations in countries of eastern and central Europe. The group of experts held its final meeting on 6 and 7 June 1991 and submitted its activity report to the Governing Board of the EYC and EYF.

The governing board discussed the results of the study at its meeting of 18 to 21 June 1991 and submitted a recommendation to the Committee of Ministers on the development of associative life in the framework of democratic and pluralistic structures, the training of youth leaders, and intercultural education in the countries of central and eastern Europe.

— la paix et le développement;

— 1992;

— une école européenne.

Le CEJ a organisé son programme de stages de langues en anglais, en français, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais. Des stages supplémentaires en anglais et en français ont eu lieu cette année, portant le nombre total à dix.

Le premier des deux stages de formation annuels a été réalisé par le CEJ en coopération avec le Bureau européen de coordination des organisations internationales de jeunesse (BEC) et le Conseil européen des comités nationaux (CENYC). L'objectif principal du stage, «l'organisation des activités internationales de jeunesse», était de rendre les participants capables de préparer, de diriger et d'évaluer des activités de jeunesse, telles que les sessions d'étude, les échanges, les réunions, les campagnes, etc.

Le Séminaire d'évaluation du stage de formation longue durée sur le travail international de jeunesse du CEJ a eu lieu du 16 au 26 mai 1991. Ce séminaire couronnait une première étape de formation en automne 1990 et une période de travail sur des projets individuels.

Un stage de formation pour animateurs de jeunesse de Turquie a eu lieu au CEJ du 19 au 26 août 1991. Les objectifs du stage étaient de donner les moyens aux participants d'acquérir une vision européenne des activités de jeunesse et de les préparer à former des jeunes animateurs dans les centres de jeunesse en Turquie.

Etude de faisabilité sur les moyens d'étendre la formation et la coopération dans le domaine de la jeunesse

A la suite de deux réunions d'un groupe d'experts chargé d'élaborer cette étude, une réunion de consultation a eu lieu les 13 et 14 mai 1991 avec la participation de membres du Comité directeur européen pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse (CDEJ) et le Comité consultatif du CEJ et du FEJ, ainsi que des représentants d'associations dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Le groupe d'experts a tenu sa dernière réunion les 6 et 7 juin 1991, et a soumis son rapport d'activité au Conseil de direction du CEJ et du FEJ.

Le Conseil de direction a examiné les résultats de l'étude lors de sa réunion du 18 au 21 juin 1991, et a soumis une recommandation au Comité des Ministres sur le développement de la vie associative dans le cadre de structures démocratiques et pluralistes, la formation d'animateurs de jeunesse, et l'éducation interculturelle dans les pays de l'Europe centrale et orientale.

Project V.1 — International youth mobility

At its meeting held on 2 July, the Bureau of the European Steering Committee for Intergovernmental Co-operation in the Youth Field (CDEJ) drew up a timetable for the implementation of the project. A first meeting of the four consultant experts entrusted with the production of preparatory reports on the four areas of the project was held on 10 and 11 September.

European Youth Foundation

Financial contributions to international youth activities

From April to September 1991 the European Youth Foundation made financial contributions totalling 5 952 500 French Francs to eighty-seven projects.

As always themes such as European identity and co-operation, environment, peace, human rights, youth work, north-south dialogue and others were dealt with within the supported activities.

For the first time the European Youth Foundation established a "Special Fund" to support projects that promote democracy and youth participation in central and eastern Europe. Thus, fifteen projects mainly dealing with training of voluntary youth leaders have been financed over the period concerned. They took place in Czechoslovakia, Hungary, Poland, Romania and the Soviet Union.

FIELD VI

HEALTH

"The European dimension of health"

European Health Committee (CDSP)

Project VI.1 — Training and planning of health services

1. *Multiprofessional training of health staff*

This study is being carried out by a research group of five experts and a study director. It aims at examining practice in member states with regard to multiprofessional training of health staff and to make proposals on enhancing team work and mutual recognition of roles.

The experts have held their first meeting and in the course of 1991 will be visiting member states to examine on the spot the developments occurring in this area.

Projet V.1 — Mobilité internationale des jeunes

Lors de sa réunion tenue le 2 juillet, le Bureau du Comité directeur européen pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse (CDEJ) a établi un calendrier pour la mise en œuvre du projet. Une première réunion entre les experts consultants chargés d'établir des rapports préparatoires sur les quatre domaines du projet a eu lieu les 10 et 11 septembre.

Fonds européen pour la jeunesse

Assistance financière aux activités internationales de jeunesse

D'avril à septembre 1991, 87 activités ont été subventionnées pour un montant total de 5 952 500 FF.

Les thèmes ont traité entre autres des problèmes de l'identité européenne et de la coopération, de l'environnement, de la paix, des droits de l'homme, du travail en matière de jeunesse, du dialogue Nord-Sud.

Pour la première fois, le Fonds européen pour la jeunesse a établi un fonds spécial destiné à soutenir des projets visant à promouvoir la démocratie et la participation des jeunes en Europe centrale et de l'Est. Ainsi, quinze projets concernant principalement la formation de responsables volontaires d'organisations de jeunesse se sont tenus au cours de la période sous objet. Ils ont eu lieu en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Union Soviétique.

DOMAINE VI

SANTÉ

« Une dimension européenne de la santé »

Comité européen de la santé (CDSP)

Projet VI.1 — Formation et planification des services de santé

1. *Formation multiprofessionnelle du personnel de santé*

Cette étude est effectuée par cinq chercheurs et un directeur d'étude. Son but est d'examiner la pratique, dans les Etats membres, en matière de formation multiprofessionnelle du personnel de santé et de faire des propositions pour l'amélioration du travail en équipe et la reconnaissance mutuelle des rôles.

Les experts ont tenu une première réunion; au cours de 1991, ils visiteront les pays membres pour examiner sur place les développements dans ce domaine.

2. *Emergency medical assistance*

A course on emergency medical assistance was held between 9 and 13 September in Madrid (Spain) for emergency medical staff. This is the third in a series of courses organised each year in various countries (Turkey 1989, Portugal 1990, Spain 1991). The purpose of these courses is to acquaint the authorities and emergency medical staff with a wide range of systems and methods used in various countries.

3. *Impact of the Aids epidemic on health care organisation*

A committee of experts has drawn up a detailed report on the impact of the Aids epidemic based on information gathered from health ministries, hospital services and non-profit associations. The report has now been approved by the European Health Committee CDSP and will be published shortly.

Project VI.2 — Ethical aspects of health

1. *Communication of health information in the hospital*

A working group set up to study the legal and ethical aspects of communication of health information in the hospital held its first meeting on 4 and 5 April 1991. This study follows a number of activities on medical information technology carried out in the last five years.

A draft recommendation has already been drawn up and will be completed for adoption this year.

2. *Symposium on ethics, law and communication skills* (Oxford 10-11 April 1991)

The Council of Europe was sponsor to a symposium organised by Oxford University on the use of communication skills in the teaching of ethics. Council of Europe experts participated in the conference.

As a result of this symposium, it was proposed that a network of teaching centres under the aegis of the Council of Europe should be set up. The network would exchange information on:

— curriculum development;

— teaching methods;

— assessment methods.

Project VI.3 — Prevention and education for health

Representatives of the Council of Europe, of WHO (Europe) and of the Commission of the

2. *Aide médicale d'urgence*

Un cours sur l'aide médicale d'urgence a eu lieu du 9 au 13 septembre 1991 à Madrid (Espagne) pour le personnel médical d'urgence. Ce cours est le troisième d'une série de cours organisés chaque année dans les divers pays (Turquie, 1989; Portugal, 1990; Espagne, 1991). Leur but est de familiariser les autorités et le personnel médical d'urgence avec une large gamme de systèmes et de méthodes utilisés dans les divers pays.

3. *Impact de l'épidémie de sida sur l'organisation des soins de santé*

Un comité d'experts vient d'élaborer un rapport détaillé sur l'impact de l'épidémie du sida; ce rapport est basé sur des renseignements recueillis auprès des ministères de la Santé, des services hospitaliers et des associations bénévoles. Il a été approuvé par le Comité européen de la santé (CDSP) et sera publié prochainement.

Projet VI.2 — Dimension éthique de la santé

1. *Communication d'informations de santé à l'hôpital*

Un groupe de travail, créé pour étudier les aspects légaux et éthiques de la communication d'informations de santé à l'hôpital, a tenu une première réunion les 4 et 5 avril 1991. Cette étude constitue la suite d'une série d'activités en matière d'informatique médicale, achevées au cours des cinq dernières années.

Un projet de recommandation a déjà été élaboré et sera achevé pour adoption cette année.

2. *Symposium sur l'éthique, le droit et les compétences en matière de communications* (Oxford, 10 et 11 avril 1991)

Le Conseil de l'Europe a parrainé un symposium organisé par l'Université d'Oxford sur l'utilisation des compétences en matière de communications dans l'enseignement de l'éthique. Des experts du Conseil de l'Europe ont participé au symposium.

Par la suite, il a été proposé de créer un réseau de centres d'enseignement sous l'égide du Conseil de l'Europe. Ce réseau visera un échange d'informations sur:

— l'élaboration de curriculums;

— les méthodes d'enseignement;

— les méthodes d'évaluation.

Projet VI.3 — Prévention et éducation pour la santé

Des représentants du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européen-

European Communities met in Luxembourg on 31 May 1991 and drew up a joint programme on education for health.

This programme will be a follow-up to the five year experience in eleven pilot towns where a model programme on education for health was tested. The new programme will attempt to multiply the experience of the pilot towns in several other cities throughout Europe and will include training sessions for teachers and internal conferences.

Service activities

Co-operation and training in blood transfusion and histocompatibility

A training course in histocompatibility (organised every two years) was held in the first half of September 1991. This course gathers young technicians from member states to acquaint them with the latest developments in histocompatibility techniques.

Organ transplants

Co-operation between member states and particularly between the main national transplant centres has developed into a series of important initiatives:

— A proposal has been made to establish a computerised network for the exchange of super-urgent livers between European countries. The data-processing company IBM has offered to provide the hardware for the network. The Council of Europe and the Commission of the European Communities would jointly finance the software.

— The Select Committee of Experts on Organisational Aspects of Co-operation in Organ Transplantation has prepared a draft recommendation on the organisation and control of human tissue for transplantation and implantation purposes. This recommendation which aims at controlling the use of human tissue to avoid any possible abuse in trafficking of this tissue, is at the moment being examined by the CDSP.

— The same committee is now examining existing practices within the various transplantation organisations and effectiveness of different approaches in increasing the availability of organs for transplantation. The purpose of this study is to find the failings in present systems and to make proposals on how to increase the availability of organs.

Activities on conventions

A Committee of Experts on Blood Transfusion and Immunohaematology controls the

nes se sont rencontrés à Luxembourg le 31 mai 1991. Ils ont élaboré un programme conjoint en matière d'éducation pour la santé.

Ce programme sera une suite à l'expérience menée pendant cinq ans dans onze villes pilotes, dans lesquelles un programme modèle d'éducation pour la santé a été testé. Le nouveau programme vise à multiplier cette expérience de villes pilotes dans plusieurs autres cités à travers l'Europe et comprendra des cours de formation pour enseignants ainsi que des conférences internationales.

Activités de service

Coopération et formation en matière de transfusion sanguine et d'histocompatibilité

Un cours de formation en histocompatibilité (organisé tous les deux ans) s'est tenu durant la première quinzaine de septembre 1991. Il s'adresse à de jeunes techniciens venant des Etats membres pour se familiariser avec les derniers développements des techniques d'histocompatibilité.

Transplantation d'organes

La coopération entre les Etats membres et, en particulier, entre les principaux centres de transplantation, s'est développée dans une série d'initiatives importantes:

— Une proposition a été faite de mettre en place un réseau informatisé pour l'échange, entre les pays européens, de foies dans des cas extrêmement urgents. La société d'informatique IBM a offert de fournir le hardware pour le réseau. Le Conseil de l'Europe et la Commission des Communautés européennes financeraient conjointement le software.

— Le Comité restreint d'experts sur les aspects organisationnels de coopération dans le domaine de la transplantation d'organes a préparé un projet de Recommandation sur l'organisation et le contrôle de l'utilisation des tissus humains pour transplantation ou implantation. Le CDSP examine actuellement cette recommandation, qui vise le contrôle de l'utilisation des tissus humains pour éviter d'éventuels abus dans le trafic illicite de ces tissus.

— Le même comité examine actuellement les pratiques en cours dans les divers organismes de transplantation et l'efficacité des différentes approches pour augmenter la disponibilité d'organes destinés à la transplantation. Le but de cette étude est de déceler les failles des systèmes actuels et de faire des propositions sur la manière d'augmenter la disponibilité d'organes.

Activités concernant les conventions

Un comité d'experts sur la transfusion sanguine et l'immunohématologie contrôle la mise

implementation of three European agreements in the field of blood transfusion.

The work is mostly aimed at promoting the principle of donation, improving quality techniques and encouraging self-sufficiency.

With regard to self-sufficiency, the Council of Europe is now working very closely with the Commission of the European Communities and a joint effort is being made to promote self-sufficiency at the European level.

FIELD VII

ENVIRONMENT AND REGIONAL PLANNING

"A better environment for all Europeans"

Committee of Ministers

In June 1991 the Ministers' Deputies adopted Recommendation No. R (91) 8 on the development of environmental education in school systems and Resolution (91) 16 on the Regulations for the European Diploma.[1] They furthermore agreed to renew the European Diploma awarded to the Hautes-Fagnes Nature Reserve (Belgium), Camargue National Reserve (France), Peak District National Park (United Kingdom), Siebengebirge Nature Reserve (Germany), Vanoise National Park (France), Kuscenneti National Park (Turkey), and to the Bayerischer Wald National Park (Germany), but not to renew the diploma of the Western Pyrenees National Park (France).

Project VII.1 — The European dimension of the environment

The preparatory committee held its first meeting on 26 and 27 June 1991, with participants from the Soviet Union, Poland and Bulgaria. The objectives for the forum put forward in the project for 1993 are similar to the projects following the pan-European ministerial conference held in Dobris (Prague, Czechoslovakia) from 21 to 23 June 1991, and a discussion was held on the principles to follow to avoid any overlapping. Following the Prague Conference, Switzerland has, in fact, decided to invite the same participants to a second ministerial conference, probably in 1993, which will examine the results of an important enquiry on the state of the environment in Europe.

1. See Addendum I to the present report.

en application de trois accords européens sur la transfusion sanguine.

Ce comité s'efforce essentiellement de promouvoir le principe de la donation, d'améliorer les techniques de qualité et d'encourager l'autosuffisance.

En ce qui concerne l'autosuffisance, le Conseil de l'Europe travaille actuellement en coopération très étroite avec la Commission des Communautés européennes; les deux institutions s'efforcent conjointement de promouvoir l'autosuffisance au niveau européen.

DOMAINE VII

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« Un meilleur environnement pour tous les Européens »

Comité des Ministres

En juin 1991, les Délégués des Ministres ont adopté la Recommandation n° R (91) 8 sur le développement de l'éducation environnementale dans les systèmes d'enseignement ainsi que la Résolution (91) 16 concernant le règlement du Diplôme européen[1]. Ils sont convenus de renouveler le Diplôme européen octroyé à la réserve naturelle des Hautes-Fagnes (Belgique), à la réserve nationale de Camargue (France), au parc national du Peak District (Royaume-Uni), à la réserve naturelle du Siebengebirge (Allemagne), au parc national de la Vanoise (France), au parc national de Kuscenneti (Turquie) et au parc national du Bayerischer Wald (Allemagne), mais de ne pas renouveler le Diplôme du parc national des Pyrénées occidentales (France).

Projet VII.1 — Dimension européenne de l'environnement

Le comité préparatoire s'est réuni pour la première fois les 26 et 27 juin 1991, avec la participation d'experts d'Union Soviétique, de Pologne et de Bulgarie. Les objectifs du forum prévu dans le projet pour 1993 rejoignant quelque peu des projets découlant de la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement qui s'est déroulée à Dobris (Prague, Tchécoslovaquie) du 21 au 23 juin 1991, une discussion de fond s'est engagée pour éviter les chevauchements. A la suite de la Conférence de Prague, la Suisse a en effet décidé d'inviter les mêmes participants à une deuxième conférence ministérielle, probablement en 1993, qui se référerait à une vaste enquête sur l'état de l'environnement en Europe.

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

The committee decided to restrict itself to the protection and management of natural resources, taking into account all the work already carried out, such as the European Conservation Strategy. The course of action to be followed should be clarified at the second meeting, planned for the autumn of 1991.

Project VII.2 — Soil conservation and protection of the landscape

1. *Soil conservation*

The Group of Specialists on Soil Conservation (PE-S-SO) held its first meeting in Strasbourg on 23 and 24 May 1991. The group examined a preliminary draft recommendation on soil protection, the text of which will be finalised at its next meeting. It had a preliminary discussion on a future work programme, and will transmit its proposals to the Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats (CDPE).

2. *Protection of the landscape*

The Group of Specialists "Countryside, wildlife and landscapes" (PE-S-MR) held its first meeting on 21 and 22 May 1991. It proceeded to the correction of and asked for the publication of the studies on "The integrated development of the countryside in western Europe" and on "The use of abandoned agricultural land for purposes of nature conservation and landscape restoration".

The group also launched a specific study on the problems linked to the development of the countryside in eastern and central European states. This study should lead to propositions for future programmes of activies.

In addition, the group should prepare in 1992 a pan-European seminar on rural landscapes which should aim simultaneously at:

— favouring the exchange of experiences relating to biotope inventories in rural areas;

— identifying positive cases of contemporary quality rural landscapes where the integrated development has been successfully performed.

Project VII.3 — Genetics and ecosystems

The Group of Specialists "Biodiversity and biosubsistence" (PE-S-BB) held its first meeting in Strasbourg on 24 and 25 June 1991.

Several questions were examined at this meeting:

Le comité a décidé de se limiter à la protection et à la gestion des ressources naturelles en se référant à tous les acquis disponibles, et notamment à la Stratégie européenne de conservation. Une deuxième réunion, prévue pour l'automne 1991, devrait permettre de préciser l'orientation souhaitée.

Projet VII.2 — Conservation des sols et protection des paysages

1. *Conservation des sols*

Le Groupe de spécialistes sur la conservation des sols (PE-S-SO) a tenu sa 1re réunion à Strasbourg, les 23 et 24 mai 1991. Il a examiné un avant-projet de recommandation sur la protection des sols dont le texte sera finalisé lors de sa prochaine réunion. Le groupe a eu une première discussion sur un programme de travail futur et transmettra ses propositions au Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE).

2. *Protection des paysages*

Le Groupe de spécialistes «Monde rural, vie sauvage et paysages» (PE-S-MR) a tenu sa 1re réunion les 21 et 22 mai 1991. Il a mis au point et recommandé la publication des études sur «le développement intégré du monde rural en Europe occidentale» et sur «l'utilisation des terres abandonnées par l'agriculture à des fins de conservation de la nature et de restauration des paysages».

Le groupe a également lancé une étude spécifique aux problèmes du développement du monde rural des pays d'Europe centrale et orientale. Cette étude devrait déboucher sur des propositions concrètes pour les futurs programmes de travail.

En outre, le groupe se propose d'organiser en 1992 un séminaire paneuropéen sur les paysages ruraux qui aurait pour double objectif:

— de favoriser l'échange d'expériences en matière d'inventaires des biotopes des zones rurales;

— d'identifier des exemples positifs de paysages ruraux contemporains de qualité où le développement intégré a été réussi.

Projet VII.3 — Génétique et écosystèmes

Le Groupe de spécialistes «Biodiversité et biosubsistance» (PE-S-BB) a tenu sa 1re réunion à Strasbourg les 24 et 25 juin 1991.

Plusieurs problèmes ont été examinés à cette réunion:

— the distribution of the publication of the proceedings of the Colloquy on the Conservation of Wild Progenitors of Cultivated Plants;

— the method of work of the group: it was proposed to organise in the coming years six workshops on themes to be defined at the next meeting of the group;

— the elaboration in 1991 of a list of plants cultivated in Europe.

Service activities

The Group of Specialists "Protected areas" (PE-S-ZP) held its meeting in Strasbourg, on 2 and 3 July 1991.

Concerning the European Diploma, the group:

— examined the annual reports of the diploma-holding areas;

— examined the new candidature from the Savage Islands Nature Reserve (Portugal) and gave terms of reference for the expert who will visit the reserve.

Concerning the European Network of Biogenetic Reserves, the group:

— examined the sites recently proposed by the governments;

— discussed the draft resolutions concerning the opening of the network to non-member states and the extension of its framework;

— approved the organisation of the Symposium for Managers of Diploma-holding Areas which will be held at the Wurzacher Ried Nature Reserve (Germany) in September 1991.

Centre Naturopa

The National Agencies of the Centre Naturopa held their 24th meeting in Izmir on 25 and 26 April, at the initiative of the Turkish national agency, the Turkish Association for the Protection of Nature and Natural Resources. New colleagues from Hungary and Czechoslovakia, as well as observers from Bulgaria, Poland and Romania, took part in the proceedings.

At the request of the Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats, the meeting dealt almost entirely with its own proposal that 1995 be declared European Nature Conservation Year.

Naturopa 66, devoted to the freshwater fish campaign, was published in the summer. The monthly bulletin *Naturopa Newsletter* was published regularly. The second annual issue of the Newsletter on the Bern Convention, as well as

— la diffusion de la publication des actes du Colloque sur la protection des espèces sauvages progénitrices des plantes cultivées;

— la méthode de travail du groupe: il a été suggéré d'organiser dans les prochaines années six ateliers dont les thèmes seront définis à la prochaine réunion du groupe;

— une activité de travail pour 1991 pour établir une liste de plantes cultivées en Europe.

Activités de service

Le Groupe de spécialistes sur les zones protégées (PE-S-ZP) a tenu sa réunion à Strasbourg les 2 et 3 juillet 1991.

Concernant le Diplôme européen, le Groupe a:

— examiné les rapports annuels des zones diplômées;

— examiné la candidature de la réserve naturelle des Iles sauvages (Portugal) et a donné un mandat à l'expert qui visitera la réserve.

Concernant le Réseau européen de réserves biogénétiques, le Groupe a:

— examiné les sites nouvellement proposés par les gouvernements;

— discuté les projets de résolution concernant l'ouverture du réseau aux Etats non membres et l'extension du cadre du réseau;

— approuvé l'organisation du symposium des gestionnaires des zones diplômées qui se tiendra à la réserve naturelle du Wurzacher Ried (Allemagne) en septembre 1991.

Centre Naturopa

Les agences nationales du Centre Naturopa ont tenu leur 24e réunion à Izmir les 25 et 26 avril, à l'initiative de l'agence nationale turque, à savoir l'Association turque pour la conservation de la nature et des ressources naturelles. Les nouveaux collègues de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie ainsi que des observateurs de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie ont participé aux travaux.

La réunion, à la demande du Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel, s'est presque uniquement penchée sur sa propre proposition de déclarer 1995 «Année européenne de la conservation de la nature».

Naturopa, 66, consacré au thème de la campagne sur les poissons d'eau douce, a été publié au courant de l'été. Le bulletin mensuel *Naturopa-Faits nouveaux* a été publié régulièrement. Le deuxième numéro annuel de *Naturopa-*

special issue No. 91/1 devoted to Hungary and Czechoslovakia, were also published.

In the Environment Features series, the following issues were published:

— No. 91/1 The management of Corsica's natural coastal areas by François Giacobbi

— No. 91/2 From national policy to international management of the protection of Mediterranean shores by François Doumenge

— No. 91/3 Czechoslovakia and nature conservation by Jaroslav Hromas

The fourth and last colloquy on "The Mediterranean coasts and the protection of the environment" was held, in co-operation with the *Conseil général de Haute-Corse*, in Bastia from 30 May to 1 June on the theme of "Coasts and marine parks of the Mediterranean: an ecosystem and a richness common to all countries".

FIELD VIII

LOCAL DEMOCRACY

"Democracy at the grass-roots"

Project VIII.1 — Strengthening local democracy

At its meeting from 5 to 7 June 1991 the Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR) re-examined the draft convention on the participation of foreigners in public life at local level in the light of an opinion formulated by the Steering Committee for Human Rights and adopted a revised text for submission to the Committee of Ministers.

A proposal was approved for the preparation as soon as possible of a handbook on the democratic and organisational criteria to be borne in mind by those invited to observe local or regional elections.

The CDLR continued its work on drafting a report on borrowing by local authorities and preparing a draft recommendation of the Committee of Ministers on the same subject. It also decided on the compilation of a survey of experiences in various member states with recourse to competitive tendering for the efficient provision of local public services.

Work is also in progress on the preparation of a report on the status of local elected representatives.

Project VIII.2 — Minority languages

At its meeting from 24 to 26 April 1991 the *Ad hoc* Committee of Experts on Regional or

Faits nouveaux consacré à la Convention de Berne ainsi que le numéro spécial nº 91-1 consacré à la Hongrie et à la Tchécoslovaquie sont également parus.

Dans la série *Nouvelles de l'environnement* ont été publiés:

— nº 91-1: gestion des espaces naturels littoraux en Corse, par François Giacobbi;

— nº 91-2: d'une politique nationale à une gestion internationale de la protection des rivages méditerranéens, par François Doumenge;

— nº 91-3: Tchécoslovaquie et conservation de la nature, par Jaroslav Hromas.

Le quatrième et dernier colloque sur les côtes de la Méditerranée et la protection de l'environnement s'est tenu, avec la coopération du Conseil général de Haute-Corse, à Bastia du 30 mai au 1er juin, sur le thème: «Côtes et parcs marins de la Méditerranée: un écosystème et une richesse communs à tous les pays».

DOMAINE VIII

DÉMOCRATIE LOCALE

«Les démocraties de base»

Projet VIII.1 — Renforcer la démocratie locale

Lors de la réunion du 5 au 7 juin 1991, le Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR) a réexaminé le projet de convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, à la lumière d'un avis du Comité directeur pour les droits de l'homme et a adopté une version révisée du texte qui a été soumise au Comité des Ministres.

Une proposition concernant la préparation dans les meilleurs délais d'un manuel établissant les critères démocratiques et les modalités d'organisation à prendre en considération par les personnes invitées comme observateurs à des élections locales ou régionales a été approuvée.

Le CDLR a poursuivi ses travaux en vue de rédiger un rapport sur les emprunts par les collectivités locales et de préparer un projet de recommandation du Comité des Ministres sur ce sujet. Il a également décidé de compiler les résultats d'une enquête portant sur les expériences réalisées dans divers pays membres faisant usage des appels d'offres dans la prestation efficace des services locaux.

Des travaux sont de même en cours pour la préparation d'un rapport sur le statut des élus locaux.

Projet VIII.2 — Langues minoritaires

Lors de sa réunion du 24 au 26 avril 1991, le Comité *ad hoc* d'experts sur les langues régiona-

Minority Languages in Europe (CAHLR) completed its first reading of the entire text of the draft European charter for regional or minority languages. Subject to the final decision of the Committee of Ministers, the text was drafted on the basis that it would take the form of a convention.

The CAHLR decided to request an opinion on the draft charter from the following bodies:

— Council for Cultural Co-operation (CDCC);

— Steering Committee for Human Rights (CDDH);

— Steering Committee on the Mass Media (CDMM);

— European Committee on Legal Co-operation (CDCJ);

— European Committee on Crime Problems (CDPC);

— Steering Committee on Social Policy (CDPS);

— Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR).

The European Commission for Democracy through Law has also been invited to pronounce upon this text.

In response to a proposal from the CAHLR, the Committee of Ministers, in June 1991, declassified the current text of the charter, so as to enable it to be made available to interested parties.

Transfrontier co-operation

Problems of transborder co-operation are discussed by the Select Committee of Experts on Transfrontier Co-operation (LR-R-CT), which is a sub-committee of CDLR.

At its first meeting, held in April 1991, the Committee considered:

— a study on the implementation of the European Outline Convention on Transfrontier Co-operation between Territorial Communities or Authorities;

— a study on the impact of the 1993 Single Market on border regions.

The Committee submitted the following proposals for future activities to the CDLR:

— transfrontier fiscal equalisation concerning the incomes of border workers (study and recommendations);

les ou minoritaires en Europe (CAHLR) a terminé la première lecture du texte complet du projet de charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Sous réserve de la décision du Comité des Ministres, le texte a été rédigé dans des termes tels qu'il prendra la forme d'une convention.

Le CAHLR a décidé de demander un avis sur le projet de charte aux organismes suivants:

— le Conseil de la coopération culturelle (CDCC);

— le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH);

— le Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM);

— le Comité européen de coopération juridique (CDCJ);

— le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC);

— le Comité directeur sur la politique sociale (CDPS);

— le Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR).

La Commission européenne pour la démocratie par le droit a également été invitée à se prononcer sur ce texte.

En réponse à une proposition du CAHLR, le Comité des Ministres, en juin 1991, a rayé de la liste des documents secrets le texte actuel de la charte afin de permettre sa communication aux Parties intéressées.

Coopération transfrontalière

Les problèmes de la coopération transfrontalière sont actuellement traités dans le cadre du Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR) par le Comité restreint d'experts sur la coopération transfrontalière (LR-R-CT).

Lors de sa 1re réunion en avril 1991, le comité restreint a examiné:

— une étude sur la mise en œuvre de la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales;

— une étude portant sur les conséquences du Marché unique de 1993 sur les régions frontalières.

Le comité a formulé à l'intention du CDLR les propositions suivantes pour ses activités futures:

— la péréquation fiscale transfrontalière concernant les revenus des travailleurs frontaliers (étude et recommandations);

— infrastructure and public services in transfrontier employment areas (for example: transport, communications, town planning and development, etc.) (study and recommendations);

— general impact studies for certain installations in border regions and procedure for public enquiries (study and recommendations).

FIELD IX

LEGAL CO-OPERATION

"A law to match Europe's future"

Committee of Ministers

On 9 September 1991, the Committee of Ministers adopted:

— Recommendation No. R (91) 9 on emergency measures in family matters, a text prepared by the Committee of Experts on Family Law and approved by the European Committee on Legal Co-operation (CDCJ) at its 55th meeting in May 1991;

— Recommendation No. R (91) 10 on communication to third parties of personal data held by public bodies, a text prepared by the Committee of Experts on Data Protection and approved by the CDCJ at its 55th meeting;

— Recommendation No. R (91) 11 on sexual exploitation, pornography, prostitution of and trafficking in children and young adults, a text prepared by a specialised committee of experts and approved by the European Committee on Crime Problems (CDPC) at its 40th Session in June 1991;

— Recommendation No. R (91) 12 concerning the setting up and functioning of arbitral tribunals under Article 42 of the Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime, a text prepared by the Netherlands delegation to the CDPC and approved by the CDPC at its 40th Session.[1]

The Committee of Ministers also authorised publication of the explanatory memoranda.

Intergovernmental Programme of Activities

Project IX.4 — Bioethics

The *Ad hoc* Committee of Experts on Bioethics (CAHBI) held its 13th meeting from

1. See Addendum I to the present report.

— les infrastructures et les services publics dans les bassins d'emplois transfrontaliers (par exemple les transports, les communications, l'aménagement et l'urbanisme, etc.) (étude et recommandations);

— l'étude de l'impact général pour certaines installations dans les régions frontalières et la procédure d'enquêtes publiques (étude et recommandations).

DOMAINE IX

COOPÉRATION JURIDIQUE

« Un droit mieux adapté à l'avenir de l'Europe »

Comité des Ministres

Le 9 septembre 1991, le Comité des Ministres a adopté:

— la Recommandation n° R (91) 9 sur les mesures d'urgence concernant la famille, un texte préparé par le Comité d'experts sur le droit de la famille et approuvé par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) lors de sa 55e réunion en mai 1991;

— la Recommandation n° R (91) 10 sur la communication à des tierces personnes de données à caractère personnel détenues par des organismes publics, un texte préparé par le Comité d'experts sur la protection des données et approuvé par le CDCJ lors de sa 55e réunion;

— la Recommandation n° R (91) 11 sur l'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution ainsi que sur le trafic d'enfants et de jeunes adultes, un texte préparé par un comité d'experts spécialisé et approuvé par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) lors de sa 40e Session en juin 1991;

— la Recommandation n° R (91) 12 concernant la création et le fonctionnement des tribunaux arbitraux prévus à l'article 42, paragraphe 2, de la Convention du 8 novembre 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, un texte préparé par la délégation néerlandaise auprès du CDPC et approuvé par le CDPC lors de sa 40e Session[1].

Le Comité des Ministres a également autorisé la publication des exposés des motifs.

Programme intergouvernemental d'activités

Projet IX.4 — Bioéthique

Le Comité *ad hoc* d'experts sur la bioéthique (CAHBI) a tenu sa 13e réunion du 23 au

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

23 to 26 April 1991 in Strasbourg. It proposed to the Committee of Ministers the conclusion of a framework convention open to non-member states, for the protection of the human person in the context of the biomedical sciences. This convention should be accompanied by protocols on specific subjects — initially organ transplants and medical research on human beings.

In framing and adopting this proposal, the CAHBI's intention was to respond to the unease being expressed in every quarter with regard to the ethical, legal and human rights problems raised by progress in the biomedical sciences. The conclusion of a convention designed to clarify and express fundamental human rights in relation to biomedical progress would enhance the impact of the principles contained in the European recommendations already adopted by the Committee of Ministers in this field as a result of the CAHBI's work since 1985. This proposal, supported by the Parliamentary Assembly in Recommendation 1160 (1991) and by the European Ministers of Justice at their informal meeting in Ottawa in June 1991, was examined and approved by the Committee of Ministers at its meeting in September 1991.

The CAHBI will shortly finalise two draft recommendations on genetic testing: those used in the field of criminal justice and those used for health care purposes. The CDPC adopted, for the attention of the CAHBI, an opinion on the first of those draft recommendations.

In order to prepare for the 1st Round Table of Ethics Committees, to be held in Madrid in March 1992, the CAHBI has instructed a consultant to carry out a study, based on a questionnaire, on the development of ethics committees.

Project IX.5 — The efficiency and fairness of criminal justice

The slow speed of judicial and particularly criminal proceedings is a feature of the operation of justice in many European states. The "Efficiency and fairness of criminal justice" project is designed to find a solution to the problems facing most European states and due mainly to rising crime rates, new types of offence, inadequate staffing in state legal services and the continued implementation of obsolete procedures. The aims are as follows:

— to take stock of new management techniques used in the administration of criminal justice in the various Council of Europe member states;

26 avril 1991 à Strasbourg. Dans ce domaine, le Comité *ad hoc* sur la bioéthique (CAHBI) a proposé au Comité des Ministres la conclusion d'une convention-cadre, ouverte à des Etats non membres, pour la protection de la personne humaine dans le contexte du développement des sciences biomédicales. Cette convention devrait être accompagnée de protocoles portant sur des sujets spécifiques. Dans un premier temps, il s'agit notamment des transplantations d'organes et de la recherche médicale sur l'être humain.

Le CAHBI, en élaborant et adoptant cette proposition, a voulu répondre aux inquiétudes qui se manifestent un peu partout à l'égard des problèmes éthiques, juridiques et des droits de l'homme soulevés par les progrès des sciences biomédicales. La conclusion d'une convention visant à clarifier et à exprimer des droits de l'homme fondamentaux face aux progrès de la biomédecine renforcerait l'impact des principes contenus dans les recommandations européennes déjà adoptées par le Comité des Ministres dans ce domaine, à la suite des travaux menés par le CAHBI depuis 1985. Cette proposition, appuyée par l'Assemblée parlementaire dans sa Recommandation 1160 (1991) ainsi que par les ministres européens de la Justice, lors de leur réunion informelle à Ottawa en juin 1991, a été examinée et approuvée par le Comité des Ministres à sa réunion de septembre 1991.

Le CAHBI finalisera prochainement deux projets de recommandation portant sur les tests génétiques, à savoir ceux utilisés dans le domaine de la justice pénale et ceux utilisés à des fins de santé. Le CDPC a adopté, à l'intention du CAHBI, un avis sur le premier de ces projets de recommandation.

Pour la préparation de la 1re Table ronde des comités d'éthique, qui aura lieu à Madrid en mars 1992, le CAHBI a chargé un expert consultant d'effectuer une étude, basée sur un questionnaire, concernant l'évolution des comités d'éthique.

Projet IX.5 — Efficacité et équité de la justice pénale

La lenteur des procédures judiciaires, notamment dans le domaine pénal, est un phénomène qui caractérise le fonctionnement de la justice dans de nombreux Etats européens. Le projet «Efficacité et équité de la justice pénale» vise à élaborer des solutions aux problèmes que connaissent la plupart des Etats européens, problèmes dus notamment à l'augmentation de la criminalité, à l'apparition de nouveaux délits, à l'insuffisance des effectifs de la magistrature, au maintien de procédures obsolètes. Ses objectifs sont les suivants:

— faire l'inventaire des nouvelles techniques de gestion employées dans l'administration de la justice pénale dans les différents Etats membres du Conseil de l'Europe;

— to suggest improvements, bearing in mind the limitations of a "management" approach in terms of the rights of the accused and the safeguards which all proceedings must provide for the parties;

— to establish model training programmes to be implemented at national, and possibly international, level;

— to examine the relations between the media and the judicial system in terms of professional ethics.

This activity derives directly from Article 6 of the European Convention on Human Rights, being aimed at facilitating the adoption at national level of measures to prevent the delays reproved by the organs of the Convention. It might also interest a number of non-member states (the United States, Canada and perhaps some European states) which should be associated with its implementation.

The project is planned to last three years, after which conclusions should be collated in the form of recommendations to the governments, handbooks or publications for the professional groups concerned, and training modules for judges, lawyers and officials involved in the administration of justice in the member states. Depending on progress made after 1991, consideration might be given to extending the project to cover the operation of the structures and procedures of civil and administrative justice, which often face the same problems.

As part of this project, a group of specialists on the management of criminal justice held its first meeting from 3 to 5 July 1991. The participants worked out a detailed inventory of specific management problems situated on different levels of the criminal justice system, putting these problems together in seven distinct categories ("key problems of management") which will form the basis for the future work of the specialist group and the project group. Each member of the group has been asked to examine one of these key problems more closely, to present possible solutions and to prepare questions to be analysed by the project group in 1992.

Project IX.7 — Protection of and prevention of damage to the environment

The Committee of Experts on Compensation for Damage caused to the Environment (CJ-EN) met from 29 April to 3 May and from 1 to 4 July 1991 in Strasbourg to continue preparing the draft convention on damage resulting from activities dangerous to the environment.

— suggérer des améliorations, compte tenu des limites d'une approche de type «gestionnaire» sur le plan des droits de l'accusé et des garanties que toute procédure doit offrir aux parties;

— établir des modèles de programmes de formation à mettre en œuvre sur le plan national et, le cas échéant, sur le plan international;

— examiner les relations entre les médias et la justice sur le plan de la déontologie professionnelle.

Cette activité est directement liée à l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, car elle pourrait faciliter l'adoption, sur le plan national, de mesures permettant d'éviter les lenteurs qui sont sanctionnées par les organes de la Convention. Elle est aussi susceptible d'intéresser un certain nombre d'Etats non membres (Etats-Unis, Canada, éventuellement certains Etats européens) qui devraient être associés à sa mise en œuvre.

Le projet est prévu pour une durée de trois ans, à l'issue desquels des conclusions devraient être réunies sous la forme de recommandations aux gouvernements, de manuels ou de publications à l'intention des milieux professionnels concernés, de modules de formation susceptibles d'être utilisés auprès des magistrats, avocats, fonctionnaires de l'administration de la justice dans les Etats membres. Au vu des progrès accomplis après 1991, un élargissement du projet pour couvrir le fonctionnement des structures et les procédures de la justice civile et administrative, qui sont souvent confrontées aux mêmes problèmes, pourrait éventuellement être envisagé.

Dans le cadre de ce projet, un groupe de spécialistes sur la gestion de la justice pénale a tenu une première réunion du 3 au 5 juillet 1991. Les participants à la réunion ont élaboré un inventaire détaillé des problèmes de gestion spécifiques qui se posent aux différents niveaux du système de justice pénale. Ils ont regroupé ces problèmes en sept catégories distinctes («problèmes clés de gestion») qui formeront la base des travaux futurs du groupe de spécialistes et du groupe de projet. Chacun des membres du groupe a été chargé, pour la prochaine réunion, d'examiner de plus près un de ces problèmes clés, de présenter des solutions possibles et de préparer des questions qui devraient être étudiées par le groupe de projet en 1992.

Projet IX.7 — Protection et prévention des dommages causés à l'environnement

Le Comité d'experts sur la réparation des dommages causés à l'environnement (CJ-EN) s'est réuni du 29 avril au 3 mai et du 1er au 4 juillet 1991 à Strasbourg pour poursuivre l'élaboration du projet de convention sur les dommages résultant de l'exercice d'activités dangereuses pour l'environnement.

The committee of experts adopted a number of texts for the draft convention, which aims to ensure adequate compensation for damage resulting from dangerous activities and provides for preventive measures and a reinstatement of the environment.

The draft convention has been circulated in its present form in the relevant circles with the authorisation of the Committee of Ministers, so as to enable the CJ-EN to carry out the necessary consultations and take account of the views expressed when preparing the final text of the draft convention.

Activities on conventions

European conventions in the penal field

The Committee of Experts on the Operation of European Conventions in the Penal Field, which held its 21st meeting from 23 to 26 April 1991, is continuing its work under the authority of the CDPC in the fields within its remit.

At its April meeting, the committee revised Chapter IV of the draft comprehensive convention on inter-state co-operation in the penal field and finalised a number of provisions in that chapter. It will continue examining the draft convention at its next meeting, scheduled for November.

The committee examined the draft recommendation concerning the setting up and functioning of arbitral tribunals under Article 42 of the Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime.

The committee also exchanged views on the reservations and declarations made by Portugal and the United Kingdom when recently ratifying the European Convention on Extradition.

European Agreement on Regulations governing the Movement of Persons between Member States of the Council of Europe

The European Agreement on Regulations governing the Movement of Persons between Member States of the Council of Europe, which was opened for signature on 13 December 1957, is aimed at facilitating the movement of persons by providing that nationals of contracting parties are able to enter the territory of other parties and leave, under cover of one of the documents listed in the appendix to the agreement.

A recent study has revealed that, in practice, in twenty-one member states over one hundred and forty travel documents are issued, belonging to twenty-three different categories,

Le comité d'experts a adopté un certain nombre de textes pour le projet de convention visant à assurer l'indemnisation adéquate des dommages résultant d'activités dangereuses et prévoyant les moyens de prévention des dommages et de remise en état de l'environnement.

Le projet de convention a été communiqué en l'état actuel, avec l'autorisation du Comité des Ministres, aux milieux intéressés afin de permettre au CJ-EN de procéder aux consultations nécessaires et de tenir compte des vues exprimées par ces milieux au moment de la préparation du texte final du projet de convention.

Activités concernant les conventions

Conventions européennes en matière pénale

Le Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes dans le domaine pénal, qui a tenu sa 21e réunion du 23 au 26 avril 1991, poursuit ses travaux sous l'autorité du CDPC dans les domaines qui lui ont été assignés.

Au cours de sa réunion d'avril, le comité a révisé le chapitre IV du projet de convention générale sur la coopération interétatique dans le domaine pénal et mis au point un certain nombre de dispositions du chapitre précité. Il poursuivra l'examen du projet de convention lors de sa prochaine réunion, prévue en novembre prochain.

Le comité a également examiné le projet de recommandation concernant la création et le fonctionnement des tribunaux arbitraux prévus à l'article 42 de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

Le comité a en outre procédé à un échange de vues sur les réserves et les déclarations faites par le Portugal et le Royaume-Uni lors de la récente ratification par ces Etats de la Convention européenne d'extradition.

Accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe

L'Accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe, ouvert à la signature le 13 décembre 1957, vise à faciliter les déplacements des personnes, en prévoyant que les ressortissants des Parties contractantes peuvent entrer sur le territoire des autres Parties et en sortir sous couvert de l'un des documents énumérés à l'annexe de l'accord.

Une étude récente a relevé que, dans la pratique, dans vingt et un Etats membres, plus de 140 documents de voyage sont délivrés, appartenant à vingt-trois catégories différentes, dont la

most of which do not appear in the appendix to the agreement. Furthermore, in view of developments in the movement of nationals from central and eastern European countries — some of which have expressed interest in acceding to the agreement — the number and diversity of documents presented at the frontiers of member states may be expected to increase.

Finally, nine of the thirteen parties to the agreement are member states of the European Community. The abolition of checks at the internal borders of the Community and the reinforcement of checks at the external borders, the adoption of a common visa policy and other measures taken within the EC could entail a review of the European agreement. Such a review might also afford an opportunity to look into the circumstances which have prevented ten member states from becoming parties to the agreement.

To that end, a Committee of Experts on the Mobility of European Citizens has been set up, with the following terms of reference:

— to examine and improve the implementation of the European Agreement of 1957, on Regulations governing the Movement of Persons between Member States of the Council of Europe;

— if so decided, to follow up any conclusion within its remit reached by the Ministerial Conference on the Movement of Persons from Central and Eastern European Countries (Vienna 1991);

— to make proposals on the legal aspects of the movement of persons.

The committee of experts will take into account the activities carried out by the former *Ad hoc* Committee of Experts on Movement of Persons and the Select Committee of Experts on Movement of Persons. It will work in close co-operation with the *Ad hoc* Committee of Experts on the Legal Aspects of Territorial Asylum, Refugees and Stateless Persons (CAHAR) and the European Committee on Migration (CDMG).

The Committee's first meeting took place from 5 to 7 June 1991 in Strasbourg.

European Convention for the Protection of Animals kept for Farming Purposes

The Standing Committee of the European Convention for the Protection of Animals kept for Farming Purposes held its 22nd meeting from 22 to 24 May 1991 in Strasbourg.

It should be noted that since the last meeting (October 1990), the convention has been ratified by Malta (March 1991). Yugoslavia has also acceded to the convention (March 1991), bringing the number of contracting parties to twenty.

plupart ne figure pas à l'annexe de l'accord. D'autre part, au vu de l'évolution de la circulation des ressortissants des pays de l'Europe centrale et orientale — certains de ces Etats souhaiteront d'ailleurs adhérer à l'accord — on peut s'attendre à une multiplication du nombre et de la diversité des documents présentés aux frontières des Etats membres.

D'autre part, sur les treize Parties à l'accord, neuf sont des Etats membres de la Communauté européenne. L'abolition des contrôles aux frontières intérieures de la Communauté et le renforcement des contrôles aux frontières extérieures, la définition d'une politique de visa commune et d'autres mesures prises à l'intérieur de la CEE pourraient entraîner un réexamen de l'accord européen. Un tel examen pourrait être l'occasion de se pencher sur les conditions qui ont empêché dix Etats membres de devenir parties à l'accord.

A cette fin, un Comité d'experts sur la mobilité des citoyens de l'Europe a été mis en place, avec pour mandat:

— d'examiner et de perfectionner la mise en œuvre de l'Accord européen de 1957 sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe;

— sous réserve d'une décision à cet effet, de donner suite à toute conclusion relevant de la compétence du comité et émanant de la Conférence ministérielle sur les mouvements des populations en provenance de l'Europe centrale et orientale (Vienne, 1991);

— de faire des propositions sur les aspects juridiques de la circulation des personnes.

Le comité d'experts tiendra compte des activités menées par l'ancien Comité *ad hoc* d'experts sur la circulation des personnes et le Comité restreint d'experts sur la circulation des personnes. Il travaillera en étroite coopération avec le Comité *ad hoc* d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR) et le Comité européen sur les migrations (CDMG).

La première réunion du comité a eu lieu du 5 au 7 juin 1991 à Strasbourg.

Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

Le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages a tenu sa 22e réunion du 22 au 24 mai 1991 à Strasbourg.

Il convient de mentionner que depuis la dernière réunion (octobre 1990) la convention a été ratifiée par Malte (mars 1991). La Yougoslavie a également adhéré à la convention (mars 1991), ce qui porte à vingt le nombre des Parties contractantes.

At its 22nd meeting the standing committee approved the draft protocol of amendment to the convention together with the explanatory memorandum. The purpose of the protocol is to amend and clarify certain terms in the convention, in order to improve the conditions and welfare of animals.

The committee also adopted its triennial report to the Committee of Ministers pursuant to Article 13 of the convention, covering the period September 1988 to May 1991. That report invites the Committee of Ministers to adopt the protocol of amendment, set a date for opening for signature and authorise publication of the relevant explanatory report. In addition, the Committee of Ministers is asked to consider the possibility of the Council of Europe taking action, preferably by drawing up a new convention, on the general animal welfare aspects of biotechnology and other ethical aspects of biotechnology applied to animals.

The standing committee also carried out the usual exchange of information on recent developments in legislation in the states (contracting parties and observer states) and on new scientific knowledge and experience acquired in farm animal welfare and protection.

The committee furthermore continued examining the draft recommendation concerning sheep and decided, for lack of time, to postpone examination of the draft recommendation on goats. It also held an exchange of views on the outline of a recommendation on poultry.

European Convention for the Protection of Animals for Slaughter

On 17 June 1991 (410th meeting of the Ministers' Deputies), the Committee of Ministers adopted Recommendation No. R (91) 7 on the slaughter of animals.

The text of this recommendation was drawn up by a process of multilateral consultation among the parties to the European Convention for the Protection of Animals for Slaughter and approved by it at the meeting from 19 to 22 March 1991. The recommendation contains a detailed code of conduct on the slaughter of animals.[1]

European Convention on Recognition and Enforcement of Decisions concerning Custody of Children and on Restoration of Custody of Children

The Committee on the convention on custody of children brings together representatives of the central authorities of the contracting states in

1. See Addendum I to the present report.

Au cours sa 22e réunion, le comité permanent a notamment approuvé le projet de protocole d'amendement à la convention ainsi que le rapport explicatif y afférent. Ce protocole vise à amender, préciser et clarifier certains termes de la convention, dans le but d'améliorer la condition et le bien-être des animaux.

Le comité a également adopté son rapport triennal au Comité des Ministres, conformément à l'article 13 de la convention, couvrant la période de septembre 1988 à mai 1991. Dans ce rapport, le Comité des Ministres est invité à adopter le protocole d'amendement, à fixer une date pour l'ouverture à la signature et à autoriser la publication du rapport explicatif y afférent. En outre, le Comité des Ministres est invité à considérer la possibilité d'une action du Conseil de l'Europe, de préférence par le biais d'une nouvelle convention couvrant les aspects généraux du bien-être des animaux en relation avec la biotechnologie appliquée aux animaux.

Le comité permanent a également procédé à l'échange habituel d'informations sur l'évolution récente de la législation dans les Etats (Parties contractantes et Etats observateurs) et sur les nouvelles connaissances scientifiques et l'expérience acquise en matière de bien-être et de protection des animaux dans les élevages.

Par ailleurs, le comité a poursuivi l'examen du projet de recommandation sur les moutons et décide de surseoir, faute de temps, à l'examen du projet de recommandation sur les chèvres. Il a également eu un échange de vues sur l'esquisse d'une recommandation sur les volailles de consommation.

Convention européenne sur la protection des animaux d'abattage

Le Comité des Ministres a adopté le 17 juin 1991 la Recommandation n° R (91) 7 sur l'abattage des animaux.

Le texte de cette recommandation a été élaboré grâce à la consultation multilatérale des Parties à la Convention européenne sur la protection des animaux d'abattage et a été approuvé par elle lors de la réunion tenue du 19 au 22 mars 1991. La recommandation contient un code de conduite détaillé sur l'abattage des animaux[1].

Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants

Le comité conventionnel sur la convention relative à la garde des enfants a pour objet de réunir des représentants des autorités centrales des

1. Voir l'addendum I au présent rapport.

order to examine and facilitate the operation of the European Convention on Recognition and Enforcement of Decisions concerning Custody of Children and on Restoration of Custody of Children.

At its meeting from 25 to 28 June 1991 the committee adopted a report which will be submitted to the Committee of Ministers under Article 28 of the convention. It contains the committee's opinion concerning the operation of the convention, particularly with regard to ratifications and reservations and the application of the convention by the contracting states. The committee also adopted an information memorandum for the attention of the central authorities designated under the convention.

It is also to be noted that since the committee's last meeting (March 1990), the convention has been ratified by Denmark, Germany, Ireland and the Netherlands.

Convention for the Protection of Individuals with regard to Automatic Processing of Personal Data

The Consultative Committee on the Convention for the Protection of Individuals with regard to Automatic Processing of Personal Data held its 5th meeting from 29 to 31 May 1991 in Strasbourg. It was informed that Iceland had ratified the convention in March 1991 and that Finland had signed it in April 1991.

During the meeting, the consultative committee held an exchange of views with representatives of the Commission of the European Communities on developments in respect of the draft directive on data protection. The consultative committee agreed to communicate the results of this exchange of views to the representatives of the commission, to the Committee of Experts on Data Protection and to the participants at the 13th Conference of Data Protection Commissioners, to be held in October 1991.

Furthermore, the consultative committee continued its work on a model contract designed to ensure equivalent protection of personal data in the context of transborder data flows.

The committee also exchanged information on new national legislation in the field of data protection and exchanged views, against the background of the case studies submitted by the representatives of the contracting parties, on possible conflicts between this convention and other international treaties.

Other activities

The Committee of Legal Advisers on Public International Law (CAHDI), the successor

Etats contractants en vue d'étudier et de faciliter le fonctionnement de la Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants.

Le comité réuni à cette fin du 25 au 28 juin 1991 a adopté un rapport qui sera soumis au Comité des Ministres conformément à l'article 28 de la convention. Dans ce rapport, le comité a donné son avis concernant le fonctionnement de la Convention, notamment en ce qui concerne les ratifications et les réserves ainsi que l'application de la convention par les Etats contractants. Le comité a également adopté une note d'information à l'attention des autorités centrales désignées en vertu de la convention.

Depuis la dernière réunion du comité (mars 1990), la convention a été ratifiée par le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas.

Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

Le Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel a tenu sa 5e réunion du 29 au 31 mai 1991 à Strasbourg. Le comité a été informé que l'Islande a ratifié la convention en mars 1991 et que la Finlande l'a signée en avril 1991.

Au cours de cette réunion, le comité consultatif a eu un échange de vues avec les représentants de la Commission des Communautés européennes concernant les développements du projet de directive communautaire sur la protection des données. Le comité consultatif est convenu de communiquer les résultats de cet échange de vues aux représentants de la Commission, au Comité d'experts sur la protection des données ainsi qu'aux participants à la 13e Conférence des commissaires à la protection des données qui se tiendra en octobre 1991.

Par ailleurs, le comité consultatif a poursuivi ses travaux concernant la proposition de contrat type visant à assurer une protection équivalente pour des données à caractère personnel dans le cadre des flux transfrontières de données.

Le comité a également procédé à un échange d'informations sur les nouvelles législations nationales dans le domaine de la protection des données ainsi qu'à un échange de vues, dans le cadre des études présentées par les représentants des Parties contractantes, sur les conflits éventuels entre la convention et d'autres traités internationaux.

Autres activités

Le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), qui succède

to the Committee of Experts on International Law, held its first meeting on 8 and 9 April 1991 in Strasbourg for the purpose of exchanging views and examining certain public international law issues.

The exchange of views at this first meeting focused particularly on: the results of the Valetta CSCE meeting on peaceful settlement of disputes; current problems of international law (the United Nations definition of "experts on mission"; the legal status of the Baltic states; the immunity of heads of state; Chapter VII of the United Nations Charter); the United Nations Decade of International Law from 1990 to 1999; progress made during the 45th Session of the General Assembly of the United Nations; and developments in international law, in particular between the Council of Europe and the central and eastern European countries.

IV. Partial agreements

1. *Partial agreement in the social and public health field*[1]

A. *Public health questions*

The Committee of Experts on Pesticides (P-SP-PE) is preparing resolutions and guidelines on risks for the consumer from non-agricultural pesticides, from residues of pesticides in ground water and on the impact of pesticides on the environment and public health.

The committee is also elaborating a European strategy on the ecotoxicity of pesticides in co-operation with EPPO (European and Mediterranean Plant Protection Organisation).

The Committee of Experts on Cosmetic Products (P-SP-CO) is preparing guidelines on good manufacturing practice for cosmetic products.

B. *Rehabilitation of disabled people*

The Committee on the Rehabilitation and Resettlement of the Disabled (CD-P-RR)

1. The following states are members of this partial agreement: Belgium, France, Germany, Italy, Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom. The following member states have joined all or certain activities of the partial agreement: Austria, Cyprus, Denmark, Finland, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland. The following states have observer status with one or several organs of the partial agreement: Canada, Poland, the Soviet Union.

au Comité d'experts sur le droit international, a tenu sa 1re réunion les 8 et 9 avril 1991 à Strasbourg. Le but de la réunion était de procéder à des échanges de vues et des questions de droit international public ont pu être examinées.

Lors de cette première réunion, l'échange de vues a porté notamment sur les résultats de la réunion de la CSCE tenue à La Valette sur le règlement pacifique des différends, sur les problèmes actuels de droit international (définition par les Nations Unies d'«experts en missions»), sur le statut juridique des Etats baltes, sur l'immunité de chefs d'Etat (chapitre VII de la Charte des Nations Unies), sur la Décennie du droit international des Nations Unies de 1990 à 1999, sur les travaux de la 45e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que sur les développements intervenus dans le domaine du droit international, en particulier entre le Conseil de l'Europe et les pays d'Europe centrale et de l'Est.

IV. Accords partiels

1. *Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique*[1]

A. *Questions de santé publique*

Le Comité d'experts sur les pesticides (P-SP-PE) prépare des résolutions et des lignes directrices sur les risques potentiels pour le consommateur qu'impliquent les pesticides non agricoles, les résidus de pesticides dans la nappe phréatique et les effets des pesticides sur l'environnement et la santé publique.

Le comité d'experts prépare en outre une stratégie européenne sur l'écotoxicité des pesticides en collaboration avec l'OEPP (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes).

Le Comité d'experts sur les produits cosmétiques (P-SP-CO) prépare des lignes directrices concernant la bonne pratique de fabrication des produits cosmétiques.

B. *Questions de réadaptation des personnes handicapées*

Le Comité pour la réadaptation et le réemploi des invalides (CD-P-RR) a approuvé la

1. Les Etats suivants sont membres de cet accord partiel: Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni. Les Etats membres suivants se sont joints à l'accord partiel pour toutes ou certaines activités: Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse. Les Etats suivants dispose du statut d'observateur auprès d'un ou de plusieurs organes de l'accord partiel: Canada, Pologne, Union Soviétique.

approved the revised version of Resolution AP (84) 3 on a coherent policy for the rehabilitation of disabled people.

The Committee of Experts on the Training of Personnel, other than Health Care Personnel concerned with Rehabilitation (Architects and Town Planners) (P-RR-FP) prepared proposals on the training of architects and town planners and approved principles and guidelines on the accessibility of disabled people to buildings and the built environment.

The Committee of Experts on the Application of the WHO International Classification of Impairments, Disabilities and Handicaps (ICIDH) is developing "a common language and common tools" for professionals involved in the rehabilitation of the disabled. It started the examination of the ICIDH applications in the field of mental health.

A technical report dealing with specific tools derived from the ICIDH for mental health applications, to be used by psychiatrists, has been published. The committee of experts is now studying the use of the ICIDH in the vocational assessment of the disabled.

2. *Pompidou Group*[1]

Three states, Czechoslovakia, San Marino and Poland, joined the Pompidou Group in the last months.

The 1st Pan-European Ministerial Conference on Co-operation on Illicit Drug Abuse Problems was held in Oslo on 9 and 10 May 1991. It was organised under the auspices of the Pompidou Group, following the proposal made by the European Council (Dublin, June 1990). For the first time, ministerial delegations from all of central and eastern Europe joined the western countries to review the drugs situation nationally, to seek areas and means of practical co-operation and assistance at regional level, and to give a greater impetus to co-operation at the pan-European level. Technical co-coperation has been set up between the Pompidou Group and central and eastern European countries.

The Group of Epidemiology Experts in Drug Problems met in Strasbourg on 21 and 22 May 1991. The "multi-city" sub-group used their working sessions to examine the studies which are being prepared on a variety of indicators. Furthermore, it was agreed that five of the experts would

1. Concerns the following states: Austria, Belgium, Cyprus, Czechoslovakia, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Portugal, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey, United Kingdom, Poland and Yugoslavia.

version révisée de la Résolution AP (84) 3 relative à une politique cohérente en matière de réadaptation des personnes handicapées.

Le Comité d'experts sur la formation du personnel autre que de santé, s'occupant de réadaptation (architectes et urbanistes) (P-RR-FP) a préparé des propositions sur la formation des architectes et des urbanistes, et a approuvé des principes et des lignes directrices concernant l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments et au milieu bâti.

Le Comité d'experts sur l'application de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (OMS) (CIDIH) a poursuivi l'élaboration «d'un langage commun et d'outils communs» pour les professionnels de la réadaptation. Il a entamé l'examen des applications du CIDIH dans le domaine des maladies mentales.

Un rapport technique destiné aux psychiatres, leur proposant un outil d'application spécifique pour le traitement des patients relevant de la maladie mentale, est prêt pour la publication. Le comité d'experts examine à présent les utilisations du CIDIH lors de l'évaluation des capacités professionnelles des personnes handicapées.

2. *Groupe Pompidou*[1]

Trois Etats, la Tchécoslovaquie, Saint-Marin et la Pologne, sont devenus membres du Groupe Pompidou.

La 1re Conférence ministérielle paneuropéenne sur la coopération sur les problèmes d'abus de drogues illicites s'est tenue à Oslo les 9 et 10 mai 1991. Elle a été organisée sous les auspices du Groupe Pompidou, à la suite de la proposition du Conseil européen (Dublin, juin 1990). Pour la première fois, des délégations ministérielles de toute l'Europe centrale et orientale ont rejoint celles de l'Ouest pour faire état des problèmes posés par la drogue au niveau de leur pays respectif, pour rechercher ensemble des secteurs et des modalités pratiques d'intervention et d'aide, et pour donner une impulsion politique plus grande à la coopération au niveau paneuropéen. Une coopération technique a été mise en place entre le Groupe Pompidou et des pays de l'Europe centrale et orientale.

Le Groupe d'experts en épidémiologie des problèmes de drogue s'est réuni à Strasbourg les 21 et 22 mai 1991. Le sous-groupe «multivilles» a consacré ses séances de travail à des études sur plusieurs indicateurs, qui sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, il a été décidé que cinq des

1. Concerne les Etats suivants: Autriche, Belgique, Chypre, Tchécoslovaquie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, Pologne et Yougoslavie.

produce recommendations concerning a "cocaine investigation strategy" on the basis of current discussions. The "survey" sub-group examined the question of the development of school surveys in 1992, either at national or city level.

The Pompidou Group has continued its work to develop mechanisms to improve inter-agency co-operation in countering drug trafficking by air. In this context, it organised on 6 and 7 June 1991 in Rome the annual meeting of the co-operation group of drug control services at European airports. The network set up by the Pompidou Group of national contact points for persons responsible for controls on drug trafficking in international airports will be extended to cover all such airports in the European region.

A small working group met in Strasbourg on 27 and 28 June 1991 to draw up proposals for comparing experiences and devising treatment and rehabilitation strategies on the basis of the survey of the structure, organisation and management of drug treatment and rehabilitation services. The working group also discussed the topic of harm/risk reduction.

As for the co-operation between the Pompidou Group and the European Community (CELAD) during the period in question, discussions focused on the preparation of the pan-European conference in Oslo and on the feasibility study concerning the setting up of a European drugs observatory within the Community.

3. *Social Development Fund*[1]

On the occasion of the 35th anniversary of the fund, the governing body and the administrative council held their meetings on 4 June and 5 and 6 June 1991 respectively.

The governing body welcomed Finland's membership and repeated its appeal to Council of Europe member states which have not yet joined the fund to do so (Austria, Ireland, United Kingdom, Hungary and the Czech and Slovak Federal Republic).

It proceeded with an initial examination of several questions concerning the fund's structures.

Having been apprised of the governor's report for the 1990 financial year as well as the report of the Auditing Board and of the external

1. Concerns the following states: Belgium, Cyprus, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Iceland, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Portugal, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and the Holy See; associate member: Yugoslavia.

experts élaboreraient des recommandations relatives à une «stratégie d'étude en matière de cocaïne», sur la base des discussions actuelles. Le sous-groupe «enquêtes» a examiné la question de la réalisation d'enquêtes scolaires en 1992 au niveau national ou au niveau d'une ville.

Le Groupe Pompidou a poursuivi ses travaux en vue de développer des mécanismes pour améliorer la coopération interservices dans la lutte contre le trafic de drogues par voie aérienne. A cet égard, il a organisé à Rome les 6 et 7 juin 1991 la réunion du Groupe de concertation des services de contrôle antidrogue des aéroports européens. Le réseau de contacts nationaux créé par le Groupe Pompidou pour les personnes responsables du contrôle du trafic de drogues dans les aéroports sera étendu à tous les aéroports internationaux européens.

Un groupe de travail restreint s'est réuni à Strasbourg les 27 et 28 juin 1991 afin d'élaborer des propositions quant à l'échange d'expériences et la conception de stratégies de traitement et de réinsertion, sur la base de l'enquête sur la structure, l'organisation et la gestion des systèmes de soins pour toxicomanes. Le groupe a également examiné la question de la réduction des risques et des effets secondaires.

Quant à la coopération entre le Groupe Pompidou et la Communauté européenne (CELAD) pendant cette période, elle a été axée sur la préparation de la Conférence paneuropéenne d'Oslo et sur l'étude de faisabilité quant à la création d'un observatoire européen sur la drogue au sein de la Communauté.

3. *Fonds de développement social*[1]

A l'occasion du 35e anniversaire du Fonds, le comité de direction et le conseil d'administration se sont réunis à Strasbourg respectivement le 4 et les 5 et 6 juin 1991.

Le comité de direction a, à cette occasion, félicité la Finlande pour son adhésion et a réitéré son appel aux Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore adhéré au Fonds afin qu'ils le fassent (Autriche, Irlande, Royaume-Uni, Hongrie et République fédérative tchèque et slovaque).

Le comité de direction a entamé l'examen de plusieurs questions concernant les structures du Fonds.

Saisi du rapport du gouverneur pour l'exercice 1990, ainsi que des rapports du comité de surveillance et de l'audit externe, le comité de

1. Concerne les Etats suivants: Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Saint-Siège ; membre associé : Yougoslavie.

auditor, it discharged the administrative council of its responsibility for the 1990 financial year and appointed the external auditors for 1991 and 1992 as well as the internal auditors for 1991.

Further, the governing body then re-examined the conditions of accession for new member countries.

The administrative council approved the report of the Working Party on Structures, which will be presented to the governing body at its next meeting and adopted the terms of reference of the Standing Committee on Financial Matters, that is, to draft, for consideration by the administrative council, policy guidelines for the financial operations of the fund.

It approved new loan requests for projects presented by Italy and Turkey.

The Working Party on the Member Countries' Unequal Participation in the Capital and Reserves met once and prepared a draft resolution on the matter of harmonising theoretical rights of countries into the reserves and the levels of paid-up capital. This matter will be on the agenda of the funds' organs at their next meeting.

On 5 July 1991, the president of the governing body announced that the capital increase decided by Resolution 222 (1990) took effect as the set minimum of subscribed certificates had been reached: in fact, with the subscription of Belgium, France, Germany, Italy, Turkey, Cyprus, Switzerland and Spain 72,26 % of the total amount was subscribed. The situation at 30 June 1991 shows that the subscribed capital rose from 208 570 000 ecus to 1 055 496 000 ecus of which 129 727 000 ecus (12,29 %) is paid up.

4. *European Pharmacopoeia*[1]

The Committee of Ministers authorised the signature of a contract with the Commission of the European Communities to conduct a vast programme of joint activities on the standardisation of biological products and the establishment of biological reference preparations.

The Committee of Ministers furthermore authorised the purchase of a new building for the Pharmacopoeia in Strasbourg-Meinau.

The European Pharmacopoeia Commission held its 80th Session from 18 to 20 June 1991. Yugoslavia was represented for the first time as full member of the commission. Final approval

1. Concerns the following states: Austria, Belgium, Cyprus, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Iceland, Ireland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom, Yugoslavia. The following states have observer status: Poland and Soviet Union.

direction a donné quitus au conseil d'administration pour l'exercice 1990 et a nommé l'audit externe pour 1991 et 1992, et l'audit interne pour 1991.

Le comité de direction a ensuite réexaminé les modalités d'adhésion pour de nouveaux pays membres.

Le conseil d'administration a adopté le rapport du groupe de travail sur les structures, qui sera présenté au comité de direction à sa prochaine réunion, et le mandat du Comité permanent sur les questions financières qui consiste à établir, à l'attention du conseil d'administration, des lignes directrices pour la gestion financière du Fonds.

Il a approuvé de nouvelles demandes de prêt pour des projets présentés par l'Italie et la Turquie.

Le Groupe de travail du conseil d'administration sur la participation inégale des pays membres dans le capital et les réserves s'est réuni une fois et a préparé un projet de résolution sur la question des droits virtuels des Etats membres dans les réserves et des niveaux de libération du capital. Cette question sera à l'ordre du jour des organes lors de la prochaine réunion.

Le 5 juillet 1991, le président du comité de direction a informé que l'augmentation du capital décidée par la Résolution 222 (1990) est entrée en vigueur, ayant dépassé le seuil minimal de titres souscrits: en effet, avec la souscription de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Turquie, de Chypre, de la Suisse et de l'Espagne, 72,26 % du montant offert ont été souscrits. La situation au 30 juin 1991 montre que le capital souscrit passe de 208 570 000 Ecus à 1 055 496 000 Ecus dont 129 727 000 (12,29 %) libérés.

4. *Pharmacopée européenne*[1]

Le Comité des Ministres a autorisé la signature d'un contrat avec la Commission des Communautés européennes afin de mener un vaste programme d'activités conjointes pour réaliser la standardisation des produits biologiques et l'établissement des préparations de références biologiques.

Le Comité des Ministres a également autorisé l'achat d'un nouvel immeuble pour la Pharmacopée à Strasbourg-Meinau.

La Commission européenne de pharmacopée a tenu sa 80e Session du 18 au 20 juin 1991. La Yougoslavie y a participé comme membre à part entière pour la première fois. Un certain nom-

1. Concerne les Etats suivants: Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Yougoslavie; la Pologne et l'Union Soviétique sont des pays observateurs.

was given to a number of new quality standards for medicinal products and to revisions for some existing European standards. These standards will be published in the forthcoming fascicule 16 of the 2nd edition of the *Pharmacopoeia.* Between April and end of September 1991, thirty meetings of groups of experts and *ad hoc* working parties took place.

Fascicule 15 of the 2nd edition of the *Pharmacopoeia* is with the Technical Secretariat being printed. It will contain sixty-nine new monographs, seventeen revised monographs of the edition and fourteen other texts and general methods of analysis.

5. *Partial Agreement instituting the European Support Fund for the Co-production and Distribution of Creative Cinematographic and Audiovisual Works (Eurimages)*[1]

On 9 September 1991 the Committee of Ministers accepted Poland's request to become a member of the partial agreement.

At its 15th and 16th meetings, held respectively in Istanbul (Turkey) and Strasbourg (France), the Board of Management of Eurimages awarded an amount of 42,9 million French francs for the support of the co-production of eighteen feature-films and three creative documentaries. Moreover, the distribution of six European films in eight countries was supported.

During the Cannes International Film Festival five co-productions supported by Eurimages were officially selected, and three co-productions were distinguished with various prizes: *Toto, le héros* by Jaco van Dormael (Caméra d'Or), *Europa* by Lars von Trier and *Hors la vie* by Maroun Bagdadi (Prix du jury). In various press reviews these co-productions were considered to be clear examples of successful co-operations on a European level without resulting in the so-called "Europudding".

The board of management examined in depth the future policy of Eurimages. Amongst several items discussed were solutions to enable the countries with a limited geographical area and a low audiovisual output to participate in ambitious co-productions, set up by their bigger counterparts. Moreover, the refinement of the present selection methods was proposed. The disproportionate increase in support requests compared to the still modest budget for programme-expenditure available, calls for a tight application ot the selection criteria. Although no final decisions were taken, it is quite likely that at its

1. Concerns the following states: Austria, Belgium, Cyprus, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and Poland.

bre de normes de qualité pour des médicaments ont été adoptées définitivement, ainsi que des révisions pour des normes européennes existantes. Ces normes seront publiées dans le fascicule 16 de la deuxième édition de la *Pharmacopée.* Trente réunions de groupes d'experts et de groupes de travail *ad hoc* ont eu lieu entre avril et fin septembre 1991.

Le fascicule 15 de la deuxième édition de la *Pharmacopée* est en cours d'impression au sein du secrétariat technique. Il contiendra soixante-neuf nouvelles monogaphies, dix-sept monographies révisées de la deuxième édition, ainsi que quatorze autres textes et méthodes générales d'analyse.

5. *Accord partiel instituant le Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles (Eurimages)*[1]

Le 9 septembre 1991, le Comité des Ministres a accepté la demande de la Pologne à devenir membre de cet accord partiel.

Lors de sa 15e et de sa 16e réunions, tenues, respectivement, à Istanbul (Turquie) et à Strasbourg (France), le comité de direction d'Eurimages a accordé un montant de 42,9 MFF pour soutenir la coproduction de dix-huit longs métrages et de trois documentaires de création. Il a également apporté son soutien à la distribution de six films européens dans huit pays.

Durant le Festival international de Cannes, cinq coproductions soutenues par Eurimages ont été officiellement sélectionnées et trois coproductions ont reçu divers prix: *Toto le héros,* de Jaco van Dormael (Caméra d'Or), *Europa,* de Lars von Trier et *Hors la vie* de Maroun Bagdadi (Prix du jury). Dans plusieurs revues de presse, ces coproductions ont été présentées comme de bons exemples de coopération fructueuse au niveau européen, évitant ainsi les «europudding».

Le comité de direction a examiné de façon approfondie la politique future d'Eurimages. Parmi les nombreux points débattus figurait la recherche de solutions permettant aux pays d'aire géographique restreinte et de faible production audiovisuelle de participer à des coproductions ambitieuses lancées par des partenaires plus importants. De plus, on a proposé d'affiner les modalités actuelles de sélection. L'accroissement disproportionné de demandes d'aide par rapport au budget des dépenses de programme, qui reste modeste, exige une application très stricte des critères de sélection. Bien qu'aucune décision définitive

1. Concerne les Etats suivants: Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Pologne.

17th meeting on 16 and 17 September in Copenhagen (Denmark), the board of management will round off the first phase of the determination of the future policy of the fund with a set of new measures and regulations.

6. *European Centre for Global Interdependence and Solidarity*[1]

The centre's Executive Council met on 27 May 1991 in Lisbon and its Bureau on 1 July 1991 in Brussels. Besides the assessment of the Latin America/Caribbean-Europe Encounter which took place in March 1991 in Santiago de Chile, the meeting in Lisbon concentrated on the preparation of the centre's activities in the second half of 1991 and 1992.

The 1991 programme implementation concerns to a great extent the centre's contribution to the 1992 One World Campaign. It mainly consists of the co-ordination of the NGOs' contribution to the campaign, as well as the preparation and the further publishing in various language versions of an education pack to be distributed Europe-wide, ahead of the One World television week in May 1992.

The education and training programme of the centre will also start before the end of 1991 with two workshops linked to the One World project and dealing with environment and development in a context of global interdependence.

The centre's youth programme will also start with two projects. A youth leader consultation on north-south co-operation will be organised together with the Council of European National Youth Committees (CENYC). The youth links project, starting off with the three African countries, will start in December 1991.

As a follow-up to the successful Budapest East-West-South Encounter (December 1990), the Dutch quadrilogue committee will organise in November 1991 in The Hague a workshop focusing on ways to strengthen west-east-south co-operation through trilateral partnerships projects (western funding and eastern experts for projects in the south).

On the initiative of the Portuguese Government a Colloquy on Democracy and

1. Concerns the following states: Cyprus, Finland, France, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Malta, Netherlands, Norway, Portugal, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland and Turkey.

n'ait été prise, il est tout à fait probable qu'à sa 17e réunion, qui se tiendra les 16 et 17 septembre à Copenhague (Danemark), le comité de direction terminera la première phase du processus de définition de la politique future du Fonds Eurimages en présentant un ensemble de mesures et de règles nouvelles.

6. *Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales*[1]

Le conseil exécutif du centre s'est réuni à Lisbonne le 27 mai 1991 et son Bureau a tenu une réunion à Bruxelles le 1er juillet 1991. Après avoir procédé à une évaluation de la rencontre Amérique latine/Caraïbes-Europe, qui a eu lieu à Santiago du Chili au mois de mars 1991, les participants à la réunion de Lisbonne ont centré leur travail sur la préparation des activités du centre durant la seconde moitié de l'année 1991 et en 1992.

Le programme d'activités de 1991 réside pour une large part dans la contribution du centre à la Campagne «Un seul monde» de 1992. Il consiste essentiellement à coordonner les contributions des ONG à la campagne, ainsi qu'à rédiger et publier les différentes versions linguistiques d'un dossier éducatif qui sera distribué à l'échelle européenne antérieurement à la semaine que la télévision consacrera à la Campagne «Un seul monde» au mois de mai 1992.

Le programme d'éducation et de formation du centre débutera avant la fin de l'année 1991 avec deux ateliers liés au projet «Un seul monde» et consacrés aux questions d'environnement et de développement dans un contexte d'interdépendance mondiale.

Le programme de la jeunesse du centre commencera également avec deux projets: une consultation des responsables de jeunesse sur la coopération Nord-Sud sera organisée avec le Conseil des comités nationaux européens de jeunesse (CENYC). Le projet sur les relations entre les jeunes, qui sera d'abord mis en œuvre avec les trois pays africains, démarrera au mois de décembre 1991.

A la suite de la fructueuse rencontre Est-Ouest-Sud de Budapest (décembre 1990), le comité quadripartite néerlandais organisera au mois de novembre 1991 à La Haye un atelier dont le thème central sera le renforcement de la coopération Ouest-Est-Sud par le biais de projets de partenariat trilatéraux (par exemple financement occidental et experts de l'Est pour des projets dans le Sud).

A l'initiative du Gouvernement portugais, un colloque sur la démocratie et les droits de

1. Concerne les Etats suivants: Chypre, Finlande, France, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse et Turquie.

Human Rights with a particular view on the legal protection of human rights will take place in November 1991 in Lisbon. The colloquy is expected to concentrate on recent developments in lusophone and francophone Africa, without excluding attention to other regions in the world.

7. *European Commission for Democracy through Law*[1]

During its 7th meeting (Venice, 10-11 May 1991), the European Commission for Democracy through Law continued its work on constitutional reforms by means of exchanges of views with representatives of the parliamentary bodies responsible for the drawing up of the new constitutions in Bulgaria, Poland and Romania.

The commission also discussed matters of constitutional justice; *inter alia*, it recommended that new democracies should provide for a permanent special constitutional court as a standing guarantee of constitutional legitimacy.

Canada attended the meeting for the first time in the capacity of observer.

The United States of America were represented by Mr Schifter, Assistant Secretary of State, who stressed the need for co-operation between Europe and America in their common task of assistance to countries of central and eastern Europe.

Liechtenstein acceded on 27 August 1991 to the partial agreement setting up the commission. On 13 September 1991 the Committee of Ministers admitted Albania to participate in the work of the commission, it being understood that Albania may, after consultations with the commission, appoint either an associate member or an observer.

V. Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE)

1. *Seminar of directors of institutions for local government training* (Bratislava, Czech and Slovak Federal Republic, 2-3 May 1991)

This seminar was organised in co-operation with the Slovak Institute for Public Administration under the sponsorship of the Minister of the Interior of that republic. Nine experts representing institutions from the Council of Europe

1. Concerns the following states: Austria, Belgium, Cyprus, Denmark, Liechtenstein, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Ireland, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Malta, Norway, Portugal, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland, and Turkey; associate members/observers: Bulgaria, Poland, Romania, Yugoslavia, Canada, Albania.

l'homme axé plus particulièrement sur la protection juridique des droits de l'homme se tiendra à Lisbonne au mois de novembre 1991. On pense que ce colloque portera essentiellement son attention sur les faits nouveaux survenus en Afrique lusophone et francophone, sans négliger pour autant les autres régions du monde.

7. *Commission européenne pour la démocratie par le droit*[1]

A sa 7e réunion (Venise, 10 et 11 mai 1991), la Commission européenne pour la démocratie par le droit a poursuivi son action relative aux réformes constitutionnelles, en procédant à des échanges de vues avec des représentants des organes parlementaires chargés de l'établissement de nouvelles constitutions en Bulgarie, en Pologne et en Roumanie.

La Commission a également discuté de questions de justice constitutionnelle; elle a, entre autres, recommandé que les nouvelles démocraties se dotent d'une cour constitutionnelle spéciale permanente, propre à garantir la légitimité constitutionnelle.

Le Canada participait à la réunion, pour la première fois en qualité d'observateur.

Les Etats-Unis d'Amérique étaient représentés par M. Schifter, sous-secrétaire d'Etat, qui a souligné la nécessité d'une coopération entre l'Europe et l'Amérique pour une assistance commune aux pays d'Europe centrale et orientale.

Le Liechtenstein a adhéré le 27 avril 1991 à l'accord partiel portant création de la Commission. Le 13 septembre 1991, le Comité des Ministres a admis l'Albanie à participer aux travaux de la Commission, étant entendu que l'Albanie pourra, après concertation avec la Commission, désigner soit un membre associé, soit un observateur.

V. Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)

1. *Séminaire des directeurs d'instituts de formation pour autorités locales* (Bratislava, République fédérative tchèque et slovaque, 2 et 3 mai 1991)

Ce séminaire a été organisé en coopération avec l'Institut slovaque pour l'administration publique sous le patronage du ministère de l'Intérieur de la République fédérative tchèque et slovaque. Neuf experts représentant des institutions du

1. Concerne les Etats suivants: Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Espagne, Suède, Suisse et Turquie; membres associés et observateurs: Bulgarie, Pologne, Roumanie, Yougoslavie, Canada, Albanie.

network of training centres for local and regional government staff made contributions to the seminar.

The main aim of the seminar was to discuss the overall organisation of the training system for local government in Czechoslovakia and the role of educational institutions and to consider forms and contents of staff training. More specifically, the discussion was focused on the future role and priorities for action of the Slovak Institute for Public Administration.

The seminar was attended by the directors and some professors of both the Czech and Slovak Institutes for Public Administration and by senior representatives of the Ministry of the Interior of the Slovak Republic and of various university departments.

This seminar has already been followed up by visits to training centres in France and Spain of representatives of the Slovak institutes for public administration and associations of local authorities.

2. *Conference on "Local and Regional Economic Development in Europe"* (Blackpool, 8-10 May 1991)

The purpose of the conference was to examine, on the basis of specific case studies and experience from different parts of Europe, initiatives of local and regional authorities for promoting economic development.

It was attended by approximately two hundred and fifty people — civic leaders, members of the business and commercial communities, representatives of private/public sector economic agencies and other specialists from most member countries, together with significant delegations from central and eastern European countries.

The conclusions adopted at the end of the conference highlighted specific approaches to regional economic development and underlined the need for partnership between different levels of government and international organisations.

The full results will be published in the CLRAE Studies and texts series.

3. *International Conference Europe 1990-2000: Multiculturalism in the City — The integration of immigrants* (Frankfurt-am-Main, 29-31 May 1991)

Some three hundred participants at the conference (politicians and local councillors representing around a hundred European towns and cities, government experts and other experts) unani-

Réseau du Conseil de l'Europe des centres de formation du personnel des collectivités locales et régionales ont apporté des contributions à ce séminaire.

Le principal objectif du séminaire était de discuter de l'organisation générale du système de formation des autorités locales en Tchécoslovaquie, ainsi que du rôle des institutions éducatives, et de voir les formes et les contenus d'une formation du personnel. Plus spécifiquement, la discussion a porté sur le rôle futur et les priorités pour les actions à mener par l'Institut slovaque pour l'administration publique.

Le séminaire a été suivi par les directeurs et par quelques professeurs des deux instituts, tchèque et slovaque, de l'administration publique, et par des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur de la République slovaque et de différents départements universitaires.

Ce séminaire a déjà été suivi de visites aux centres de formation en France et en Espagne par des représentants des instituts slovaques des administrations publiques et d'associations de pouvoirs locaux.

2. *Conférence sur le développement économique et local en Europe* (Blackpool, 8-10 mai 1991)

Le but de la conférence était d'examiner, sur la base d'études de cas spécifiques et d'expériences de différentes parties de l'Europe, les initiatives prises par les autorités locales et régionales pour promouvoir le développement économique.

Il a été suivi par environ 250 personnes — dirigeants privés, membres des cercles économiques et commerciaux, représentants des agences économiques des secteurs publics et privés, et d'autres spécialistes de la plupart des Etats membres — ainsi que par des délégations importantes des pays d'Europe centrale et orientale.

Les conclusions adoptées à la fin de la conférence ont mis en évidence les approches spécifiques du développement économique régional et ont souligné le besoin de partenariat entre les différents niveaux de gouvernement et des organisations internationales.

Les résultats complets seront publiés dans la série Etudes et travaux de la CPLRE.

3. *Conférence internationale «Europe 1990-2000 — Multiculture dans la cité — L'intégration des immigrés»* (Francfort-sur-le-Main, 29-31 mai 1991)

Quelque 300 participants à la conférence (personnalités politiques et élus locaux représentant environ 100 villes européennes, experts gouvernementaux et autres) ont adopté à l'unanimité

mously adopted on 31 May 1991 in Frankfurt-am-Main a declaration towards a new municipal policy for multicultural integration in Europe.

Organised by the CLRAE in co-operation with the city of Frankfurt (department of multicultural affairs) and the Council of Europe Project on Community Relations, and with the contribution of the Parliamentary Assembly and the Commission of the European Communities, this conference focused essentially on a confrontation of multicultural integration policies conducted by the local councillors of the following towns: Anderlecht (Belgium), Barcelona (Spain), Belfort (France), Birmingham (United Kingdom), Bologna (Italy), Frankfurt-am-Main (Germany), Göteborg (Sweden), Luxembourg, Lyon (France), The Hague (Netherlands), Wandsworth (United Kingdom), and Zurich (Switzerland).

After observing that Europe has become a continent with high levels of immigration, the declaration stresses that the construction of a multicultural society based on mutual respect and social peace is indissociable from a strategy covering the various disadvantaged groups and families, both indigenous and immigrant, including ethnic minorities that have resulted from immigration.

Local citizenship and European citizenship are the two linchpins of a short-term, medium-term and long-term strategy offered not only to European towns, but also to regional, national and European authorities.

The declaration stresses more particularly the need for wider powers for local authorities where integration policies are concerned and highlights the basic rights of immigrants, the principle of non-discrimination, the effective participation of immigrants in local political life, pluralist cultural and education policy, intercultural social action, integration into the world of work, town planning and housing policy.

The participants request the CLRAE to take follow-up action to the declaration, to share experiences at European level, to convene a further conference so as to review the experiences of the demonstration towns, and to set up a European forum for exchange.

4. *Colloquy on "Environment in Europe: Co-operation between Local and Regional Authorities"* (Siófok, Hungary, 5-6 June 1991)

At the invitation of the Mayor of Siófok and Vice-President of the Hungarian delegation to the CLRAE, this colloquy brought together a number of specialists with a predominantly Hungarian participation, on two main themes:

— problem of the natural environment: dealing with river, lake and water pollution;

le 31 mai 1991 à Francfort-sur-le-Main une déclaration pour une nouvelle politique communale d'intégration multiculturelle en Europe.

Organisée par la CPLRE en coopération avec la ville de Francfort (service communal des affaires multiculturelles), avec le projet du Conseil de l'Europe sur les relations intercommunautaires et interethniques, et avec les contributions de l'Assemblée parlementaire et de la Commission des Communautés européennes, cette conférence a été essentiellement axée sur une confrontation des politiques d'intégration multiculturelle menées par les élus des villes suivantes: Anderlecht (Belgique), Barcelone (Espagne), Belfort (France), Birmingham (Royaume-Uni), Bologne (Italie), Francfort-sur-le-Main (Allemagne), Göteborg (Suède), Luxembourg, Lyon (France), La Haye (Pays-Bas), Wandsworth (Royaume-Uni), Zurich (Suisse).

Après avoir constaté que l'Europe est devenue un continent d'immigration importante, le texte de la déclaration souligne que la construction d'une société multiculturelle dans le respect réciproque et la paix sociale est indissociable d'une approche couvrant les différents groupes et familles défavorisés, qu'ils soient autochtones ou immigrés — y compris les minorités ethniques issues de l'immigration.

Citoyenneté locale et citoyenneté européenne sont les éléments clés d'une stratégie à court, moyen et long termes proposée non seulement aux villes européennes, mais aussi aux pouvoirs régionaux, nationaux et européens.

La déclaration souligne plus particulièrement l'exigence d'une plus grande compétence de la part des collectivités locales en matière de politique d'intégration et met l'accent sur les droits fondamentaux des immigrés, le principe de la non-discrimination, la participation effective des immigrés à la vie politique locale, la politique culturelle et l'éducation pluraliste, l'action sociale interculturelle, l'intégration dans le monde du travail, la politique urbaine et de logement.

Les participants demandent à la CPLRE d'assurer une action de suivi de la déclaration, de poursuivre les échanges d'expériences au niveau européen, de convoquer une nouvelle conférence ayant pour but de faire le point des expériences dans les villes exemplaires et de mettre en place un «Forum européen d'échange».

4. *Colloque sur l'environnement en Europe: coopération entre les autorités locales et régionales* (Siófok, Hongrie, 5 et 6 juin 1991)

A l'invitation du maire de Siófok et du vice-président de la délégation hongroise auprès de la CPLRE, ce colloque a réuni des spécialistes à prédominance hongroise concernés par deux thèmes principaux:

— le problème de l'environnement naturel : la pollution des rivières, des lacs et de l'eau;

— urban questions: the role of the local authority in urban management.

The purpose of the colloquy was to present a number of solutions that had been proved successful in dealing with some of the problems on environmental matters currently faced by the newly-elected municipal bodies in Hungary.

The principal results of the colloquy will be published in the CLRAE Studies and texts series and presented in 1992 to another CLRAE organised conference, to be held in the Netherlands on co-operation between local authorities in Europe on measures against lake and river pollution.

5. *3rd Conference of European Island Regions* (Mariehamn, Finland, 16-17 June 1991)

This conference was organised at the invitation and in co-operation with the government of the Åland Islands.

It was attended by some seventy senior elected representatives and officials from twenty island regions in Europe. At the end of the proceedings participants adopted a final declaration dealing with recent evolution of island regions and of the national and European policies which have particular impact on them.

More specifically, the conference offered the opportunity for a discussion of the special situation of island regions in the Baltic Sea and of prospects of co-operation between these regions and the island regions belonging to member states of the European Community.

One of the main conclusions of the conference was to support the establishment of a pan-European island information centre.

6. *5th European Conference of Border Regions* (Rovaniemi, Finland, 18-21 June 1991)

This conference, which was attended by more than two hundred participants, was organised by the Parliamentary Assembly and the CLRAE in co-operation with the Nordic Council.

The main aims of the conference were to consider the existing situation and problems of transfrontier co-operation in Europe and to define priorities for future Council of Europe action in this field.

In the final declaration adopted at the end of the proceedings the participants urged the Committee of Ministers of the Council of Europe to draw up an additional protocol to the European Outline Convention on Transfrontier Co-operation, with the aim of giving legal personality in national law to transfrontier co-operation bodies

— les questions urbaines: le rôle des autorités locales en matière de gestion urbaine.

Le but du colloque était de présenter un certain nombre de solutions qui se sont avérées bénéfiques dans la gestion de quelques problèmes d'environnement auxquels sont confrontées à présent les municipalités nouvellement élues en Hongrie.

Les principaux résultats du colloque seront publiés dans la série Etudes et travaux de la CPLRE, et présentés en 1992 à une autre conférence organisée par la CPLRE qui se tiendra aux Pays-Bas, en coopération avec les autorités locales européennes, sur le thème des mesures à adopter contre la pollution des lacs et des rivières.

5. *3e Conférence sur les régions insulaires européennes* (Mariehamn, Finlande, 16 et 17 juin 1991)

Cette conférence était organisée à l'invitation et en coopération avec le gouvernement des îles Åland.

Près de soixante-dix hauts fonctionnaires et élus de vingt régions insulaires en Europe y ont participé. A la fin de la réunion, les participants ont adopté une déclaration finale qui traite de l'évolution récente des régions insulaires et des politiques nationales et européennes ayant un impact spécifique sur elles.

Plus particulièrement, la conférence a permis dè discuter de la situation spéciale des régions insulaires de la mer Baltique et des perspectives de coopération entre ces régions et les régions insulaires appartenant aux Etats membres des Communautés européennes.

Une des principales conclusions de la conférence a été de soutenir la création d'un centre d'informations insulaires paneuropéen.

6. *5e Conférence européenne des régions frontalières* (Rovaniemi, Finlande, 18-21 juin 1991)

Cette conférence, à laquelle ont participé plus de 200 personnes, était organisée par l'Assemblée parlementaire et la CPLRE, en coopération avec le Conseil nordique.

Les principaux objectifs de la conférence ont été de prendre en compte la situation actuelle et les problèmes de coopération transfrontalière en Europe, et de définir des priorités pour l'action future du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Dans la déclaration finale adoptée à la fin de la réunion, les participants ont demandé au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de rédiger un protocole additionnel à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, dans le but de donner une personnalité juridique en

and legal validity in national law to their acts.

At its next plenary session, the CLRAE will discuss a follow-up report to this conference.

7. *Hearing — The gypsy people and Europe: continuation of the tradition in a changing Europe* (Strasbourg, 12 and 13 July 1991)

On the occasion of the European Gypsy Festival, which was held in Strasbourg between 5 and 14 July 1991, the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe organised on 12 and 13 July 1991 at the *Palais de l'Europe* a hearing of representatives of gypsy communities of twelve European countries bringing together a hundred or so participants (member countries: Belgium, the Czech and Slovak Federal Republic, France, Germany, Hungary, Italy, Netherlands, Spain, United Kingdom; non-member countries: Poland, Romania and Yugoslavia).

Participants, representatives of gypsy associations, magazine editors, artists or elected representatives all expressed their deep concern over the discrimination suffered by gypsies, namely intolerance, economic, social and political exclusion. The situation of gypsies in some central and eastern European countries today appears to be particularly alarming on account of the spread of racism and intolerance in these countries.

The gypsy people are asking for the respect for their tradition, culture and languages, a permanent right to residence and a guarantee of free movement. Other major concerns for them include the education of their children, vocational training and the right to express themselves in the media, in their mother tongue if they wish. Many questions were asked regarding the position of the gypsy people in the process of European unification and in European institutions.

The conclusions adopted at the end of the hearing place emphasis, *inter alia*, on the setting up of a large-scale association representing European gypsy communities, capable of serving as a political interlocutor with governments and European institutions. Various possible projects were proposed, such as the creation of a European centre responsible for the enhancement and dissemination of gypsy culture. The conclusions also provide for the organisation, within a reasonable time, by the CLRAE, in co-operation with other international institutions or governments of member states, of an international meeting to take stock of the situation of gypsies in Europe in general and the implications for public authorities at European, national, regional and local level.

droit national aux organes de coopération transfrontalière et une validité juridique en droit national à leurs actes.

Lors de sa prochaine session plénière, la CPLRE discutera du rapport relatif à la conférence.

7. *Audition « Les Tziganes et l'Europe: transmission de la tradition dans une Europe en mutation »* (Strasbourg, 12 et 13 juillet 1991)

A l'occasion du Festival européen tzigane, qui s'est tenu à Strasbourg du 5 au 14 juillet 1991, la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a organisé, au siège du Conseil de l'Europe, les 12 et 13 juillet 1991, une audition de représentants de communautés tziganes de douze pays européens réunissant une centaine de participants (pays membres: Belgique, République fédérative tchèque et slovaque, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni; pays non membres: Pologne, Roumanie et Yougoslavie).

Les intervenants, responsables d'associations tziganes, directeurs de revues, artistes ou élus politiques, ont tous exprimé leurs vives préoccupations quant à la discrimination dont sont victimes les Tziganes: l'intolérance, l'exclusion économique, sociale et politique. La situation des Tziganes dans certains pays de l'Europe centrale et orientale apparaît aujourd'hui particulièrement alarmante en raison d'une montée du racisme et de l'intolérance dans ces pays.

Les Tziganes souhaitent que leurs traditions, leur culture et leurs langues soient respectées, qu'un droit permanent à la résidence leur soit accordé et que leur libre circulation soit garantie. D'autres préoccupations importantes pour eux sont l'éducation de leurs enfants, la formation professionnelle ainsi que le droit de s'exprimer dans les médias, y compris dans leur langue maternelle. De nombreuses questions ont été posées quant à la place des Tziganes dans le processus de la réunification européenne et dans les institutions européennes.

Les conclusions adoptées à l'issue de l'audition insistent entre autres sur la création d'une grande association représentative des communautés européennes tziganes, capable d'être un interlocuteur politique des gouvernements et des institutions européennes. Différents projets possibles ont été proposés, notamment la création d'un centre européen chargé de la mise en valeur et de la diffusion de la culture tzigane. Les conclusions prévoient également l'organisation, dans un délai raisonnable, par la CPLRE en coopération avec d'autres institutions internationales ou gouvernements des Etats membres, d'une réunion internationale pour faire le point sur la situation des Tziganes en Europe en général et ses implications pour les pouvoirs publics aux niveaux européen, national, régional et local.

8. *Seminar on local finance and public services* (Veszprém, Hungary, 8-9 August 1991)

This seminar was organised at the invitation of the Hungarian High School of Public Administration in the framework of the summer university organised by that school. The western experts presenting contributions to the seminar were selected in consultation with members of the Council of Europe's network of training centres for local and regional government staff.

The seminar was attended by some sixty senior officials responsible for finance in Hungarian towns and counties, by senior officials of the Hungarian Ministries of the Interior and Finance as well as by some twenty professors of public finance at various Hungarian universities.

The main aim of this seminar was to present to the Hungarian participants the existing systems and procedures for efficient financial management in local authorities and institutional arrangements for the management of local public services in western European countries.

VI. Conferences of specialised ministers

A. Conferences held from 15 April to 15 September 1991

Informal meeting of European Ministers responsible for Sport (Budapest, 17-18 April 1991)

Sports ministers of thirty-two European states (the thirty states party to the Council of Europe Cultural Convention together with Albania and Romania) held an informal meeting in Budapest on 17 and 18 April 1991 to discuss pan-European sports co-operation.

The ministers recognised the need to use the Council of Europe's expertise to provide practical mutual help, particularly in the field of exchange of information and experience. They agreed that the principles of the Council of Europe's "Sport For All" policy offered a solid basis for a common legal framework for European sports co-operation.

9th Conference of European Ministers responsible for Local Government (Bergen, 15 and 16 May 1991)

At this conference, sixteen of the member states were represented by ministers or secretaries of state, the others by senior officials. Ministers from Hungary and Czechoslovakia were taking part for the first time, and Poland was represented as an observer by two deputy ministers.

8. *Séminaire sur les finances locales et les services publics* (Veszprém, Hongrie, 8 et 9 août 1991)

Ce séminaire était organisé à l'invitation de l'Ecole supérieure hongroise d'administration publique, dans le cadre de l'Université d'été organisée dans cette école. Les experts occidentaux qui ont présenté des contributions au séminaire étaient sélectionnés en consultation avec les membres du Réseau du Conseil de l'Europe des centres de formation du personnel communal et régional.

Le séminaire comptait soixante participants, hauts fonctionnaires responsables des finances dans les villes et comtés hongrois, hauts fonctionnaires des ministères hongrois de l'Intérieur et des Finances, ainsi que quelque vingt professeurs de finances publiques de différentes universités hongroises.

Le principal but du séminaire était de présenter aux participants hongrois les systèmes et les procédures existant pour une gestion efficace des finances au niveau local et les arrangements institutionnels pour la gestion des services de finances publiques tels qu'ils existent dans les Etats d'Europe occidentale.

VI. Conférences de ministres spécialisés

A. Conférences tenues du 15 avril au 15 septembre 1991

Réunion informelle des ministres européens responsables du Sport (Budapest, 17 et 18 avril 1991)

Les ministres du Sport de trente-deux Etats européens (les trente Etats signataires de la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe ainsi que l'Albanie et la Roumanie) ont tenu une réunion informelle à Budapest les 17 et 18 avril 1991 pour discuter de la coopération paneuropéenne dans le domaine du sport.

Ils ont conclu à la nécessité de prendre, à travers le Conseil de l'Europe, des mesures d'aide mutuelle, notamment dans le domaine de l'échange d'informations et d'expériences, et de procéder à l'élaboration d'un cadre juridique commun de coopération européenne en matière de sport, basé sur les principes de la politique du «Sport pour tous».

9e Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales (Bergen, 15 et 16 mai 1991)

Pour cette conférence, seize Etats membres étaient représentés par des ministres ou des secrétaires d'Etats, les autres par des hauts fonctionnaires. Les ministres de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie participaient pour la première fois à une telle conférence, et la Pologne était représentée comme observateur par deux vice-ministres.

The Parliamentary Assembly and the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe each sent two representatives to each session of the conference.

The Norwegian Minister of Local Government, Mr Kjell Borgen, chaired the meeting and introduced the first report discussed by the ministers on the subject of decentralisation and the strengthening of local self-government. The ministers noted a trend in many countries of western Europe towards more decentralisation, while the new local government laws of several states in central and eastern Europe were inspired by the European Charter of Local Self-Government. Moreover, the participants were informed about the so-called "free local government" projects which had been taking place in several European countries, especially the Nordic states.

At the same time, given the major role of local government in the achievement of nationally determined objectives and the importance of local public expenditure in the context of the national economy, it was recognised that central government had a legitimate interest in seeing those objectives implemented effectively and economically. The ministers were therefore concerned to seek other means, less inimical to local autonomy, of achieving the purposes formerly pursued by central government supervision.

The resolution adopted by the ministers on this subject sets out their conclusions with respect to the allocation of competence, reduction of central regulation and systems of supervision. It also contains recommendations for follow-up action by the Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR) and the reinforcement of assistance to the countries of central and eastern Europe in the field of local self-government.

The report on the second theme ("Democratic participation and control") was presented on behalf of the French Minister of the Interior, Mr Philippe Marchand. The ministers recognised the need for greater transparency in the exercise of local authorities' functions, improved information to citizens at local level, equitable representation of political minorities on committees of the local council and the possibility for foreign nationals, after a certain period of residence, to participate, by appropriate means, in the taking of decisions affecting them in relation to local public services.

In the light of increasing demands for traditional forms of representative democracy to be supplemented by enhanced direct citizen participation in local affairs, the ministers called for studies to be made of the advantages and disadvantages of different measures which might be introduced to that end, including forms of local referendum and

L'Assemblée parlementaire et la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe ont envoyé chacune deux représentants à chaque session de la conférence.

Le ministre norvégien des Collectivités locales, Mr. Kjell Borgen, a présidé la réunion et a présenté le premier rapport discuté par les ministres, sur le thème de la décentralisation et du renforcement de l'autonomie locale. Les ministres ont relevé une tendance à la décentralisation dans de nombreux pays d'Europe occidentale, alors que les nouvelles lois sur les collectivités locales de plusieurs Etats d'Europe centrale et orientale ont été inspirées par la Charte européenne de l'autonomie locale. De plus, les participants ont été informés sur les projets dits «d'administration locale libre» qui se sont déroulés dans plusieurs pays européens, en particulier dans les pays nordiques.

Parallèlement, eu égard au rôle essentiel des collectivités locales dans la réalisation d'objectifs décidés au niveau national et compte tenu de l'importance des dépenses publiques au niveau local dans le contexte de l'économie nationale, il a été reconnu au gouvernement central un intérêt légitime de voir ces objectifs mis en œuvre d'une manière efficace. Les ministres se sont de ce fait intéressés à la recherche d'autres moyens, moins attentatoires à l'autonomie locale, pour réaliser les buts jusqu'alors visés par le gouvernement central.

La résolution adoptée par les ministres sur ce thème formule les conclusions de ceux-ci en ce qui concerne la répartition des compétences, la réduction des directives provenant du centre et des systèmes de supervision. Elle contient également des recommandations en ce qui concerne les suites à donner par le Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR) et sur le renforcement de l'assistance aux pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de l'autonomie locale.

Le rapport sur le second thème «Participation et contrôle démocratique» a été présenté au nom du ministre français de l'Intérieur, M. Philippe Marchand. Les ministres ont reconnu la nécessité d'une plus grande transparence dans l'exercice de leurs tâches au niveau local, d'une meilleure information des citoyens, d'une représentation équitable des minorités politiques dans les commissions des conseils locaux et de la possibilité pour des résidents étrangers, après une certaine durée de résidence, de participer par des moyens appropriés à la prise de décisions les affectant, en relation avec les services publics locaux.

Au regard des demandes toujours plus nombreuses de remplacer les formes traditionnelles de démocratie représentative par une participation directe améliorée des citoyens dans les affaires locales, les ministres ont demandé que des études sur les avantages et les désavantages des différentes mesures qui pourraient être proposées à cette

procedures for citizen participation in the management of local public services.

On the occasion of the ministerial conference, a colloquy was held between the ministers and representatives of the Parliamentary Assembly and the CLRAE. The main subject was the creation of democratic local government in the countries of central and eastern Europe and strategies for assistance to that end. Other matters raised included ratification of the European Charter of Local Self-Government, suggestions for monitoring its application and proposals for changes in the status of the CLRAE.

Informal meeting of European Ministers of Justice (Ottawa, 17-19 June 1991)

The informal meeting of European Ministers of Justice, which took place in Ottawa from 17 to 19 June 1991 at the invitation and under the chairmanship of the Minister of Justice of Canada, was attended by the ministers of justice of the Council of Europe's member states. Their counterparts from Bulgaria, the Holy See, Poland, Yugoslavia and — for the first time — Romania and the United States also attended as observers.

The Council of Europe ministers of justice examined ways in which the criminal justice system might cater more effectively for the needs of today's democratic society, combining efficacy and respect for human rights.

They also took a critical look at the role of legislation in the setting of legal norms, calling for increased involvement of the citizen in the law-making process.

The ministers also took note with great interest of Canada's experience in the use of legal data processing for a faster, and therefore more efficient and equitable, administration of justice.

The meeting expressed support for the work envisaged within the Council of Europe on drafting a framework convention on bioethics, complemented by protocols on specific issues (see Field IX, Project IX.4).

B. Forthcoming conferences

1. *4th Conference of European Ministers responsible for migration affairs* (Luxembourg, 17-18 September 1991)

Responsible body: European Committee on Migration (CDMG).

fin — y compris les formes de référendum local et les procédures de participation des citoyens dans la gestion des services publics locaux — soient entreprises.

A l'occasion de la conférence ministérielle s'est tenu un colloque réunissant les ministres et des représentants de l'Assemblée parlementaire et de la CPLRE. Le thème principal a concerné la création de structures démocratiques de gouvernement local dans les pays d'Europe centrale et orientale, et des stratégies d'assistance à développer dans ce but. Les autres questions débattues ont inclus la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale, des propositions concernant le contrôle du respect de celle-ci, et des propositions de changement du statut de la CPLRE.

Rencontre informelle des ministres européens de la Justice (Ottawa, 17-19 juin 1991)

La Rencontre informelle des ministres européens de la Justice, qui a eu lieu à Ottawa du 17 au 19 juin 1991, à l'invitation et sous la présidence du ministre de la Justice du Canada, réunissait les ministres de la Justice des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les ministres de Bulgarie, du Saint-Siège, de Pologne, de Yougoslavie et, pour la première fois, de Roumanie et des Etats-Unis, ont également participé à la rencontre à titre d'observateurs.

Les ministres de la Justice des Etats membres du Conseil de l'Europe ont examiné par quels moyens la justice pénale pourrait mieux répondre aux besoins de la société démocratique d'aujourd'hui, en alliant efficacité et respect des droits de l'homme.

Ils ont également examiné d'un œil critique quel était le rôle de la législation dans la création des normes juridiques, lançant un appel en faveur d'une plus grande participation du citoyen à l'œuvre législative.

Les ministres ont également considéré avec un grand intérêt l'expérience canadienne en matière d'informatique juridique, pour une administration de la justice plus rapide et, par conséquent, plus efficace et plus équitable.

La rencontre a accordé son soutien aux travaux que le Conseil de l'Europe se propose d'entreprendre dans le but de rédiger une convention-cadre sur la bioéthique, que des protocoles sur des points particuliers viendront compléter (voir domaine IX, Projet IX.4).

B. Prochaines conférences

1. *4e Conférence des ministres européens responsables des questions de migration* (Luxembourg, 17 et 18 septembre 1991)

Organe responsable : Comité européen sur les migrations (CDMG)

Themes:

— Current and future migration affecting Europe;

— Evaluation of the community project.

2. *3rd European Ministerial Conference on Mass Media Policy* (Cyprus, 9-10 October 1991)

Responsible body: Steering Committee on Mass Media (CDMM).

Theme: Which way forward for Europe's media in the 1990s?

Sub-themes:

— Media economics and political and cultural pluralism;

— New channels and means of mass communication in Europe.

3. *17th Session of the Standing Conference of European Ministers of Education* Vienna, 16-17 October 1991)

Responsible body: Education Committee.

Theme: The European dimension of education: teaching and curriculum content.

4. *22nd Conference of European Ministers responsible for Family Affairs* (Lucerne, 15-16 October 1991)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Theme: Family policy and decentralisation

Sub-themes:

— Advantages and difficulties;

— Initiatives at regional and local levels.

5. *High-level meeting on the occasion of the 30th anniversary of the signature of the European Social Charter* (Turin, 21-22 October 1991)

6. *9th European Conference of Ministers responsible for Regional Planning (CEMAT)* (Ankara, 4-5 November 1991)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Thèmes:

— «Evolution actuelle et future des phénomènes migratoires affectant l'Europe»;

— «Bilan du projet sur les relations intercommunautaires».

2. *3e Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse* (Chypre, 9 et 10 octobre 1991)

Organe responsable: Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM)

Thème: «Quel avenir pour les médias en Europe dans les années 90?»

Sous-thèmes:

— «Economie des médias et pluralisme politique et culturel»;

— «Nouveaux canaux et moyens de communication en Europe».

3. *17e Session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education* (Vienne, 16 et 17 octobre 1991)

Organe responsable: Comité de l'éducation

Thème: «La dimension européenne de l'éducation: pratique de l'enseignement et contenu des programmes».

4. *22e Conférence des ministres européens chargés des Affaires familiales* (Lucerne, 15-17 octobre 1991)

Organe responsable: Comité des fonctionnaires de liaison

Thème: «Politique familiale et décentralisation».

Sous-thème:

— «Avantages et difficultés»;

— «Initiatives aux niveaux régional et local».

5. *Réunion de haut niveau à l'occasion du 30e anniversaire de la signature de la Charte sociale européenne* (Turin, 21 et 22 octobre 1991)

6. *9e Conférence européenne des ministres responsables de l'Aménagement du territoire (CEMAT)* (Ankara, 4 et 5 novembre 1991)

Organe responsable: Comité de hauts fonctionnaires

Themes:

— Improving the instruments for achieving rational use of land

— New prospects for regional spatial planning at European level.

7. Ad hoc *Conference of Ministers responsible for the rehabilitation of disabled people* (Paris, 7-8 November 1991)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Theme: Independent living of disabled people.

8. *3rd European Conference of Ministers responsible for the cultural heritage* (Malta, 16-17 January 1992)

Responsible body: Cultural Heritage Committee.

Themes:

— Archaeology in today's town;

— Outlook for European co-operation in the cultural heritage sector.

9. *5th Conference of European Ministers responsible for Social Security* (Ireland, May 1992)

Responsible body: Committee of Senior Officials.

Theme: Social security policies and employment.

Sub-themes:

— Social security and the labour-market;

— The impact of social security systems on employment policies.

10. *7th Conference of European Ministers responsible for Sport* (Rhodes, 14-16 May 1992)

Responsible body: Committee for the Development of Sport (CDDS).

Theme: The future of sport in Europe: towards 2000.

Thèmes:

— «Amélioration des instruments de l'utilisation rationnelle du sol»;

— «Nouvelles perspectives pour l'aménagement du territoire au plan européen».

7. *Conférence ad hoc des ministres responsables de la réadaptation des personnes handicapées* (Paris, 7 et 8 novembre 1991)

Organe responsable: Comité de hauts fonctionnaires

Thème: «Vie autonome des personnes handicapées».

8. *3e Conférence européenne des ministres responsables du Patrimoine culturel* (Malte, 16 et 17 janvier 1992)

Organe responsable: Comité du patrimoine culturel

Thèmes:

— «L'archéologie dans la ville d'aujourd'hui»;

— «Perspectives de la coopération européenne dans le secteur du patrimoine culturel».

9. *5e Conférence des ministres européens responsables de la Sécurité sociale* (Irlande, mai 1992)

Organe responsable: Comité de hauts fonctionnaires

Thème: «Les politiques de sécurité sociale et l'emploi».

Sous-thèmes:

— «La sécurité sociale et le marché de l'emploi»;

— «La contribution des systèmes de sécurité sociale aux politiques de l'emploi».

10. *7e Conférence des ministres européens responsables du Sport* (Rhodes, 13-15 mai 1992)

Organe responsable: Comité pour le développement du sport (CDDS)

Thème: «L'avenir du sport en Europe: vers l'an 2000».

Sub-themes:

— The ethics of sport;

— The framework of European sports co-operation;

— Sports development in Europe.

11. *18th Conference of European Ministers of Justice* (Nicosia, Cyprus, 9-11 June 1992)

Responsible bodies: European Committee on Legal Co-operation (CDCJ) and European Committee on Crime Problems (CDPC).

Themes: to be defined.

12. *7th Conference of European Ministers responsible for Cultural Affairs* (Paris, Autumn 1992)

Responsible body: Culture Committee.

Themes:

— Books, publishing and reading in Europe;

— Discussion on topical questions.

13. *3rd European Ministerial Conference on Equality between Women and Men* (Italy, March 1993)

Responsible body: European Committee for Equality between Women and Men (CEEG).

Theme: Strategies for the elimination of violence against women in society: the media and other means.

Sub-themes:

— The causes of violence against women: the role of the media;

— Legal and administrative measures to counter violence against women.

14. *5th Conference of European Ministers of Labour* (Malta, 1993)

Responsible body: Steering Committee for Employment and Labour.

Theme: Demographic change in the EC and in the neighbouring band of countries in relation to the Single Market after 1992.

Sous-thèmes:

— «L'éthique du sport»;

— «Le cadre d'une coopération européenne en matière de sport»;

— «Evolution du sport en Europe».

11. *18e Conférence des ministres européens de la Justice* (Nicosie, 9-11 juin 1992)

Organes responsables: Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

Thèmes: à définir

12. *7e Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles* (Paris, automne 1992)

Organe responsable: Comité de la culture

Thèmes:

— «Le livre, l'édition et la lecture en Europe»;

— «Discussion de questions d'actualité».

13. *3e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes* (Italie, mars 1993)

Organe responsable: Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CEEG)

Thème: «Stratégies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la société: médias et autres moyens».

Sous-thèmes:

— «Les causes de la violence à l'égard des femmes: le rôle des médias»;

— «Mesures juridiques et administratives pour combattre la violence à l'égard des femmes».

14. *5e Conférence des ministres européens du Travail* (Malte, 1993)

Organe responsable: à déterminer

Thème: «L'évolution démographique dans la CEE et dans les pays de la périphérie, dans la perspective du Marché unique après 1992».

15. *7th European Ministerial Conference on the Environment* (Liechtenstein, 1993-94)

Preparatory body: Steering Committee for the Conservation and Management of the Environment and Natural Habitats (CDPE).

Themes:

— Soil protection;

— The ecological balance of rural areas (provisional).

15. *7e Conférence ministérielle européenne sur l'environnement* (Liechtenstein, 1993-1994)

Organe responsable: Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE)

Thèmes:

— « La protection des sols »;

— « L'équilibre écologique des zones rurales (provisoire) ».

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

17 September 1991

Doc. 6482
Addendum I

STATUTORY REPORT

Addendum I
to the communication on the activities of the Committee of Ministers
(April-September 1991)
Second part of the 43rd Ordinary Session of the Assembly (September 1991)

I. Action taken on texts adopted by the Assembly

A. Assembly recommendations

Recommendation 944 (1982) on salary negotiation policy in the "Co-ordinated Organisations"

Final reply by the Committee of Ministers:

1. Questions of salary negotiation policy have been constantly under review in the Committee of Ministers since the adoption of Assembly Recommendation 944.

2. In November 1990 the Committee of Ministers approved regulations concerning the co-ordination system identical to the text already approved in 1988 by the OECD Council. These regulations entered into force in June 1991 after their approval by the governing bodies of all the co-ordinated organisations.

3. These regulations provide for consultation of a Committee of Staff Representatives at the level of the co-ordinated organisations. The Committee of Ministers is conscious that this consultation does not go as far as the requests of the Assembly set out in paragraph 14.iii and iv of Recommendation 944. However, it seemed inopportune to consider at the present stage the adoption of rules differing from the regulations adopted by a very large majority of the member states of the Council of Europe in the framework of OECD, having regard in particular to the fact that those regulations may be reviewed after a trial period.

4. The regulations concerning the co-ordination system define the object of the co-ordination system and the role of the Co-ordinating Committee on Remuneration which is to replace

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

17 septembre 1991

Doc. 6482
Addendum I

RAPPORT STATUTAIRE

Addendum I
à la communication sur les activités du Comité des Ministres
(avril-septembre 1991)
Deuxième partie de la 43e Session ordinaire de l'Assemblée (septembre 1991)

I. Suites données aux textes adoptés par l'Assemblée

A. Recommandations de l'Assemblée

Recommandation 944 (1982) relative à la politique de négociation en matière de rémunérations au sein des «organisations coordonnées»

Réponse définitive du Comité des Ministres:

1. Les questions de politique de négociation en matière de rémunérations ont toujours été à l'étude au Comité des Ministres depuis l'adoption de la Recommandation 944 de l'Assemblée.

2. En novembre 1990, le Comité des Ministres a approuvé une Réglementation relative au système de la coordination, dont le texte est identique à celui qu'avait déjà approuvé en 1988 le Conseil de l'OCDE. Cette réglementation est entrée en vigueur en juin 1991 après approbation par les organes directeurs de toutes les organisations coordonnées.

3. La réglementation prévoit la consultation d'un comité des représentants du personnel au niveau des organisations coordonnées. Le Comité des Ministres est conscient que cette consultation ne va pas aussi loin que ce que demandait l'Assemblée au paragraphe 14.iii et iv de la Recommandation 944. Il semble toutefois inopportun d'examiner à ce stade l'adoption de règles différentes de la réglementation adoptée par la très grande majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe au sein de l'OCDE, dès lors en particulier que cette réglementation pourra faire l'objet d'un réexamen à l'issue d'une période d'essai.

4. La Réglementation relative au système de la coordination définit l'objet de la coordination et le rôle du Comité de coordination sur les rémunérations, qui doit remplacer le Comité de coordina-

the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts. A more active role of the Committee of Ministers in remuneration policy as advocated in paragraph 14.i of the recommendation would entail the risk of divergencies within the co-ordination system and might even threaten its existence. The Committee of Ministers is of the opinion that it is in the interest of all parties concerned to maintain this system. The idea of a high-level meeting on remuneration policy within the framework of the co-ordinated organisations has been examined by the Committee of Ministers. Since no agreement on the ways and means of such a high-level meeting could be found the Committee of Ministers has accepted the recommendation of the Secretaries/Directors General of the co-ordinated organisations that there was no need to pursue further the idea of institutionalising such a meeting.

5. The Committee of Ministers has examined with care, both within the Committee itself and within the Rapporteur Group on Administrative Questions, the proposals of the Secretary General in this field and will continue to do so. This does not mean, however, that the Committee will be able to accept these proposals.

The Committee has further invited the Secretary General to keep it informed of the functioning of co-ordination throughout the trial period of the new regulations.

Recommendation 1138 (1990) on the European Support Fund for the Co-production and Distribution of Creative Cinematographic and Audiovisual Works ("Eurimages")

Interim reply by the Committee of Ministers:

The Committee of Ministers is convinced of the importance of the Eurimages Fund, which is borne out by recent prize-winning films which it has subsidised. It has therefore referred Recommendation 1138 to the fund's Board of Management and invites it to submit an opinion on action which could be taken on it. The Committee of Ministers will reply to the recommendation at a later date, in the light of that opinion.

Recommendation 1141 (1991) on drug misuse and illicit trafficking and the question of legalisation

Reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers shares the Assembly's concern over the continuing seriousness and in some respects deterioration of the situation in respect of drug misuse and illicit trafficking affecting European countries. It values highly the activity that the Assembly has developed in recent years to promote policies and actions

tion des experts budgétaires des gouvernements. Donner un rôle plus actif au Comité des Ministres sur les questions de politique en matière de rémunérations, comme le préconise le paragraphe 14.i de la recommandation, entraînerait des risques de divergence au sein du système de la coordination et pourrait même mettre en danger son existence. Le Comité des Ministres est d'avis qu'il est de l'intérêt de toutes les parties concernées de conserver ce système. Le Comité des Ministres a examiné l'idée d'une réunion à haut niveau sur les politiques en matière de rémunérations au sein des organisations coordonnées. Etant donné qu'aucun accord sur les modalités d'une telle réunion n'a pu être conclu, le Comité des Ministres a marqué son accord avec la recommandation des secrétaires et directeurs généraux des organisations coordonnées qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre la proposition d'institutionnaliser une telle réunion.

5. Le Comité des Ministres a minutieusement examiné, tant en son sein qu'au sein du Groupe de rapporteurs sur les questions administratives, les propositions formulées dans ce domaine par le Secrétaire Général et il continuera à le faire, ce qui ne signifie pas cependant qu'il sera en mesure d'accepter ces propositions.

Le Comité a invité en outre le Secrétaire Général à le tenir informé du fonctionnement de la coordination tout au long de la période d'essai de la nouvelle réglementation.

Recommandation 1138 (1990) relative au Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles «Eurimages»

Réponse intérimaire du Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres est convaincu de l'importance du Fonds Eurimages, confirmée par les succès réalisés par des films subventionnés dans de récents palmarès. Il a donc saisi le comité de direction du Fonds de la Recommandation 1138, l'invitant à formuler un avis sur les suites qui pourraient y être données. Le Comité des Ministres répondra ultérieurement à la recommandation à la lumière de cet avis.

Recommandation 1141 (1991) relative à l'abus et au trafic illicite de drogue et à la question de sa légalisation

Réponse du Comité des Ministres:

1. Le Comité des Ministres partage les préoccupations de l'Assemblée face à la gravité constante et à l'aggravation, à certains égards, de la situation en ce qui concerne l'abus et le trafic illicite de drogue dans les pays européens. Il attache un grand prix à l'activité que l'Assemblée a déployée ces dernières années pour promouvoir

designed to meet this threat and welcomes in particular Recommendation 1141 (1991) and the report setting out arguments for and against legalisation which accompanies it.

2. The policy of member states continues to be clearly against the legalisation of drug production, trafficking, trading, or use, a policy reaffirmed by ministers of the Pompidou Group at their 9th Ministerial Conference in November 1990. A large majority of Council member states are parties to the United Nations Single Convention on Narcotic Drugs of 1961 which sets the basic international legal framework for controls on narcotic drugs. Under these circumstances, the Committee of Ministers does not consider it necessary to undertake further specific investigations into the arguments for or against legalisation.

3. The Committee of Ministers agrees with the Assembly that reducing demand for drugs plays an important role in solving the international problem of drug misuse. Nevertheless, it attaches great importance to supply reduction and welcomes measures to that effect. In Resolution (73) 6 on the penal aspects of drug abuse, the Committee of Ministers stated that the primary role of the law in this field should be to regulate the manufacture, the production and the distribution of drugs and to define and make punishable activities likely to foster drug abuse. This statement is still valid. Co-operation at a pan-European level on both demand and supply reduction was discussed at the 1st Pan-European Conference of the Pompidou Group — "The drug situation in a changing Europe" (Oslo, 9-10 May 1991) — in which all central and east European countries participated and which discussed, in particular, controls on precursors and essential chemicals, and the organisation of drug prevention, treatment and rehabilitation services.

4. The Committee of Ministers joins the Assembly in endorsing the conclusions of the 1st World Ministerial Summit to Reduce Demand for Drugs and to Combat the Cocaine Threat (London, 9-11 April 1990), and stresses the will of member states to implement the political declaration and conclusions thereof. It will review in due course action taken but in view of the wide scope of the declaration and the date of the conference, it considers it would be more expedient to postpone the reporting to the Assembly until 1992.

5. The Committee of Ministers would like to recall, with regard to the commitment of member states to the international fight against drug trafficking, its adoption of the Convention on Laun-

des politiques et des actions visant à faire face à cette menace, et se félicite en particulier de la Recommandation 1141 (1991) et du rapport qui l'accompagne, qui expose les arguments pour et contre la légalisation.

2. La politique des Etats membres continue à être clairement opposée à la légalisation de la production, du trafic, de la vente ou de la consommation de drogue, et cette politique a été réaffirmée par les ministres du Groupe Pompidou lors de leur 9e Conférence ministérielle en novembre 1990. Une grande majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe sont parties à la convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961, qui établit le cadre juridique international de base pour la lutte contre les stupéfiants. Dans ces conditions, le Comité des Ministres ne juge pas nécessaire d'entreprendre de nouvelles études spécifiques sur les arguments pour ou contre la légalisation.

3. Le Comité des Ministres partage l'avis de l'Assemblée selon lequel la réduction de la demande joue un rôle important dans la résolution du problème international de l'abus des stupéfiants. Néanmoins, il attache une grande importance à la réduction de l'offre et se félicite des mesures prises à cette fin. Dans sa Résolution (73) 6 sur les aspects pénaux de l'abus des drogues, le Comité des Ministres a estimé que la législation en la matière devrait essentiellement viser à réglementer la fabrication, la production et la distribution de drogues, et tendre à définir et à réprimer les agissements de nature à favoriser leur abus. Cette position est toujours la sienne. La coopération au niveau paneuropéen sur la réduction de la demande et de l'offre a été discutée lors de la 1re Conférence paneuropéenne du Groupe Pompidou — « La situation de la drogue dans une Europe en mutation » (Oslo, 9 et 10 mai 1991) — à laquelle ont participé tous les pays de l'Europe centrale et orientale, et au cours de laquelle ont été discutés, entre autres, le contrôle de précurseurs et de produits chimiques essentiels, et l'organisation des services de prévention, de traitement et de réinsertion des toxicomanes.

4. Le Comité des Ministres se joint à l'Assemblée pour souscrire aux conclusions du 1er Sommet ministériel mondial pour la réduction de la demande de drogue et la lutte contre la menace de la cocaïne (Londres, 9-11 avril 1990) et souligne la volonté des Etats membres de mettre en œuvre la déclaration politique et les conclusions de ce sommet. Il examinera en temps utile les mesures prises, mais, compte tenu du vaste champ d'application de la déclaration et de la date du sommet, il pense qu'il serait plus opportun de reporter à 1992 la présentation à l'Assemblée des résultats de ces mesures.

5. Le Comité des Ministres tient à rappeler, en ce qui concerne l'engagement des Etats membres dans la lutte internationale contre le trafic de drogue, qu'il a adopté la Convention relative au

dering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime, subsequently signed on 8 November 1990 by twelve member states, and it urges other member states to sign the convention at the earliest possible juncture.

6. With a view to long-term demand reduction, health education is undoubtedly the crucial element. In this context, the Committee of Ministers has noted with satisfaction the success of the pilot projects on prevention and education for health undertaken by the European Public Health Committee in collaboration with the Commission of the European Communities and the World Health Organisation (WHO) Regional Office for Europe, and has included in the Intergovernmental Programme of Activities for 1991-93 a major project (vi.3) to capitalise on this accumulated experience by promoting similar action throughout member states.

7. Member states have played and will continue to play a major role individually or collectively through the Pompidou Group in the promotion of dynamic action by the United Nations. This action of member states has been especially apparent in the negotiations and adoption of the 1988 United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances, and more recently in the Group of Independent Experts established to help the United Nations Secretary General strengthen the United Nations response to the world drug problem.

8. The Committee of Ministers would draw attention to the recent Pompidou Group symposium on the role of primary care services in improved accessibility and adaptation of treatment and rehabilitation services to the needs of drug users with a view to increasing numbers in treatment and ensuring earlier contact between drug users and services. They would also wish to note the major new activities in the group's current work programme on the sharing of experience and the planning of treatment and rehabilitation strategies.

9. In Resolution (76) 10 on some alternative measures to imprisonment the Committee of Ministers recommended the governments of member states to develop existing alternatives to imprisonment and to study various new alternatives to prison sentences with a view to their possible incorporation into their respective legislations. As the Committee of Ministers stated in Resolution (73) 6, penal measures against drug abuse should be envisaged as part of a broader national response which also includes preventive and rehabilitative elements and takes account of general policies of social development.

blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, qui a été signée par la suite le 8 novembre 1990 par douze Etats membres, et il invite instamment les Etats membres à ratifier cette convention dans les meilleurs délais.

6. Pour ce qui est de la réduction de la demande à long terme, l'éducation à la santé est sans nul doute l'élément crucial. Dans ce contexte, le Comité des Ministres a relevé avec satisfaction le succès des projets pilotes relatifs à la prévention et à l'éducation pour la santé entrepris par le Comité européen de la santé, avec la collaboration de la Commission des Communautés européennes et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et il a inscrit au programme de travail pour 1991-1993 un projet majeur (VI.3) visant à tirer profit de l'expérience ainsi accumulée en encourageant une action analogue dans tous les Etats membres.

7. Les Etats membres jouent et continueront à jouer un rôle important, individuellement ou collectivement, par l'intermédiaire du Groupe Pompidou, dans la promotion d'une action dynamique des Nations Unies. Cette action des Etats membres s'est manifestée notamment dans les négociations qui ont conduit à l'adoption, en 1988, de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, et plus récemment dans les travaux du groupe d'experts indépendants créé en vue d'aider le Secrétaire général des Nations Unies à renforcer la réponse des Nations Unies au problème mondial de la drogue.

8. Le Comité des Ministres tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur le symposium organisé récemment par le Groupe Pompidou sur le rôle des services de soins primaires dans l'amélioration de l'accès aux services de traitement et de réinsertion, et dans l'adaptation de ces services aux besoins des consommateurs de drogues, en vue d'augmenter le nombre des personnes soignées et d'assurer des contacts précoces entre les consommateurs de drogues et ces services. Il tient également à rappeler les nouvelles activités importantes inscrites au programme de travail actuel du Groupe sur le partage des expériences et sur la planification des stratégies de traitement et de réinsertion.

9. Dans sa Résolution (76) 10 sur certaines mesures pénales de substitution aux peines privatives de liberté, le Comité des Ministres a recommandé aux gouvernements des Etats membres de développer les mesures de substitution existantes et d'examiner diverses mesures nouvelles de substitution aux peines privatives de liberté, en vue de leur introduction éventuelle dans leurs législations. Comme le Comité des Ministres l'a indiqué dans sa Résolution (73) 6, des mesures répressives devraient être envisagées comme complément d'un système comprenant également des mesures préventives et de réinsertion, et ces mesures devraient être intégrées dans une politique globale de développement social.

Recommendation 1142 (1991) on the labelling of quality food products

Reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers also considers that the consumer is entitled to relevant information on all aspects of production, processing, quality and origin of foodstuffs, in particular on those aspects which have health implications. Indeed, problems relating to foodstuffs and health control of food products occupy an important position in the programme of activities of the Public Health Committee of the Partial Agreement in the Social and Public Health Field.

2. Currently, the Committee of Experts on the Health Control of Foodstuffs and its subordinate bodies are primarily concerned by problems of contamination by additives arising either out of accidental contamination or via the natural environment, particularly heavy-metal residues, nitrates and pesticides. The committee of experts of the partial agreement encourage a uniform approach to this problem through the means of drawing up general directives and undertaking toxicological evaluations of the various additives present in foodstuffs. The work in this field aims principally at diminishing the risk of foodstuffs' contamination by chemical substances directly or indirectly applied to food.

3. Labelling of pesticides is covered in detail in the *Pesticides* booklet, the 7th edition of which will be published in the spring of 1991. This booklet draws up directives on approving pesticides and their residues in order to reduce to the greatest possible extent the potential contamination of foodstuffs by plant-based health products. Recommendations on the classifying and safety labelling of pesticide products, as established in *Pesticides*, cover concerns expressed by the Assembly.

4. The recommendation will be submitted to the Committee of Experts on the Health Control of Foodstuffs for discussion at its 15th meeting in January 1992.

Recommendation 1143 (1991) on relations between animal husbandry and the quality of the environment

Reply by the Committee of Ministers:

The Committee of Ministers has noted with interest Recommendation 1143 and decided to bring it to the attention of governments. It also sent it to the Standing Committee of the European Convention for the Protection of Animals kept for Farming Purposes, to enable it to take account of the recommendation in its work.

Recommandation 1142 (1991) relative à l'étiquetage des denrées alimentaires de qualité

Réponse du Comité des Ministres:

1. Le Comité des Ministres considère lui aussi que le consommateur est en droit de recevoir les informations pertinentes sur tout ce qui concerne la production, la transformation, la qualité et l'origine des denrées alimentaires, et notamment les aspects ayant des répercussions sur la santé. De fait, les problèmes relatifs aux denrées alimentaires et à leur contrôle sanitaire occupent une place importante dans le programme d'activités du Comité de santé publique de l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique.

2. A l'heure actuelle, le Comité d'experts pour le contrôle sanitaire des denrées alimentaires et ses organes subordonnés s'occupent principalement des problèmes de contamination par les additifs, soit à la suite d'une contamination accidentelle, soit par l'intermédiaire du milieu naturel, en particulier les résidus de métaux lourds, les nitrates et les pesticides. Le comité d'experts de l'accord partiel encourage une approche uniforme de ce problème par la voie de l'élaboration de directives générales et d'évaluations toxicologiques des divers additifs présents dans les denrées alimentaires. Les travaux entrepris dans ce domaine visent principalement à diminuer le risque de contamination des denrées alimentaires par les substances chimiques qui entrent directement ou indirectement en contact avec les denrées alimentaires.

3. L'étiquetage des pesticides est traité de manière approfondie dans la brochure intitulée *Pesticides*, dont la septième édition sera publiée au printemps de 1991. Cette brochure contient des directives sur l'approbation des pesticides et de leurs résidus en vue de réduire au minimum la contamination potentielle des denrées alimentaires par des produits sanitaires à base de plantes. Les recommandations sur la classification et l'étiquetage de sécurité des pesticides qui figurent dans la brochure répondent aux préoccupations exprimées par l'Assemblée.

4. La recommandation sera soumise au Comité d'experts pour le contrôle sanitaire des denrées alimentaires, qui l'examinera lors de sa 15e réunion en janvier 1992.

Recommandation 1143 (1991) relative aux relations entre l'élevage et la qualité de l'environnement

Réponse du Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres a pris connaissance avec intérêt de la Recommandation 1143 et a décidé de la porter à la connaissance des gouvernements. Il l'a également transmise au Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages afin qu'il puisse en tenir compte dans le cadre de ses travaux.

The Committee of Ministers is aware that the application of manure to agricultural land may result, among other things, in the contamination of foodstuffs, particularly as a result of its nitrate and heavy-metal content. The problems associated with the presence of nitrates, nitrites and heavy metals in foodstuffs (meat, fish, milk products and vegetables) and in ground water are constantly under consideration by the committees of experts of the Partial Agreement in the Social and Public Health Fields.

A report drawn up in 1989-90 considers the principal toxicological problems associated with nitrates and nitrites in foodstuffs and gives an outline of a number of public health directives which might be envisaged in this area.

In 1989, a report was published which set out the current situation in a certain number of European countries with regard to limits on the lead, cadmium and mercury content of foodstuffs and which estimated the alimentary absorption of these food contaminants in order to assess the threat which these substances posed to the populations concerned.

Recommendation 1144 (1991) on the situation of frontier populations and workers

Interim reply by the Committee of Ministers:

1. Recommendation 1144 (1991) on the situation of frontier populations and workers sets forth a number of proposals for improving the actual situation of frontier populations and workers in Europe, particularly with regard to questions of social security and tax matters, as well as lifelong training, information, working conditions and employment.

2. The Committee of Ministers has decided to bring this recommendation to the attention of governments. In view of the importance and complexity of the Assembly's proposals, the Committee of Ministers, before adopting a final reply to Recommendation 1144, wished to obtain the opinion of the two steering committees most directly concerned: the Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR) and the Steering Committee for Social Security (CDSS). A supplementary reply to Recommendation 1144 will be given to the Assembly once the opinion of the two steering committees has been brought to the knowledge of the Committee of Ministers.

3. Having regard to the place of transfrontier co-operation in the Council of Europe's Intergovernmental Programme of Activities, the Committee of Ministers will bear in mind when drawing up the programme for 1992 the wish expressed by the Assembly in paragraph 10.*a* of the recommen-

Le Comité des Ministres est conscient du fait que l'épandage de l'engrais de ferme sur les terres agricoles peut entraîner, entre autres, une contamination des aliments, notamment par la teneur en nitrates et en métaux lourds. Les problèmes liés à la présence de nitrates, de nitrites et de métaux lourds dans les aliments (viandes, poissons, produits laitiers et légumes) ainsi que dans la nappe phréatique sont constamment à l'ordre du jour des comités d'experts de l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique.

Un rapport élaboré en 1989-1990 fait le bilan des principaux problèmes toxicologiques concernant les nitrates et les nitrites dans les denrées alimentaires et donne un aperçu des directives de santé publique à envisager dans ce domaine.

En 1989, un rapport a été publié, résumant la contribution actuelle dans un certain nombre de pays européens concernant les limites de la teneur en plomb, cadmium et mercure dans les denrées alimentaires, et estimant l'absorption alimentaire de ces contaminants dans les aliments afin d'évaluer les dangers que représentent ces substances pour les populations.

Recommandation 1144 (1991) relative à la situation des populations et des travailleurs frontaliers

Réponse intérimaire du Comité des Ministres:

1. La Recommandation 1144 (1991) relative à la situation des populations et des travailleurs frontaliers présente une série de propositions en vue d'améliorer la situation concrète des populations et des travailleurs frontaliers en Europe, en particulier en ce qui concerne les questions de sécurité sociale et les questions fiscales ainsi qu'en matière de formation permanente, d'information, de conditions d'emploi et de travail.

2. Le Comité des Ministres a décidé de porter cette recommandation à l'attention des gouvernements. Etant donné l'importance et la complexité des propositions présentées par l'Assemblée, le Comité des Ministres, avant d'adopter une réponse définitive à la Recommandation 1144, a souhaité recueillir l'avis des deux comités directeurs les plus concernés par ces questions: le Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR) et le Comité directeur pour la sécurité sociale (CDSS). Une réponse complémentaire à la Recommandation 1144 sera donnée à l'Assemblée dès que les avis des deux comités directeurs auront été portés à la connaissance du Comité des Ministres.

3. S'agissant de la place accordée à la coopération transfrontalière dans le Programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres gardera à l'esprit, lors de la préparation du programme d'activités pour 1992, le vœu exprimé par l'Assemblée au paragraphe 10.*a*

dation for this sector to be given fresh momentum and suitable prominence. For 1991, activities in this field are being conducted by the Select Committee of Experts on Transfrontier Co-operation which reports to the Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR). Furthermore, specific activities are conducted in this field in the framework of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE) which is preparing, jointly with the Assembly, the 5th European Conference of Transfrontier Regions (Rovaniemi, Finland, 18-20 June 1991).

4. Regarding conditions of work and employment, frontier workers have not hitherto been regarded as "migrants" and do not fall within the scope of the European Convention on the Legal Status of Migrant Workers (European Treaty Series, No. 93), some of whose provisions are similar to the proposals made in Recommendation 1144. The Consultative Committee of the European Convention on the Legal Status of Migrant Workers is at present looking into this matter and the Assembly will be kept informed of the progress of its work.

5. Having regard more particularly to questions of social security, the situation of frontier workers is in principle covered by the provisions of the European Convention on Social Security, by bilateral agreements and, for the member states of the European Community, by the relevant Community regulations. Eight member states have so far ratified the convention, including two non-Community countries (Austria and Turkey). The Committee of Experts for the Application of the European Convention on Social Security (SS-AC), on the basis of its new terms of reference, has just begun a study on a possible revision of the convention, with particular reference to the possibility of extending its scope to include all persons subject to the legislation of the Contracting Parties, regardless of their nationality. Such a reform could provide a solution to the problems not yet resolved facing frontier workers as regards their social security cover. The Committee of Ministers will keep the Assembly informed of the outcome of this work.

For the Council of Europe member countries which are also members of the European Free Trade Association (EFTA), negotiations with the European Community regarding the European Economic Area (EEA), some aspects of which concern Community social security regulations, should also be borne in mind.

A further reply will be given to the Assembly on all these questions in the light of the opinion of the Steering Committee for Social Security.

de la recommandation, de donner une nouvelle impulsion à ce secteur et de lui réserver une place appropriée. Pour 1991, les activités dans ce secteur sont menées par le Comité restreint d'experts sur la coopération transfrontalière qui dépend du Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR). D'autre part, des activités spécifiques sont menées dans ce domaine dans le cadre de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) qui prépare, conjointement avec l'Assemblée, la 5e Conférence européenne des régions frontalières (Rovaniemi, Finlande, 18-20 juin 1991).

4. En ce qui concerne les conditions d'emploi et de travail, les travailleurs frontaliers n'ont pas été considérés jusqu'ici comme des «migrants» et n'entrent pas dans le champ d'application de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, dont certaines dispositions sont semblables à des propositions contenues dans la Recommandation 1144. Le Comité consultatif de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant se préoccupe actuellement de ce fait et l'Assemblée sera tenue informée du développement de ses travaux.

5. S'agissant plus particulièrement des questions de sécurité sociale, la situation des travailleurs frontaliers est en principe couverte par les dispositions de la Convention européenne de sécurité sociale, par des accords bilatéraux et pour les Etats membres de la Communauté européenne par les règlements communautaires en la matière. Huit pays membres ont actuellement ratifié la convention, dont deux pays non communautaires (Autriche et Turquie). Le Comité d'experts pour l'application de la Convention européenne de sécurité sociale (SS-AC), sur la base de son nouveau mandat, vient d'entamer une étude sur une possible révision de la convention, en particulier sur la possibilité d'étendre son champ d'application à toutes les personnes assujetties à la législation des Parties contractantes, indépendamment de leur nationalité. Une telle réforme pourrait apporter une solution aux problèmes non encore résolus auxquels doivent faire face les travailleurs frontaliers en ce qui concerne leur couverture en matière de sécurité sociale. Le Comité des Ministres tiendra l'Assemblée informée des résultats de ces travaux.

Pour les pays membres du Conseil de l'Europe, également membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), il convient également de garder à l'esprit les négociations avec la Communauté européenne en ce qui concerne l'Espace économique européen (EEE), dont certains aspects portent sur l'application des règlements communautaires en matière de sécurité sociale dans ces pays.

Une réponse complémentaire sera donnée à l'Assemblée sur l'ensemble de ces questions à la lumière de l'avis du Comité directeur pour la sécurité sociale.

Recommendation 1146 (1991) on equal opportunities and equal treatment for women and men on the labour-market

Reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers shares the concern of the Assembly over the unsatisfactory situation of women on the labour-market, a concern clearly evinced by the latter in its Resolution 855 (1986) on equality between women and men, and by the Committee of Ministers in its declaration of 16 November 1988 on the same subject.

2. In the context of the Organisation's Intergovernmental Programme of Activities, questions relating to equality between women and men are treated by the European Committee for Equality between Women and Men (CEEG). This intergovernmental committee has a mandate to develop a multi-disciplinary approach to equality problems, to promote the taking into account of this dimension in the context of activities undertaken under the auspices of other steering committees, and to undertake specific actions contributing to the implementation of a genuinely equal democracy between women and men. In the intergovernmental context, such actions currently include, notably:

i. the promotion of contacts and the exchange of experiences between national mechanisms for equality, and the development of non-judicial means for the application of this principle;

ii. the consideration of the creation of a European observatory for equality, to act as a focal point for the exchange of information and documentation on equality issues amongst the member states;

iii. the preparation of a European campaign to raise public awareness of equality which might be launched in 1993, an activity which will involve contacts and co-operation with non-governmental organisations (NGOs) active in this field, organisations with which the CEEG already has contacts with a view to bringing its achievements to the attention of a wider public.

3. Political impulse has been given to these actions at the level of governments through the two European ministerial conferences on equality between women and men (in 1986 in Strasbourg, and in 1989 in Vienna), both of which adopted resolutions and recommendations proposing strategies and measures in line with the views expressed by the Assembly. The third of these conferences will take place in Italy in 1993. Moreover, in the context of co-operation with countries of central and eastern Europe, a conference will be held in Poland in December 1991 on Equality between Men and Women in a Changing Europe,

Recommandation 1146 (1991) relative à l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes sur le marché du travail

Réponse du Comité des Ministres:

1. Le Comité des Ministres partage les préoccupations manifestées par l'Assemblée au sujet de la situation peu satisfaisante des femmes sur le marché du travail, préoccupations déjà exprimées par l'Assemblée dans sa Résolution 855 (1986) relative à l'égalité entre les hommes et les femmes et par le Comité des Ministres dans sa déclaration du 16 novembre 1988 sur le même sujet.

2. Dans le contexte du Programme intergouvernemental d'activités de l'Organisation, les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes sont traitées par le Comité européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CEEG). Ce comité intergouvernemental a pour mandat de mettre au point une approche multidisciplinaire des problèmes de l'égalité, de promouvoir la prise en compte de cette dimension dans le contexte des activités entreprises sous l'égide d'autres comités directeurs et d'entreprendre des actions particulières contribuant à la réalisation d'une véritable égalité démocratique entre les femmes et les hommes. Dans le contexte intergouvernemental, ces actions englobent notamment à l'heure actuelle:

i. la promotion de contacts et l'échange d'expériences entre les mécanismes nationaux en matière d'égalité et la mise au point de moyens non judiciaires pour l'application de ce principe;

ii. la considération de la création d'un observatoire européen pour l'égalité destiné à servir de point central pour l'échange d'informations et de documentation sur les problèmes d'égalité dans les Etats membres;

iii. la préparation d'une campagne européenne de sensibilisation à l'égalité qui pourrait être lancée en 1993, activité qui impliquera des contacts et une coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) qui exercent des activités dans ce domaine, organisations avec lesquelles le CEEG a déjà des contacts visant à porter ses réalisations à l'attention d'un public plus large.

3. Une impulsion politique a été donnée à ces actions au niveau des gouvernements lors des deux Conférences ministérielles européennes sur l'égalité entre les femmes et les hommes (qui se sont tenues en 1986 à Strasbourg et en 1989 à Vienne) où des résolutions et des recommandations proposant des stratégies et des mesures s'inspirant des vues exprimées par l'Assemblée ont été adoptées. La troisième de ces conférences se tiendra en Italie en 1993. En outre, dans le cadre de la coopération avec les Etats d'Europe centrale et orientale, une conférence se tiendra en Pologne en décembre 1991 sur l'égalité de la femme et de

with the general theme of strategies for equality between women and men as a prerequisite for democracy.

4. Moreover, the 4th Conference of European Ministers of Labour (Copenhagen, 25-27 October 1989) adopted a resolution on the Employment of Women, which corresponds in large measure to the concerns expressed by the Assembly, notably as regards changing traditional behaviour patterns by informing the public and through education, equality of treatment in employment (access of women to positions of responsibility), problems faced by specific groups of women, and the reconciliation of family and working life. The Steering Committee for Employment and Labour (CDEM) has recently proposed that an activity be undertaken on this last aspect.

5. Concerns raised by the recommendation were also debated at length in the context of the preparatory work which resulted in the Additional Protocol to the Social Charter (European Treaty Series, No. 128). This protocol was opened for signature on 5 May 1988, and has since been signed by twelve member states; its Article 1 deals directly with the right to equal opportunities and equal treatment in matters of employment and occupation without discrimination on the grounds of sex.

6. In September 1990, the Secretary General named a Counsellor for Equality, whose first task is to propose to the Secretary General a number of measures liable to ensure greater equality in the Secretariat. Amongst measures already taken, an amended regulation on part-time work (Resolution (90) 47) adopted by the Committee of Ministers has led to thirteen women being granted authorisation to work half-time, while twenty-one women and one man benefit from authorisation to work part-time on either an 80% or a 90% basis.

7. Finally, the Committee of Ministers has recently decided that the Secretary General's annual reports on the activities undertaken to achieve equality between the sexes in the Organisation's various fields of activity and in the Secretariat, the first of which will cover 1991, should be communicated simultaneously to the Committee of Ministers, to the CEEG for observation and comments, and to the Parliamentary Assembly.

Recommendation 1148 (1991) on Europe of 1992 and migration policies

Reply by the Committee of Ministers:

1. With regard to paragraph 12.i of the recommendation, the first theme of the 4th Conference of European Ministers responsible for migra-

l'homme dans une Europe en mutation, avec pour thème général «Les stratégies pour l'égalité de la femme et de l'homme — Condition de la démocratie».

4. En outre, lors de la 4e Conférence des ministres européens du Travail (Copenhague, 25-27 octobre 1989), une résolution a été adoptée sur l'emploi des femmes qui correspond dans une large mesure aux préoccupations exprimées par l'Assemblée, notamment en ce qui concerne la modification des comportements traditionnels par la sensibilisation du public et par l'éducation, l'égalité de traitement dans l'emploi (accès des femmes à des postes de responsabilité), les problèmes rencontrés par des groupes particuliers de femmes et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Le Comité directeur pour l'emploi et le travail (CDEM) a récemment proposé qu'une activité soit entreprise sur ce dernier aspect.

5. Les préoccupations exprimées dans la recommandation ont également fait l'objet de discussions approfondies dans le cadre des travaux préparatoires qui ont abouti à l'élaboration du Protocole additionnel à la Charte sociale européenne. Ce protocole a été ouvert à la signature le 5 mai 1988 et a été signé depuis cette date par douze Etats membres; son article 1er traite directement du droit à l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe.

6. En septembre 1990, le Secrétaire Général a nommé une conseillère pour l'égalité, dont la première tâche consiste à proposer au Secrétaire Général un certain nombre de mesures propres à garantir une plus grande égalité au sein du Secrétariat. Parmi d'autres mesures déjà entreprises figure un règlement amendé sur le travail à temps partiel (Résolution (90) 47) adopté par le Comité des Ministres qui a mené à l'octroi à treize femmes d'une autorisation de travailler à mi-temps, tandis que vingt et une femmes et un homme bénéficient d'une autorisation de travail à temps partiel sur la base de 80 % ou 90 % d'un plein temps.

7. Finalement, le Comité des Ministres a récemment décidé que les rapports annuels du Secrétaire Général sur les activités entreprises pour réaliser l'égalité des sexes dans les divers domaines d'activité de l'Organisation et au sein du Secrétariat, dont le premier couvrira l'année 1991, seront communiqués simultanément au Comité des Ministres, au CEEG pour observations et commentaires et à l'Assemblée parlementaire.

Recommandation 1148 (1991) relative à l'Europe de 1992 et aux politiques de migration

Réponse du Comité des Ministres:

1. A propos du paragraphe 12.i de la recommandation, le premier thème de la 4e Conférence des ministres européens responsables des Ques-

tion affairs, to be held in Luxembourg on 17-18 September 1991, concerns "current and future migration trends affecting Europe". In the 1991 Intergovernmental Programme of Activities, the new Project III.2 on population movements, demographic changes and employment, a joint project of the European Committee on Migration (CDMG) and the European Population Committee (CDPO), will allow several aspects of migratory movements towards Europe to be treated in depth, and Project III.1 will present scenarios for the foreseeable evolution of migrations. Moreover, the participation of the European Community is assured both in the CDMG and in the group of senior officials entrusted with the follow-up to the Conference of Ministers on the movement of persons coming from Central and Eastern European countries (Vienna Group), which was held in Vienna on 24-25 January 1991.

2. Concerning paragraph 12.ii of the recommendation, which deals with the protection of human rights in migrants' countries of origin, numerous activities have been undertaken with countries of central and eastern Europe, in the context of the "Demosthenes" assistance and co-operation programmes, on legal and constitutional reforms to ensure the promotion and protection of democracy and human rights for all.

Moreover, the European Centre for Global Interdependence and Solidarity (North-South Centre) held last year a meeting on "The Effects of Europe's Transformation on North-South Co-operation", which focused on co-operation between Council of Europe member states, countries of central and eastern Europe and the developing countries of the south in the fields of the promotion and protection of democracy and the defence of human rights, as well as of the economic development of both east and south.

3. The Council of Europe's work on improving community relations, referred to in paragraph 12.iii of the recommendation, will indeed be put to full use as of 1992 in the context of the follow-up both to Project III.3 on Community Relations and the aforementioned Conference of European Ministers responsible for migration affairs. The CDMG wishes to see, in the future, efforts made to promote possibilities for exchange between persons directly concerned working at the grass roots level, in the member states, by the implementation of practical actions in the community relations field.

4. With regard to paragraph 12.iv of the recommendation, the application of the European Convention on the Legal Status of Migrant Workers is followed by a consultative committee.

5. The Committee of Ministers has asked the *Ad hoc* Committee of Experts on the Legal Aspects of Territorial Asylum, Refugees and State-

tions de migration, qui aura lieu à Luxembourg les 17 et 18 septembre 1991, porte sur «l'évolution actuelle et future des phénomènes migratoires affectant l'Europe». Le nouveau Projet III.2 sur les mouvements de population, la démographie et l'emploi, lancé conjointement par le Comité européen sur les migrations (CDMG) et le Comité européen sur la population (CDPO), permettra d'analyser en profondeur plusieurs aspects des mouvements migratoires vers l'Europe. Le Projet III.1 présentera des scénarios sur l'évolution prévisible des migrations. En outre, la participation de la Communauté européenne est assurée à la fois au sein du CDMG et du Groupe de hauts fonctionnaires chargés d'assurer le suivi de la Conférence des ministres sur les mouvements de personnes en provenance des pays d'Europe centrale et orientale (Groupe de Vienne), qui a eu lieu à Vienne les 24 et 25 janvier 1991.

2. Au sujet du paragraphe 12.ii de la recommandation, sur la protection des droits de l'homme dans les pays d'origine des migrants, de nombreuses activités sont menées avec les pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre du programme d'assistance et de coopération «Démosthène», sur les réformes juridiques et constitutionnelles en vue de promouvoir et de protéger la démocratie et les droits de l'homme pour tous.

En outre, le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) a tenu l'année dernière une réunion sur les effets de la transformation de l'Europe sur la coopération Nord-Sud, qui était centrée sur la coopération entre les Etats membres du Conseil de l'Europe, les pays d'Europe centrale et orientale, et les pays en voie de développement du Sud, dans le domaine de la promotion et de la protection de la démocratie, et de la défense des droits de l'homme, ainsi que dans le domaine du développement économique de l'Est et du Sud.

3. Les travaux du Conseil de l'Europe sur l'amélioration des relations intercommunautaires, auxquels il est fait référence dans le paragraphe 2.iii de la recommandation, seront en fait pleinement exploités à partir de 1992 dans le cadre du suivi du Projet III.3 sur les relations intercommunautaires et de la Conférence précitée des ministres européens responsables des Questions de migration. Le CDMG souhaite qu'à l'avenir des efforts soient faits pour promouvoir les échanges entre les personnes directement concernées qui travaillent sur le terrain, dans les Etats membres, grâce à l'application de mesures concrètes dans le domaine des relations intercommunautaires.

4. Au sujet du paragraphe 12.iv de la recommandation, l'application de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant est suivie par un comité consultatif.

5. Le Comité des Ministres a demandé au Comité *ad hoc* d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides

less Persons (CAHAR) to continue its work on issues raised in paragraph 12 of Assembly Recommendation 1148 (1991), in the framework of the terms of reference conferred upon it.

6. It is worth noting in relation to paragraph 12.vi of the recommendation that at its 88th Session the Committee of Ministers examined an initiative by Spain, France, Italy and Portugal on a conference on security and co-operation in the Mediterranean (CSCM), which would, like the CSCE process, make it possible to tackle the region's problems comprehensively, progressively and globally by formulating rules which would be generally acceptable and would cover security and economic co-operation as well as the human dimension. The Ministers instructed their Deputies, in collaboration with the Secretary General, to continue consideration, within the framework of the competences of the Council of Europe, of developments of this initiative.

7. Furthermore, the contrasting evolution of demographic trends in different parts of the Mediterranean basin has often been treated, most recently, for example, by the report on world demographic trends and their consequences for Europe (Population studies, No. 20), a document prepared for the Luxembourg Conference cited above. It should be noted, however, that other initiatives on demographic problems in the Mediterranean basin already exist; the International Labour Office (ILO), for example, has set up a system of information exchanges on international migrations and employment in the Mediterranean region.

Recommendation 1149 (1991) on Europe of 1992 and refugee policies

Interim reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers welcomes the support given in paragraph 13.ii of Assembly Recommendation 1149 to the co-operation process initiated at the Vienna Conference. It has authorised the Secretary General to provide secretariat services for the group of senior officials entrusted with the follow-up to the Conference of Ministers on the movement of persons coming from Central and Eastern European countries (Vienna Group). During its second meeting in Strasbourg on 21-22 March 1991 the group examined *inter alia* questions of assistance for economic development in the countries of central and eastern Europe.

2. The Committee of Ministers has asked the Secretary General to forward the proposals made in paragraphs 13.i, iii and iv of the recommendation to the Chairman of the Vienna Group.

3. The issues raised in paragraphs 13.i and iii of Assembly Recommendation 1149 are complex.

(CAHAR) de poursuivre ses travaux sur les questions abordées dans le paragraphe 12 de la Recommandation 1148 (1991) de l'Assemblée, dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

6. Il convient de noter, concernant le paragraphe 12.vi de la recommandation, qu'à sa 88e Session, le Comité des Ministres a examiné une initiative de l'Espagne, de la France, de l'Italie et du Portugal relative à une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) qui, à l'instar du processus CSCE, devrait permettre d'aborder de façon complète, progressive et globale les problèmes de la région en définissant un ensemble de règles acceptables pour tous et qui couvriraient en même temps les aspects de la sécurité, de la coopération économique ainsi que de la dimension humaine. Les ministres ont chargé leurs Délégués, en liaison avec le Secrétaire Général, de suivre, dans le cadre des compétences du Conseil de l'Europe, les développements de cette initiative.

7. En outre, l'évolution contrastée des phénomènes démographiques dans différentes régions du Bassin méditerranéen est une question fréquemment abordée, récemment dans le rapport sur l'évolution démographique mondiale et ses conséquences pour l'Europe (Etudes démographiques n° 20), document rédigé pour la Conférence de Luxembourg précitée. Il faut noter toutefois que d'autres initiatives ont déjà été prises sur les problèmes démographiques dans le Bassin méditerranéen : le Bureau international du travail (BIT), par exemple, a créé un système d'échange d'informations sur les migrations internationales et l'emploi dans la région méditerranéenne.

Recommandation 1149 (1991) relative à l'Europe de 1992 et aux politiques en matière de réfugiés

Réponse intérimaire du Comité des Ministres :

1. Le Comité des Ministres se félicite du soutien apporté, au paragraphe 13.ii de la Recommandation 1149 de l'Assemblée, au processus de coopération engagé lors de la Conférence de Vienne. Il a autorisé le Secrétaire Général à mettre les services du Secrétariat à la disposition du Groupe de hauts fonctionnaires chargé d'assurer le suivi de la Conférence des ministres sur les mouvements de personnes en provenance des pays d'Europe centrale et orientale (Groupe de Vienne). Pendant sa deuxième réunion à Strasbourg les 21 et 22 mars 1991, le groupe s'est penché entre autres sur des questions d'aide au développement économique dans les pays d'Europe centrale et orientale.

2. Le Comité des Ministres a demandé au Secrétaire Général de transmettre les propositions figurant au paragraphe 13.i, iii et iv de la recommandation au président du Groupe de Vienne.

3. Les questions soulevées au paragraphe 13.i et iii de la Recommandation 1149 de l'As-

The Committee of Ministers has therefore asked the *Ad hoc* Committee of Experts on the Legal Aspects of Territorial Asylum, Refugees and Stateless Persons (CAHAR) to give an opinion on paragraphs 13.i and iii of Assembly Recommendation 1149.

4. The Committee of Ministers agreed to forward the text of Assembly Recommendation 1149 to the governments of member states, drawing their attention to paragraph 13.iv.

Recommendation 1150 (1991) on the situation of the Iraqi Kurdish population and other persecuted minorities

and

Recommendation 1151 (1991) on the reception and settlement of refugees in Turkey

Reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers, at its 88th Session (25 April 1991), took note of Assembly Recommendation 1150 (1991) on the situation of the Iraqi Kurdish population and other persecuted minorities, adopted by the Assembly on the previous day. The Ministers wished that Recommendation 1150 be communicated to the competent bodies of the Social Development Fund for it to take consequent action.

2. The Committee of Ministers continued consideration of Assembly Recommendations 1150 and 1151 (1991), and decided to bring these two recommendations to the attention of their governments. Recommendation 1151 has moreover been communicated to the government of Bulgaria. Furthermore, Recommendation 1151 has been transmitted to the competent bodies of the Social Development Fund for it to take account of it in the context of its actions.

3. The Committee of Ministers, after having been informed thereof, welcomed the importance of the efforts undertaken by Turkey in this respect as well as international assistance, and wished to bring the Assembly's attention to the following information documents, obligingly communicated by the Turkish delegation: "Displaced Iraqi civilians in the Turkish-Iraqi frontier region", report by the FAO representative in Turkey (document entitled "First assessment for the Government rehabilitation programme in the areas affected by the temporary influx of people from Iraq", Office of the FAO representative in Turkey, June 1991).

Recommendation 1152 (1991) on the situation of Palestine refugees and the immigration of Soviet Jews to Israel

Reply by the Committee of Ministers :

The Committee of Ministers is aware of the issues raised by the Assembly in its Recsemblée sont complexes. Le Comité des Ministres a donc demandé au Comité *ad hoc* d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial, des réfugiés et des apatrides (CAHAR) de donner un avis sur le paragraphe 13.i et iii de la Recommandation 1149 de l'Assemblée.

4. Le Comité des Ministres a décidé de transmettre le texte de la Recommandation 1149 de l'Assemblée aux gouvernements des Etats membres, en attirant leur attention sur le paragraphe 13.iv.

Recommandation 1150 (1991) sur la situation de la population kurde irakienne et d'autres minorités persécutées

et

Recommandation 1151 (1991) relative à l'accueil et à l'installation de réfugiés en Turquie

Réponse du Comité des Ministres:

1. Le Comité des Ministres, lors de sa 88e Session (25 avril 1991) a pris connaissance de la Recommandation 1150 (1991) de l'Assemblée sur la situation de la population kurde irakienne et d'autres minorités persécutées adoptée la veille par l'Assemblée. Les ministres ont souhaité que la Recommandation 1150 soit communiquée aux instances compétentes du Fonds de développement social pour qu'il puisse agir en conséquence.

2. Le Comité des Ministres a poursuivi l'examen des Recommandations 1150 et 1151 (1991) de l'Assemblée parlementaire, et a décidé de porter ces deux recommandations à la connaissance des gouvernements. La Recommandation 1151 a en outre été communiquée au Gouvernement de la Bulgarie. D'autre part, la Recommandation 1151 a été transmise aux instances compétentes du Fonds de développement social pour qu'il puisse en tenir compte dans le cadre de son action.

3. Le Comité des Ministres, après en avoir été informé, s'est félicité de l'importance des efforts déployés par la Turquie à cet égard ainsi que de l'aide internationale, et a souhaité porter à la connaissance de l'Assemblée les documents d'information suivants, obligeamment communiqués par la délégation de la Turquie: «Populations civiles irakiennes déplacées se trouvant dans la zone frontalière turco-irakienne», rapport du représentant de la FAO en Turquie (document intitulé «First Assessment for the Government agricultural rehabilitation programme in the areas affected by the temporary influx of the people from Iraq», Bureau de la FAO en Turquie, juin 1991).

Recommandation 1152 (1991) relative à la situation des réfugiés de Palestine et à l'immigration de juifs soviétiques en Israël

Réponse du Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres est conscient des problèmes soulevés par l'Assemblée dans sa

ommendation 1152 (1991) on the situation of Palestine refugees and the immigration of Soviet Jews to Israel and of the work of the United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), which is supported and encouraged by governments.

The Committee of Ministers has therefore drawn the attention of governments, as well as of UNRWA, to the recommendation and in particular its paragraph 13.

With respect to paragraph 14, the Committee of Ministers recalls that neither Israel nor the Soviet Union is party to the European Convention on Human Rights. The Soviet Union has, however, in the context of the CSCE, subscribed to the Helsinki Final Act and the Paris Declaration. In their relations with the Soviet Union, the governments of member states have constantly stressed that the principles set out in those instruments must be respected.

The Committee of Ministers hopes that, following the events which have just occurred in the Soviet Union, the country will embark on a new phase of democratic reforms, which will help to solve the issues raised by the Assembly and in particular the question of freedom for Soviet Jews to leave the country.

Recommendation 1153 (1991) on concerted European policies for health

Reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers agrees with the Assembly that health is an integral component of the social, economic and cultural development of the individual and of the quality of his or her life. Indeed, health is not just one aspect of life, but a major determining factor.

2. The Council of Europe has enjoyed very close relations with the World Health Organisation (WHO) Regional Office for Europe for several years, not only through reciprocal attendance at meetings, but also through a number of joint activities, notably the "Education for health" project, which was concluded in September 1990. This pilot project, undertaken in co-operation with the Commission of the European Communities, is now the subject of studies regarding follow-up possibilities. The WHO Regional Director for Europe paid an official visit to the Council of Europe in March this year, during which he held discussions with the Secretary General on co-operation with countries of central and eastern Europe.

3. With regard to the various proposals made in paragraph 6 of the recommendation, activities undertaken by the Council of Europe in the field

Recommandation 1152 (1991) relative à la situation des réfugiés de Palestine et à l'immigration de juifs soviétiques en Israël ainsi que de l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) soutenue et encouragée par les gouvernements.

Le Comité des Ministres a donc porté la recommandation, et plus particulièrement son paragraphe 13, à l'attention des gouvernements ainsi que de l'UNRWA.

En ce qui concerne le paragraphe 14, le Comité des Ministres rappelle que ni Israël, ni l'Union Soviétique ne sont parties à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cependant, l'Union Soviétique a souscrit, dans le cadre de la CSCE, à l'Acte final d'Helsinki et à la Déclaration de Paris. Dans leurs relations avec l'Union Soviétique, les gouvernements des Etats membres ont constamment insisté sur le respect des principes figurant dans ces textes.

Le Comité des Ministres espère qu'à la suite des événements qui viennent de se produire en Union Soviétique une nouvelle phase de réformes démocratiques dans ce pays sera entamée et contribuera également à résoudre les problèmes évoqués par l'Assemblée, notamment celui de la question de la liberté pour les juifs soviétiques de quitter le pays.

Recommandation 1153 (1991) relative aux politiques européennes de santé concertées

Réponse du Comité des Ministres:

1. Le Comité des Ministres estime comme l'Assemblée que la santé est une partie intégrante du développement social, économique et culturel de l'individu et de la qualité de la vie. En fait, la santé n'est pas seulement un aspect de la vie, mais un facteur déterminant majeur.

2. Le Conseil de l'Europe entretient depuis plusieurs années des rapports très étroits avec le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), non seulement par le biais d'une participation réciproque à des réunions, mais aussi dans le cadre d'un certain nombre d'activités communes, notamment le projet « Education pour la santé », achevé en septembre 1990. Ce projet pilote, entrepris en coopération avec la Commission des Communautés européennes, fait aujourd'hui l'objet d'études relatives aux possibilités de suivi. Le directeur régional pour l'Europe de l'OMS a rendu en mars de cette année une visite officielle au Conseil de l'Europe, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Secrétaire Général de la coopération avec les pays de l'Europe centrale et orientale.

3. S'agissant des diverses propositions formulées au paragraphe 6 de la recommandation, les activités entreprises par l'Organisation dans le

of health care focus essentially on primary health care, and health promotion and education, particularly since the 1st Conference of European Ministers for Health (1981), which had as its general theme "A European Approach to Health Promotion". The Conference of European Ministers of Health held in Nicosia on 18 and 19 October 1990 on "Health Manpower: Changes and Challenges" focused, *inter alia*, on multiprofessional training, quality and effectiveness of health care and equal access to health care.

4. As far as recommendations laid out in paragraph 7 are concerned, activities undertaken in the health sector by the Council of Europe, in the context of both the present and past Intergovernmental Programmes of Activities, correspond in no small measure to the proposals contained therein. Such activities currently include education for health, mental health, and combating Aids. On this last subject, the Committee of Ministers itself has adopted Recommendation No. R (83) 8 on preventing the possible transmission of acquired immune deficiency syndrome (AIDS) from affected blood donors to patients receiving blood or blood products, Recommendation No. R (87) 25 concerning a common European public health policy to fight the acquired immunodeficiency syndrome (AIDS), and, more recently, Recommendation No. R (89) 14 on the ethical issues of HIV infection in the health care and social settings.

5. Other subjects cited by the recommendation have been treated in the past, for example, appropriate care for the dying and the improvement of care for the dependent old and the chronically ill. The aforementioned Nicosia Conference of Ministers of Health gave this matter considerable attention and expressed its concern on the shortage of manpower in certain categories of staff, in particular nurses.

6. Addiction to drugs and pharmacodependence figured among the subjects treated in the "Education for health" project. On the basis of work carried out by the European Health Committee (CDSP), the Committee of Ministers has adopted, for example, Resolution (78) 46 on methods of treating alcoholism, Recommendation No. R (82) 4 on the prevention of alcohol-related problems especially among young people, and Recommendation No. R (86) 14 on the drawing up of strategies to combat smoking, alcohol and drug dependence in co-operation with opinion-makers and the media. All three texts call for the adoption of national strategies, for the establishment of a European policy and for the introduction of measures to combat alcoholism, whilst the third

domaine des soins de santé sont essentiellement centrées sur les soins de santé primaires et sur une promotion de la santé et une éducation dans ce domaine, notamment depuis la 1re Conférence des ministres européens responsables de la Santé (1981), qui avait pour thème général « Une approche européenne à la promotion de la santé». La Conférence des ministres européens responsables de la Santé tenue à Nicosie les 18 et 19 octobre 1990 sur le thème « Personnels de santé: changements et défis» s'est concentrée, *inter alia*, sur la formation multiprofessionnelle, la qualité et l'efficacité des soins de santé et l'égalité d'accès aux soins de santé.

4. Pour ce qui concerne les recommandations énoncées au paragraphe 7, les activités entreprises dans le secteur de la santé par le Conseil de l'Europe, dans le contexte des Programmes intergouvernementaux d'activités présents et passés, correspondent dans une mesure non négligeable aux propositions qui y sont mentionnées. Ces activités comprennent à l'heure actuelle l'éducation pour la santé, la santé mentale et la lutte contre le sida. Sur ce dernier sujet, le Comité des Ministres a lui-même adopté la Recommandation n° R (83) 8 sur la prévention de la transmission possible du syndrome d'immunodépression acquise (sida) des donneurs contaminés aux receveurs de sang ou de produits sanguins, la Recommandation n° R (87) 25 concernant une politique européenne commune de santé publique de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) et, plus récemment, la Recommandation n° R (89) 14 sur les incidences éthiques de l'infection VIH dans le cadre sanitaire et social.

5. D'autres sujets cités dans la recommandation ont été traités par le passé, comme les soins appropriés aux mourants et l'amélioration des soins aux personnes âgées dépendantes et aux malades chroniques. La Conférence de Nicosie des ministres européens responsables de la Santé susmentionnée a traité cette question avec beaucoup d'attention et a exprimé son inquiétude sur le manque d'effectifs dans certaines catégories de personnel, notamment les infirmières.

6. La toxicomanie et la pharmacodépendance figuraient parmi les sujets traités dans le projet « Education pour la santé». Sur la base des travaux mis en œuvre par le Comité européen de santé publique (CDSP), le Comité des Ministres a adopté, par exemple, la Résolution (78) 46 sur les méthodes de traitement de l'alcoolisme, la Recommandation n° R (82) 4 sur la prévention des problèmes liés à l'alcool, en particulier parmi les jeunes, et la Recommandation n° R (86) 14 sur la mise au point de stratégies de lutte contre le tabagisme, l'abus d'alcool et la toxicomanie, en coopération avec les faiseurs d'opinion et les médias. Les trois textes demandent l'adoption de stratégies nationales, l'établissement d'une politique européenne et la mise en vigueur de mesures destinées

focuses additionally on tobacco and drug dependence.

7. With regard to the issue of healthy housing, the social aspects of this subject are currently being studied by the Steering Committee on Social Policy (CDPS) in the context of Project III.4 of the Intergovernmental Programme of Activities on specific social problems associated with recent changes in family structures. This project will culminate in December 1991 with the holding of the Colloquy "Towards greater social justice in Europe: the challenge of marginalisation and poverty", where issues of health will be discussed in relation to the condition of poverty.

8. The health control of foodstuffs and questions related to pesticides are dealt with within the framework of the Partial Agreement in the Social and Public Health Field. Health control and safety in the air and in the workplace were studied within the framework of the same partial agreement until 1980, at which point the member states concerned agreed, in order to avoid overlap in these particular fields with activities undertaken by both the International Labour Organisation (ILO) and the Commission of the European Communities, to end studies of these questions within the Council of Europe.

9. As for paragraph 8, such proposals are already being carried out, notably in the context of the "Demosthenes" co-operation and assistance programmes. It should be added that the Nicosia Conference of Ministers of Health mentioned above stressed the importance of full co-operation with countries of central and eastern Europe in the fields of health. Actions in the health field are concentrated on training and include, amongst others, training courses on emergency medicine, blood transfusion, organ transplantation and on histocompatibility and hospital hygiene for medical and hospital staff from central and eastern Europe, as well as expert surveys and counselling on health education and health systems in Hungary and Czechoslovakia. Numerous requests to the same effect have been made by Poland and Bulgaria.

10 The CDSP reserved for itself the possibility of studying this recommendation in greater detail at its next meeting in November 1991.

Recommendation 1154 (1991) on North African migrants in Europe

Reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers shares the view of the Assembly that the integration of North

à combattre l'alcoolisme, tandis que la troisième porte en outre sur le tabagisme et la pharmacodépendance.

7. Quant à la question des logements salubres, le Comité directeur sur la politique sociale (CDPS) en étudie actuellement les aspects sociaux dans le contexte du Projet III.4 consacré aux problèmes sociaux spécifiques associés aux changements récents des structures familiales. Ce projet se terminera en décembre 1991 par un colloque sur le thème «Vers une plus grande justice sociale en Europe: le défi de la marginalisation et de la pauvreté», dans lequel les questions de santé seront examinées en relation avec l'état de pauvreté.

8. Le contrôle sanitaire des denrées alimentaires et les questions liées aux pesticides sont traités dans le cadre de l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique. Le contrôle sanitaire et la salubrité de l'air et du lieu de travail ont également été étudiés dans le cadre de cet accord partiel jusqu'en 1980, c'est-à-dire jusqu'au moment où les Etats membres concernés ont décidé, afin d'éviter les doubles emplois dans ces domaines particuliers avec des activités mises en œuvre tant par l'Organisation internationale du travail (OIT) que par la Commission des Communautés européennes, de mettre fin à l'étude de ces questions au Conseil de l'Europe.

9. Quant aux propositions énoncées au paragraphe 8, elles sont déjà mises en œuvre, notamment dans le contexte des programmes de coopération et d'assistance «Démosthène». Il convient d'ajouter que la Conférence de Nicosie des ministres européens responsables de la Santé, susmentionnée, a souligné l'importance d'une pleine coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la santé. Les actions dans le domaine de la santé sont concentrées sur la formation et comprennent, notamment, des stages de formation sur la médecine d'urgence, la transfusion sanguine, les greffes d'organes et l'histocompatibilité, ainsi que l'hygiène hospitalière, à l'intention du personnel médical et hospitalier des pays de l'Europe centrale et orientale, ou encore des enquêtes et des conseils d'experts sur l'éducation sanitaire et les systèmes sanitaires en Hongrie et en Tchécoslovaquie. La Pologne et la Bulgarie ont également adressé de nombreuses demandes dans ce sens.

10. Le CDPS s'est réservé la possibilité d'étudier cette recommandation d'une manière plus approfondie lors de sa prochaine réunion en novembre 1991.

Recommandation 1154 (1991) relative aux migrants maghrébins en Europe

Réponse du Comité des Ministres:

1. Le Comité des Ministres estime comme l'Assemblée que l'intégration des migrants maghré-

African migrants is an urgent political necessity and a complex problem which will require determined action over many years. It wishes in this context to refer to its reply to Assembly Recommendation 1089 (1988) on improving community relations, adopted at the 451st meeting of the Ministers' Deputies (January 1991), which treated many of the concerns raised by the present recommendation, though without specific reference to the ethnic or geographical origin of any one migrant group.

2. The European Committee on Migration (CDMG) has recently defined the broad outlines of an integration policy, which will be presented to the Conference of European Ministers responsible for migration affairs at their 4th meeting (Luxembourg, 17-18 September 1991) and, when adopted, propagated during the concluding conference of the community relations project to be held in The Hague from 25 to 27 November 1991.

Representatives of migrant associations have been involved in the community relations project, which is of a pluridisciplinary nature, since it started in 1988, and they will be invited to attend the above-mentioned conference in The Hague. With regard in particular to paragraph 13.v of the recommendation, concerning the invitation to host countries to take more account of the work of the Council of Europe in the field of community relations and intercultural education in their policies for integrating North African migrants, it is proposed that each member state organise a national seminar, with the participation of several European experts, on the basis of the final report of the community relations project.

3. As far as intercultural education is concerned, this subject was extensively treated by the Council for Cultural Co-operation (CDCC) under the now completed Project No. 7 on the education and cultural development of migrants, the results of which have been widely disseminated in the member states. Moreover, the subject will continue to be treated in the context of the new project on the European dimension of secondary education.

4. Increasing awareness of transmediterranean interdependence represents an important dimension of the mandate of the European Centre for Global Interdependence and Solidarity (North-South Centre) to promote European public awareness of global issues which characterise the relations between north and south. The Executive Council of the North-South Centre is examining proposals for a specific regional programme of education and training for the purposes of raising public awareness related to the Mediterranean region, and including attention to the issue of migration. If adequate support and resources for such

bins est une urgente nécessité politique et un problème complexe qui demandera une action déterminée pendant encore de longues années. Il souhaite à cet égard se référer à sa réponse à la Recommandation 1089 (1988) de l'Assemblée relative à l'amélioration des relations intercommunautaires, adoptée lors de la 451e réunion des Délégués des Ministres (janvier 1991), qui traitait d'un grand nombre des préoccupations évoquées par la présente recommandation, mais sans référence spécifique à l'origine ethnique ou géographique d'un quelconque groupe de migrants.

2. Le Comité européen sur les migrations (CDMG) a défini récemment les grandes lignes d'une politique d'intégration, qui seront présentées à la 4e Conférence des ministres européens responsables des Questions de migration (Luxembourg, 17 et 18 septembre 1991) et, lors de leur adoption, diffusées au cours de la conférence de clôture du projet «Relations intercommunautaires» qui se tiendra du 25 au 27 novembre 1991 à La Haye.

Des représentants des associations de migrants ont été associés, depuis son lancement en 1988, au projet «Relations intercommunautaires», qui présente un caractère interdisciplinaire, et seront invités à participer à la Conférence de La Haye susmentionnée. S'agissant notamment du paragraphe 13.v de la recommandation, par la quelle l'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'inviter les pays d'accueil à s'inspirer davantage, pour leur politique d'intégration des migrants maghrébins, des travaux du Conseil de l'Europe en matière de relations intercommunautaires et d'éducation culturelle, il est proposé que chaque Etat membre organise un séminaire national avec la participation de plusieurs experts européens, sur la base du rapport final du projet «Relations intercommunautaires».

3. Quant à l'éducation interculturelle, ce sujet a été largement traité par le Conseil de la coopération culturelle (CDCC) dans le cadre du Projet no 7 aujourd'hui achevé sur l'éducation et le développement culturel des migrants, dont les résultats ont été largement diffusés dans les Etats membres. Il continuera d'ailleurs à être traité dans le contexte du nouveau projet sur la dimension européenne de l'éducation secondaire.

4. En outre, une conscience accrue de l'interdépendance transméditerranéenne constitue une dimension importante du mandat donné au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) de promouvoir la conscience publique européenne des questions mondiales qui caractérisent les relations entre le Nord et le Sud. Le conseil exécutif du Centre Nord-Sud examine actuellement des propositions de programme régional spécifique d'éducation et de formation destinées à sensibiliser davantage le public aux questions relatives à la région méditerranéenne, et accordant de l'attention au problème

a programme can be assured, it will be launched within the framework of the centre's 1992 programme of activities.

5. On the subject of vocational training of North African managers and skilled workers who are needed for the development of North Africa, the Committee of Ministers feels that such training should be undertaken at the national level by member states, the resources for such action not being available within the Organisation. The Committee of Ministers wishes in this respect to emphasise the importance of member states' support to North African countries in order to remove the reasons for emigration; similar views of prevention efforts were clearly expressed at the Conference of Ministers on the movement of persons coming from Central and Eastern European countries (Vienna, 24-25 January 1991).

6. The draft convention on the participation of foreigners in public life at local level, prepared by the Steering Committee on Local and Regional Authorities (CDLR), should be submitted to the Committee of Ministers before the end of the year. The Committee of Ministers will keep the Assembly informed of future Committee of Ministers proceedings concerning this draft legal instrument, which aims at providing new guarantees to all resident foreigners in the fields of freedom of opinion, assembly and association, as well as regarding the right to vote in local elections.

7. With regard to paragraph 13.iv the governments of the member states are currently seeking in different forums to strengthen co-operation between themselves to combat effectively illegal immigration and employment. Two meetings took place, in 1985 and 1986, of the Committee of Senior Officials on Clandestine Migration and Unauthorised Migrants, which resulted in the formulation of a number of recommendations, for example, on co-ordination of regularisation operations by different states, and on ways of preventing illegal immigration. Support to North African countries in order to remove reasons for emigration (see paragraph 5 above) might also have the effect of lessening illegal immigration.

Recommendation 1155 (1991) on the powers of the Assembly in budgetary matters

Interim reply by the Committee of Ministers:

The Committee of Ministers has held a preliminary exchange of views on Assembly Recommendation 1155. It has decided to include Assembly Recommendation 1155 in the file of the Ministers' Deputies' Working Party on Budgetary Procedure and, with respect to the propositions regarding the Statute, in the file of the Working

des migrations. Si l'on peut assurer pour ce programme un soutien et des ressources nécessaires, celui-ci serait lancé dans le cadre du programme d'activités du centre pour 1992.

5. Au sujet de la formation professionnelle des cadres et des travailleurs qualifiés maghrébins, nécessaire au développement du Maghreb, le Comité des Ministres estime qu'une telle formation devrait être entreprise au niveau national par les Etats membres, les ressources pour une telle action n'étant pas disponibles au sein de l'Organisation. Le Comité des Ministres souhaite à cet égard souligner l'importance du soutien des Etats membres aux pays de l'Afrique du Nord afin d'éliminer les motifs de l'émigration; des avis similaires sur les efforts de prévention ont été clairement exprimés lors de la Conférence des ministres sur les mouvements de personnes en provenance des pays d'Europe centrale et orientale (Vienne, 24 et 25 janvier 1991).

6. Le projet de convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local, élaboré par le Comité directeur des autorités locales et régionales (CDLR), devra être présenté au Comité des Ministres avant la fin de l'année. Le Comité des Ministres tiendra l'Assemblée au courant de ses débats futurs concernant ce projet d'instrument juridique, qui vise à apporter de nouvelles garanties à tous les résidents étrangers dans les domaines de la liberté d'opinion, de réunion et d'association, et en ce qui concerne le droit de vote aux élections locales.

7. S'agissant du paragraphe 13.iv, les gouvernements des Etats membres s'efforcent actuellement dans plusieurs enceintes de renforcer la coopération entre eux pour combattre efficacement l'immigration et l'emploi illicites. Deux réunions du Comité des hauts fonctionnaires sur les migrations clandestines et les migrants en situation irrégulière ont eu lieu en 1985 et 1986, dont le résultat a été l'élaboration d'un certain nombre de recommandations, par exemple sur la coordination des exercices de régularisation parmi divers Etats, sur les moyens d'empêcher l'immigration clandestine. Des soutiens aux pays de l'Afrique du Nord afin d'éliminer les motifs de l'émigration (voir paragraphe 5 ci-dessus) pourraient également avoir pour effet de réduire l'immigration illicite.

Recommandation 1155 (1991) relative aux compétences de l'Assemblée en matière budgétaire

Réponse intérimaire du Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres a tenu un échange de vues préliminaire sur la Recommandation 1155 de l'Assemblée. Il a décidé d'inclure la Recommandation 1155 de l'Assemblée dans les dossiers du Groupe de travail des Délégués sur la procédure budgétaire et, en ce qui concerne les propositions concernant le Statut, du Groupe de

Party on the Institutional Role of the Council of Europe, which has been set up to study the questions raised by Assembly Recommendation 1139 on the institutional role of the Council of Europe in a continent aspiring to greater unity and, in particular, the possible revision of the Statute of the Council of Europe.

The Committee of Ministers will resume consideration of this recommendation as the work of the two rapporteur groups progresses.

Recommendation 1158 (1991) on security and co-operation in Europe

Reply by the Committee of Ministers:

1. The Committee of Ministers has examined Assembly Recommendation 1158 (1991) on security and co-operation in Europe attentively. With regard to paragraphs 1 to 8 and 16.iii-iv, the Committee of Ministers refers to the Conclusions of the Chair of the extraordinary meeting which was held in Madrid on 21 February 1991, which were worded as follows:

"12. We have expressed our satisfaction at the fact that the charter adopted at the CSCE Summit in Paris (19-21 November 1991), which lays the foundations of future co-operation in Europe, recognised the Council of Europe's statutory vocation and the importance of the role which it plays in the European process today. [...]

We have also asked the Chair of the Committee of Ministers to do everything possible, through its delegation to the CSCE's political meetings and with the Secretariat's help, to promote as much as possible the Council of Europe's interests and the part which it is capable of playing in the new CSCE structures, to the benefit of the entire European process.

In the same spirit, we have suggested that the Council of Europe could take the initiative of organising meetings of experts on major areas of concern to the CSCE in which it has undeniable experience together with suitable structures (for example, standards and machinery for the protection of human rights, and transfrontier and regional co-operation).

With regard to the CSCE's parliamentary dimension, we have expressed our hope that the meeting of representatives of the parliaments of CSCE countries, which the Spanish Parliament is convening in Madrid on 2 and 3 April 1991 for the purpose of examining the shape of a future CSCE assembly, will take full account of the Council of Europe Assembly's structures and experience."

Concerning paragraph 16.iii, the Committee of Ministers refers also to the Conclusions of

travail sur le rôle institutionnel du Conseil de l'Europe qui a été créé afin d'examiner les questions soulevées par la Recommandation 1139 de l'Assemblée relative au rôle institutionnel du Conseil de l'Europe dans un continent aspirant à une unité renforcée, et notamment, le cas échéant, la révision du Statut du Conseil de l'Europe.

Le Comité des Ministres reprendra l'examen de cette recommandation en fonction du déroulement des travaux des deux groupes de travail.

Recommandation 1158 (1991) relative à la sécurité et à la coopération en Europe

Réponse du Comité des Ministres:

1. Le Comité des Ministres a examiné avec attention la Recommandation 1158 (1991) de l'Assemblée relative à la sécurité et à la coopération en Europe. Concernant les paragraphes 1 à 8 et 16.iii-iv, le Comité des Ministres se réfère aux conclusions de la présidence de la réunion extraordinaire qui s'est tenue à Madrid le 21 février 1991 et qui étaient libellées comme suit:

« 12. Nous nous sommes félicités de ce que la Charte, adoptée lors du Sommet CSCE de Paris (19-21 novembre 1990) et qui a jeté les bases d'une nouvelle coopération en Europe, ait reconnu la mission statutaire du Conseil de l'Europe et l'importance de son rôle dans le processus européen d'aujourd'hui (...)

Nous avons, d'autre part, demandé à la présidence du Comité des Ministres de promouvoir, à travers sa délégation aux réunions politiques de la CSCE, dans la mesure du possible et avec l'aide du Secrétariat, les intérêts et la capacité d'action du Conseil de l'Europe dans les nouvelles structures de la CSCE, au bénéfice de l'ensemble du processus européen.

Dans ce même esprit, nous avons estimé que le Conseil de l'Europe pourrait prendre l'initiative de convoquer des réunions d'experts sur des thèmes importants de la CSCE pour lesquels il a acquis une expérience indéniable, tout en disposant de structures appropriées (par exemple normes et mécanismes de protection des droits de l'homme ou coopération transfrontalière et régionale).

En ce qui concerne la dimension parlementaire de la CSCE, nous avons exprimé notre espoir que la réunion de représentants des parlements des pays participant à la CSCE qui se tiendra à Madrid les 2 et 3 avril 1991, à l'initiative du Parlement espagnol, et destinée à tracer les contours d'une future assemblée de la CSCE, prendra pleinement en compte les structures et l'expérience de l'Assemblée du Conseil de l'Europe. »

S'agissant du paragraphe 16.iii, le Comité des Ministres tient également à se référer aux

the Berlin meeting of the CSCE Council in which the ministers "encouraged the exchange of information and relevant documents among CSCE and the main European and transatlantic institutions, such as the European Community, Council of Europe, Economic Commission for Europe, Nato and WEU". Moreover, the Council of Europe Secretariat is in constant contact with the CSCE Secretariat in Prague.

2. As far as paragraph 11 of Recommendation 1158 is concerned, it should be noted that at the 88th Session of the Committee of Ministers (25 April 1991), the Ministers "reaffirmed their intention that the Council of Europe should continue to contribute appropriately to CSCE activities, particularly in the human dimension and cultural fields". Regarding the Cracow Symposium, "they stressed the potential value of the Council of Europe and its European Cultural Convention".

The Committee of Ministers wishes to inform the Assembly that, pursuant in particular to one of the conclusions (paragraph 42) of the Cracow Symposium on the cultural heritage in which the participants "agree to consider appropriate ways in which the participating states might make use of the Council of Europe in the context of the CSCE's work in this area", it is currently undertaking a review of the future orientations of cultural co-operation.

3. With regard to paragraph 12 of Recommendation 1158, the Committee of Ministers informs the Assembly that following the CSCE meeting on national minorities which was held from 1 to 19 July in Geneva, it will resume its examination of the Council of Europe's possibilities of action in this field. As for the draft convention on regional and minority languages, the Committee of Ministers is currently undertaking a consultation of certain committees of experts in this regard.

4. Regarding paragraph 13 of Recommendation 1158, the Ministers have already, at their 87th Session in Rome in November 1990, "expressed their strong desire to continue to extend contacts and co-operation with the countries of central and eastern Europe, so as to assist them in completing their current reforms and fulfilling the statutory conditions for accession to the Council of Europe".

This desire has been reaffirmed in the Declaration of the Committee of Ministers on events in the Soviet Union of 22 August 1991 in which "the Committee of Ministers, aware of the preoccupations of the countries of central and eastern Europe, expresses its determination to strengthen co-operation with all the European countries which subscribe to the principles of democracy and human rights, and to speed up the accession to the Council of Europe of those

conclusions de la réunion de Berlin du Conseil de la CSCE, dans lesquelles les ministres «ont encouragé l'échange d'informations et de documents pertinents entre la CSCE et les principales institutions européennes et transatlantiques, telles que la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe, la CEE, l'OTAN et l'UEO». D'autre part, le Secrétariat du Conseil de l'Europe est en contact constant avec celui de la CSCE à Prague.

2. Concernant le paragraphe 11 de la Recommandation 1158, il convient d'indiquer que lors de la 88e Session du Comité des Ministres (25 avril 1991), les ministres «ont réaffirmé leur intention que le Conseil de l'Europe continue à apporter sa contribution de façon appropriée aux activités de la CSCE, notamment dans les domaines de la dimension humaine et de la culture.» S'agissant du Symposium de Cracovie, «ils ont souligné le potentiel du Conseil de l'Europe et de sa Convention culturelle européenne».

Le Comité des Ministres souhaite informer l'Assemblée qu'à la suite notamment de l'une des conclusions (paragraphe 42) du Symposium de Cracovie sur le patrimoine culturel dans laquelle les participants «sont convenus d'examiner les moyens par lesquels les Etats participants pourraient s'assurer le concours du Conseil de l'Europe dans le cadre des activités menées par la CSCE dans ce domaine», il procède actuellement à un examen des orientations futures de la coopération culturelle.

3. S'agissant du paragraphe 12 de la Recommandation 1158, le Comité des Ministres informe l'Assemblée qu'à la suite de la réunion sur les minorités nationales qui s'est tenue du 1er au 19 juillet à Genève dans le cadre de la CSCE, il reprendra l'examen des possibilités d'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Quant au projet de convention sur les langues régionales et minoritaires, le Comité des Ministres procède actuellement à une consultation de certains comités d'experts à son sujet.

4. En ce qui concerne le paragraphe 13 de la Recommandation 1158, les Ministres ont déjà, lors de leur 87e Session à Rome en novembre 1990, «exprimé leur ferme volonté de poursuivre et d'élargir les contacts et la coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est pour assister ceux-ci dans la réalisation des réformes en cours et des conditions statutaires en vue de leur adhésion au Conseil de l'Europe».

Cette volonté a été réaffirmée dans la Déclaration du Comité des Ministres sur les événements en Union Soviétique du 22 août 1991 dans laquelle «Le Comité des Ministres, conscient des préoccupations des pays d'Europe centrale et orientale, exprime sa détermination à approfondir la coopération avec tous les pays européens qui souscrivent aux principes démocratiques et des droits de l'homme, et à accélérer l'adhésion au Conseil de l'Europe de ceux de ces Etats qui n'en

countries which are not yet members, in order to strengthen their ability to resist the threats of the return of totalitarian regimes, the oppression of peoples and violations of human rights".

With respect to the three Baltic states (Estonia, Latvia and Lithuania), the Committee of Ministers, in the declaration adopted at the special meeting of the Deputies on 30 August 1991, expressed "its firm will to co-operate with these states in the perspective of their future accession to the Council of Europe on the basis of the rule of law, human rights and fundamental freedoms".

In the Council of Europe's contribution presented by the Secretary General to the CSCE Conference on the Human Dimension (Moscow, 10 September–4 October 1991) the Council's approach to the future links between the CSCE human dimension and its own human rights work is summed up in four points:

i. there must be neither any lowering of existing human rights standards nor any weakening of existing protection machinery;

ii. work within the framework of the human dimension of the CSCE and the human rights activity of the Council of Europe should be complementary to each other;

iii. further development of human rights machinery within the CSCE should remain of a political nature. While recognising and welcoming the existing pluriformity of supervisory mechanisms, as for instance the mechanisms under the Council of Europe's European Convention on Human Rights, its European Convention for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment and the European Social Charter, conflicting legal mechanisms and standards should be avoided;

iv. in order to strengthen the CSCE process and to avoid unnecessary duplication, the Council of Europe is prepared to give to the CSCE Moscow meeting and the CSCE participating states the benefit of its experience, achievements and potential in the human rights field.

5. As to paragraph 14 of Recommendation 1158, the Committee of Ministers reminds the Assembly that in the Council of Europe's contributions to the Cracow, Geneva and Moscow meetings, due reference was made to the relevant activities of the Parliamentary Assembly. This will likewise be the case for the Oslo meeting on democratic institutions.

6. With regard to paragraphs 9 and 16.i and ii of Recommendation 1158 the Declaration on

sont pas encore membres, afin de renforcer leur capacité de résistance aux menaces de retour de régimes totalitaires, d'oppression des peuples et de violations des droits de l'homme».

En ce qui concerne les trois Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), le Comité des Ministres, dans la déclaration adoptée lors de la réunion spéciale des Délégués le 30 août, a exprimé sa ferme volonté de coopérer avec ces Etats dans la perspective de leur adhésion future au Conseil de l'Europe, sur la base de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans la contribution du Conseil de l'Europe présentée par le Secrétaire Général à la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE (réunion de Moscou, 10 septembre-4 octobre 1991), l'approche de l'Organisation en ce qui concerne l'articulation future entre la dimension humaine de la CSCE et ses propres activités en matière de droits de l'homme est résumée en quatre points:

i. il ne doit y avoir ni abaissement des standards existant en matière de droits de l'homme ni affaiblissement des mécanismes de protection déjà en place;

ii. les réalisations dans le cadre de la dimension humaine de la CSCE et les activités du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme devront être complémentaires;

iii. le développement ultérieur des mécanismes en matière de droits de l'homme au sein de la CSCE doit conserver un caractère politique. Tout en reconnaissant le caractère multiforme existant des mécanismes de contrôle, tels ceux qui ont été créés par la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, et la Charte sociale du Conseil de l'Europe, il convient d'éviter d'avoir des mécanismes et des normes juridiques contradictoires;

iv. pour renforcer le processus de la CSCE et pour éviter les doubles emplois inutiles, le Conseil de l'Europe est prêt à mettre son expérience, ses acquis et son potentiel en matière de droits de l'homme au service de la réunion de Moscou de la CSCE et des Etats participant à la CSCE.

5. Quant au paragraphe 14 de la Recommandation 1158, le Comité des Ministres rappelle à l'Assemblée que dans les contributions du Conseil de l'Europe aux réunions de Cracovie, de Genève et de Moscou, il a dûment été fait référence aux activités pertinentes de l'Assemblée parlementaire. Il en sera de même au sujet de la réunion d'Oslo sur les institutions démocratiques.

6. S'agissant des paragraphes 9 et 16.i et ii de la Recommandation 1158, la Déclaration adoptée

Yugoslavia adopted by the Committee of Ministers on 5 July 1991 takes into account the concerns expressed by the Assembly. Moreover, the emergency mechanism established by the CSCE has been put into effect. The Committee of Ministers assures the Assembly that it is continuing to follow the situation in that country closely. Senior officials of the Secretariat attended the meeting of the "Hexagonale" (Austria, Czechoslovakia, Hungary, Italy, Poland and Yugoslavia) which was held in Dubrovnik on 26 and 27 July 1991, and the Ministers' Deputies, on 11 September 1991, held an exchange of views with Mr Novak Pribicevic, Vice-Minister for Foreign Affairs of Yugoslavia.

B. Assembly resolutions and orders

Resolution 961 (1991) on food aid and food security policies

Resolution 962 (1991) on "1992", Europe and the world — Consequences of the completion of the European Community's internal market

Resolution 963 (1991) on Europe's role in a future "new world order" after the Gulf war

Resolution 964 (1991) on European air transport policies

Resolution 965 (1991) on EFTA activities in 1989 and 1990: a changing EFTA in a changing Europe

Resolution 966 (1991) on East Timor

Resolution 967 (1991) on renewal of the Council of Europe's Social Charter

The Committee of Ministers has taken note of these Resolutions.

Order No. 460 (1991) on the situation of the Iraqi Kurdish population and other minorities

Order No. 461 (1991) on the situation of hospitals in Albania

Order No. 462 (1991) on preservation and management of freshwater resources in Europe

Order No. 463 (1991) on renewal of the Council of Europe's Social Charter

The Committee of Ministers has taken note of these orders.

par le Comité des Ministres le 5 juillet 1991 sur la Yougoslavie tient compte des préoccupations exprimées par l'Assemblée. D'autre part, le mécanisme d'urgence institué par la CSCE a été mis en œuvre. Le Comité des Ministres tient à assurer l'Assemblée qu'il continue à suivre de près la situation dans ce pays. De hauts fonctionnaires du Secrétariat ont participé à la réunion de l'Hexagonale (Autriche, Hongrie, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie et Yougoslavie) qui s'est tenue à Dubrovnik les 26 et 27 juillet 1991, et les Délégués des Ministres ont procédé le 11 septembre 1991 à un échange de vues avec M. Novak Pribicevic, vice-ministre des Affaires étrangères de la Yougoslavie.

B. Résolutions et directives de l'Assemblée

Résolution 961 (1991) relative aux politiques d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire

Résolution 962 (1991) relative à « 1992 », l'Europe et le monde — Conséquences de la mise en œuvre du marché intérieur de la Communauté européenne

Résolution 963 (1991) relative au rôle de l'Europe dans un futur « nouvel ordre mondial » après la guerre du Golfe

Résolution 964 (1991) relative aux politiques européennes de transport aérien

Résolution 965 (1991) relative aux activités de l'AELE en 1989 et 1990: une AELE en mutation dans une Europe en mouvement

Résolution 966 (1991) relative au Timor oriental

Résolution 967 (1991) relative à la relance de la Charte sociale du Conseil de l'Europe

Le Comité des Ministres a pris note de ces résolutions.

Directive n° 460 (1991) relative à la situation de la population kurde irakienne et d'autres minorités persécutées

Directive n° 461 (1991) relative à la situation des hôpitaux en Albanie

Directive n° 462 (1991) relative à la préservation et à la gestion des ressources en eaux douces en Europe

Directive n° 463 (1991) sur la relance de la Charte sociale du Conseil de l'Europe

Le Comité des Ministres a pris note de ces directives.

II. Texts adopted by the Committee of Ministers

1. *Final Communiqué of the 88th Session of the Committee of Ministers* (Strasbourg, 25 April 1991)

1. The Committee of Ministers held its 88th Session in Strasbourg on 25 April 1991 with Mr Francisco Fernández Ordóñez, Minister for Foreign Affairs of Spain, in the chair.

Subjects of discussion included: the Council of Europe's relations with the countries of central and eastern Europe, its articulation with the CSCE, progress in European co-operation, the situation in Iraq and the initiative taken by several member states for a conference on security and co-operation in the Mediterranean.

Relations with the countries of central and eastern Europe

2. The Ministers considered that the Council of Europe should resolutely pursue its policy of openness towards the countries of central and eastern Europe, thus giving a new European dimension to its statutory mission of fostering pluralist democracy, respect for human rights and the primacy of law. To this end, they emphasised the importance of co-operation and assistance programmes, particularly in the legal, human rights, social and local government sectors, with countries committed to democratic reform, and confirmed their will to continue adapting the Organisation's methods and work.

3. They took note of the announcement of legislative elections in Poland for the autumn, and told the Polish Minister for Foreign Affairs, Mr K. Skubiszewski, that they hoped that Poland would be able to join the Council of Europe at their next session on 26 November 1991.

4. Regarding the Socialist Federal Republic of Yugoslavia, they repeated that they hoped to see rapid progress towards genuine democracy, a free-market economy and full respect for human rights in Yugoslavia and in all parts of that country, as well as the maintenance of its unity and territorial integrity.

5. As for Bulgaria, whose application to join the Council of Europe had already been submitted to the Parliamentary Assembly for opinion, the Ministers welcomed the information they had received concerning the Secretariat's discussions with the Bulgarian authorities concerning future projects for co-operation with that country. In this connection, they decided to invite Bulgaria to accede to the European Cultural Convention.

6. The Ministers noted with interest the outlook for developing contacts and co-operation

II. Textes adoptés par le Comité des Ministres

1. *Communiqué final de la 88e Session du Comité des Ministres* (Strasbourg, 25 avril 1991)

1. Le Comité des Ministres a tenu sa 88e Session le 25 avril 1991 à Strasbourg, sous la présidence de M. Francisco Fernández Ordoñez, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne.

Les discussions ont porté sur les relations du Conseil de l'Europe avec les pays d'Europe centrale et orientale, son articulation avec la CSCE, les progrès de la coopération européenne, la situation en Irak et l'initiative de plusieurs Etats membres concernant une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée.

Relations avec les pays d'Europe centrale et orientale

2. Les ministres ont estimé que le Conseil de l'Europe doit résolument poursuivre sa politique d'ouverture aux pays d'Europe centrale et de l'Est, donnant ainsi une nouvelle dimension européenne à sa mission statutaire en faveur de la démocratie pluraliste, du respect des droits de l'homme et de la prééminence du droit. A cette fin, ils ont souligné l'importance des programmes d'assistance et de coopération, notamment dans les secteurs juridiques, des droits de l'homme, des questions sociales et des pouvoirs locaux, avec les pays engagés sur la voie des réformes démocratiques, et ont confirmé leur volonté de continuer l'adaptation des méthodes et des travaux de l'Organisation.

3. Ils ont pris note de l'annonce d'élections législatives en Pologne à l'automne et ont exprimé au ministre des Affaires étrangères de ce pays, M. K. Skubiszewski, leur ferme espoir que la Pologne pourra devenir membre du Conseil de l'Europe à l'occasion de leur prochaine session le 26 novembre 1991.

4. Quant à la République socialiste fédérative de Yougoslavie, ils ont réitéré le souhait de voir progresser rapidement le processus vers une démocratie véritable, une économie de libre marché et le plein respect des droits de l'homme dans ce pays et dans toutes ses composantes, ainsi que le maintien de son unité et de son intégrité territoriale.

5. En ce qui concerne la Bulgarie qui a introduit une demande d'adhésion au Conseil de l'Europe, déjà soumise pour avis à l'Assemblée parlementaire, les ministres ont accueilli favorablement les informations relatives aux pourparlers du Secrétariat avec les autorités bulgares sur les perspectives de la coopération avec ce pays. Dans ce contexte, ils ont décidé d'inviter la Bulgarie à adhérer à la Convention culturelle européenne.

6. Les ministres ont noté avec intérêt les perspectives de développement des contacts et de

with Romania, matching that country's progress on the path of democratic reform.

7. The Ministers reviewed the situation in Albania, following the holding of its first parliamentary elections in March 1991, on which a delegation of observers from the Parliamentary Assembly had reported. They hoped that the dynamics of reform and democratisation which have been initiated would be strengthened by the parliament and the government to be established after the elections.

The Committee of Ministers considered that thoroughgoing reform and complete democratisation of Albania combined with full respect for human rights would halt the exodus of its inhabitants. The Council of Europe will develop its contacts and co-operation with Albania as these reforms progress, with the possibility of making available to it its assistance and co-operation programmes.

8. As for the Soviet Union, the Ministers noted with satisfaction that since this country's accession to the European Cultural Convention at their extraordinary meeting in Madrid on 21 February 1991, its co-operation with the Council of Europe had continued to develop. The Soviet Union had been invited to send observers to several committees of government experts working in various legal fields.

CSCE

9. The Ministers stressed the importance of the forthcoming meeting of the Council of Ministers for Foreign Affairs of the CSCE in Berlin. They re-affirmed their intention that the Council of Europe should continue to contribute appropriately to CSCE activities, particularly in the human dimension and cultural fields.

In this spirit, they requested their Deputies actively to continue the preparation of Council of Europe contributions to the CSCE meetings which would be held in Cracow (28 May-7 June 1991) on the cultural heritage and in Geneva (1-19 July 1991) on national minorities.

In this connection, they stressed the potential value of the Council of Europe and its European Cultural Convention. They reiterated their wish that the Council be given the opportunity to make a contribution to the next meeting of the CSCE Conference on the Human Dimension, scheduled to take place in Moscow.

Situation in Iraq: displaced persons

10. The Ministers paid tribute to the decisive role played by the United Nations since Iraq's attack on Kuwait, and hoped that complete imple-

la coopération avec la Roumanie, au fur et à mesure des progrès accomplis par ce pays sur la voie des réformes démocratiques.

7. Les ministres ont examiné la situation en Albanie, à la suite de la tenue des premières élections législatives de mars 1991 sur lesquelles une délégation d'observateurs de l'Assemblée parlementaire a fait un rapport. Ils ont exprimé l'espoir que la dynamique de réformes et de démocratisation entamée sera renforcée par le parlement et le gouvernement mis en place après les élections.

Le Comité des Ministres estime que seules des réformes profondes et la démocratisation complète de l'Albanie combinées avec le plein respect des droits de l'homme, permettront de mettre fin à l'exode de ses habitants. Le Conseil de l'Europe développera ses contacts et sa coopération avec ce pays au fur et à mesure de ces réformes, en tenant à sa disposition ses programmes d'assistance et de coopération.

8. En ce qui concerne l'Union Soviétique, les ministres ont pris note avec satisfaction que depuis l'adhésion de ce pays à la Convention culturelle européenne, lors de leur réunion extraordinaire de Madrid le 21 février 1991, la coopération avec le Conseil de l'Europe a continué à se développer. Ce pays a été invité à participer comme observateur à plusieurs comités d'experts gouvernementaux œuvrant dans divers domaines juridiques.

CSCE

9. Les ministres ont souligné l'importance de la prochaine réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères de la CSCE à Berlin. Ils ont réaffirmé leur intention que le Conseil de l'Europe continue à apporter sa contribution de façon appropriée aux activités de la CSCE, notamment dans les domaines de la dimension humaine et de la culture.

Dans cet esprit, ils ont demandé à leurs Délégués de poursuivre activement la préparation des contributions du Conseil de l'Europe aux réunions qui seront organisées dans le cadre de la CSCE à Cracovie (28 mai-7 juin 1991) sur le patrimoine culturel, et à Genève (1er-19 juillet 1991) sur les minorités nationales.

Dans ce contexte, ils ont souligné le potentiel du Conseil de l'Europe et de sa Convention culturelle. Ils ont réitéré leur souhait que le Conseil de l'Europe ait la possibilité de présenter une contribution à la prochaine réunion de la Conférence de la CSCE sur la dimension humaine, prévue à Moscou.

Situation en Irak: personnes déplacées

10. Les ministres ont salué le rôle décisif joué par les Nations Unies depuis l'agression du Koweït par l'Irak et ont exprimé le ferme espoir

mentation of Resolution 687, determining the conditions for a final cease fire, would open the way to peace, and the respect for human rights and the primacy of law, and would put an end to the sufferings of the population in that region.

11. Referring to the Declaration adopted on 9 April 1991 by the Deputies on the repression of the civil population in Iraq, the Ministers firmly repeated their condemnation of these flagrant, brutal and massive violations of elementary human rights, and their entire support for United Nations Resolution 688.

Profoundly disturbed at the fate of hundreds of thousands of displaced persons, particularly Kurds and Shiites, they affirmed their governments' readiness to co-operate with interested parties, notably Turkey, a member state of the Council of Europe, and Iran, humanitarian organisations as well as the institutions of the United Nations working in the field, in providing assistance and relief for the victims of repression and expulsion. In this connection Ministers welcomed the establishment of temporary safe havens and the measures which certain countries had taken for the emergency protection of displaced persons.

The Ministers welcomed all progress which could be achieved through sincere dialogue involving all sections of the Iraqi population with a view to assuring the return of displaced persons to their homes, respect for human rights, satisfaction of democratic aspirations and reconciliation.

Progress of European co-operation

12. The Ministers took note with considerable interest of the reports presented by Mr J. Poos, Minister for Foreign Affairs of Luxembourg and President of the Council of the European Communities, Mr A. Mock, Minister for Foreign Affairs of Austria, representing EFTA, and of Mrs C. Lalumière, Secretary General of the Council of Europe, on the activities of their respective institutions, and on the negotiations at present under way between the European Community and EFTA, on the establishment of a European Economic Area (EEA).

13. Regarding the institutional role of the Council of Europe in a new Europe, and referring to Parliamentary Assembly Recommendation 1139, the Ministers instructed the Deputies and their working group to consider this recommendation in greater detail with the Secretary General's help and in liaison with the Parliamentary Assembly's *ad hoc* committee.

que la mise en œuvre complète de la Résolution 687, fixant les conditions d'un cessez-le-feu définitif, ouvrira la voie à la paix, au respect des droits de l'homme et à la primauté du droit, en mettant fin aux souffrances des populations de cette région.

11. Se référant à la déclaration adoptée, le 9 avril 1991, par leurs Délégués sur la répression des populations civiles en Irak, les ministres ont réitéré fermement leur condamnation des violations aussi brutales et massives des droits élémentaires de la personne humaine, et leur entier soutien à la Résolution 688 des Nations Unies.

Profondément préoccupés du sort de centaines de milliers de personnes déplacées, en particulier kurdes et chiites, ils ont affirmé la disposition de leurs gouvernements à collaborer avec les parties intéressées, notamment la Turquie, Etat membre du Conseil de l'Europe, l'Iran, les organisations humanitaires ainsi que les institutions des Nations Unies actives sur le terrain, en vue de porter secours et assistance aux populations victimes de la répression et de l'exode. Dans ce contexte, les ministres se sont félicités de la création de zones temporaires de protection et des mesures que certains pays ont prises pour la protection immédiate des personnes déplacées.

Les ministres ont salué tout progrès qui pourra être accompli par un dialogue sincère impliquant toutes les parties de la population irakienne en vue d'assurer le retour des personnes déplacées dans leurs foyers, le respect des droits de l'homme, la satisfaction des aspirations démocratiques et la réconciliation.

Progrès de la coopération européenne

12. Les ministres ont pris connaissance avec un vif intérêt des rapports de M. J. Poos, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Président du Conseil des Communautés européennes, de M. A. Mock, ministre des Affaires étrangères de l'Autriche au nom de l'AELE et de M^me^ C. Lalumière, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, sur les activités respectives de leurs institutions ainsi que des négociations en cours entre la Communauté européenne et les membres de l'AELE, visant à la création d'un Espace économique européen (EEE).

13. Concernant le rôle institutionnel du Conseil de l'Europe dans une Europe nouvelle et se référant à la Recommandation 1139 de l'Assemblée parlementaire, les ministres ont chargé leurs Délégués et leur groupe de travail d'approfondir l'examen de cette recommandation, avec l'aide du Secrétaire Général, et en liaison avec le comité *ad hoc* de l'Assemblée parlementaire.

Initiative with a view to a conference on security and co-operation in the Mediterranean (CSCM)

14. The Ministers examined with interest an initiative jointly taken by Spain, France, Italy and Portugal on a conference on security and co-operation in the Mediterranean (CSCM), which would, like the CSCE process, make it possible to tackle the region's problems comprehensively, progressively and globally by formulating rules which would be generally acceptable and would cover security and economic co-operation as well as the human dimension. The Ministers instructed their Deputies, in collaboration with the Secretary General, to continue consideration, within the framework of competences of the Council of Europe, of developments of this initiative.

2. *Declarations*[1]

Declaration on Yugoslavia

(Adopted at a special meeting of the Ministers' Deputies, Strasbourg, 5 July 1991)

Declaration on events in the Soviet Union

(Adopted at a special meeting of the Ministers' Deputies, Strasbourg, 22 August 1991)

Declaration on the Baltic states

(Adopted at a special meeting of the Ministers' Deputies, Strasbourg, 30 August 1991)

3. *Recommendations of the Committee of Ministers to member states*[1]

Recommendation No. R (91) 7 of the Committee of Ministers to member states on the slaughter of animals

(Adopted on 17 June 1991)

Recommendation No. R (91) 8 of the Committee of Ministers to member states on the development of environmental education in school systems

(Adopted on 17 June 1991)

Recommendation No. R (91) 9 of the Committee of Ministers to member states on emergency measures in family matters

(Adopted on 9 September 1991)

1. These texts are published separately. They are available on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

Initiative en vue d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM)

14. Les ministres ont examiné avec intérêt une initiative commune de l'Espagne, de la France, de l'Italie et du Portugal, relative à une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) qui, à l'instar du processus CSCE, devrait permettre d'aborder de façon complète, progressive et globale, les problèmes de la région en définissant un ensemble de règles acceptables pour tous et qui couvriraient en même temps les aspects de la sécurité, de la coopération économique ainsi que de la dimension humaine. Les ministres ont chargé leurs Délégués, en liaison avec le Secrétaire Général, de suivre, dans le cadre des compétences du Conseil de l'Europe, les développements de cette initiative.

2. *Déclarations*[1]

Déclaration sur la Yougoslavie

(adoptée lors d'une réunion spéciale des Délégués des Ministres, Strasbourg, 5 juillet 1991)

Déclaration sur les événements en Union Soviétique

(adoptée lors d'une réunion spéciale des Délégués des Ministres, Strasbourg, 22 août 1991)

Déclaration sur les Etats baltes

(adoptée lors d'une réunion spéciale des Délégués des Ministres, Strasbourg, 30 août 1991)

3. *Recommandations du Comité des Ministres aux Etats membres*[1]

Recommandation n° R (91) 7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'abattage des animaux

(adoptée le 17 juin 1991)

Recommandation n° R (91) 8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le développement de l'éducation environnementale dans les systèmes d'enseignement

(adoptée le 17 juin 1991)

Recommandation n° R (91) 9 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les mesures d'urgence concernant la famille

(adoptée le 9 septembre 1991)

1. Ces textes ont été publiés séparément. Ils sont disponibles sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

Recommendation No. R (91) 10 of the Committee of Ministers to member states on the communication to third parties of personal data held by public bodies

(Adopted on 9 September 1991)

Recommendation No. R (91) 11 of the Committee of Ministers to member states concerning sexual exploitation, pornography and prostitution of, and trafficking in, children and young adults

(Adopted on 9 September 1991)

Recommendation No. R (91) 12 of the Committee of Ministers to member states concerning the setting up and functioning of arbitral tribunals under Article 42, paragraph 2, of the Convention of 8 November 1990 on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime

(Adopted on 9 September 1991)

Recommendation No. R (91) 13 of the Committee of Ministers to member states on the protection of the twentieth-century architectural heritage

(Adopted on 9 September 1991)

4. *Resolutions*[1]

Resolution (91) 16 on the regulations for the European diploma

(Adopted on 17 June 1991)

Resolution (91) 20 instituting a partial agreement on the youth card for the purpose of promoting and facilitating youth mobility in Europe

(Adopted on 13 September 1991)

Resolution ChS (91) 1 concerning the implementation of the European Social Charter during the period 1986-87 (11th supervision cycle — First group of states)

(Adopted on 23 May 1991)

1. These texts are published separately. They are available on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

Recommandation n° R (91) 10 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la communication à des tierces personnes de données à caractère personnel détenues par des organismes publics

(adoptée le 9 septembre 1991)

Recommandation n° R (91) 11 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution ainsi que sur le trafic d'enfants et de jeunes adultes

(adoptée le 9 septembre 1991)

Recommandation N° R (91) 12 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant la création et le fonctionnement des tribunaux arbitraux prévus à l'article 42, paragraphe 2, de la Convention du 8 novembre 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime

(adoptée le 9 septembre 1991)

Recommandation n° R (91) 13 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la protection du patrimoine architectural du XX^e siècle

(adoptée le 9 septembre 1991)

4. *Résolutions*[1]

Résolution (91) 16 concernant le règlement du diplôme européen

(adoptée le 17 juin 1991)

Résolution (91) 20 instituant un accord partiel en matière de Carte Jeunes destiné à promouvoir et à faciliter la mobilité des jeunes en Europe

(adoptée le 13 septembre 1991)

Résolution ChS (91) 1 concernant l'application de la Charte sociale européenne pendant la période 1986-1987 (onzième cycle de contrôle — Premier groupe d'Etats)

(adoptée le 23 mai 1991)

1. Ces textes ont été publiés séparément. Ils sont disponibles sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

III. Chart of signatures and ratifications of European treaties[1]
(covering the period between 11 April and 5 September 1991)

III. Etat des signatures et des ratifications des traités européens[1]
(couvrant la période du 11 avril au 5 septembre 1991)

1. The *Chart showing signatures and ratification of Council of Europe conventions and agreements* is published separately in loose-leaf form and is updated every six months.

This publication can be bought from the Publishing and Documentation Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. *L'Etat des signatures et des ratifications des conventions et accord conclus au sein du Conseil de l'Europe* est publié séparément sous forme de feuillets mobiles et est remis à jour tous les six mois.

Cette publication peut être obtenue auprès du Service de l'édition et de la documentation, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

17 September 1991 **Doc. 6482**
Addendum II

STATUTORY REPORT

Addendum II to the communication on the activities of the Committee of Ministers

(April-September 1991)

Second part of the 43rd Ordinary Session of the Assembly (September 1991)

CSCE Symposium on Cultural Heritage
(Cracow, 28 May-7 June 1991)

Speech by Mrs Catherine Lalumière, Secretary General of the Council of Europe

I. *Introduction*

We are in the key period in the history of European unification. For the first time for many years Europe is taking on a new shape without war. For the first time, the European cultural area can become a concrete, everyday reality now that the ideological frontiers have collapsed and pluralist democracy and human rights have been generally accepted as the central reference not only for political and social but also for cultural legitimacy.

The Cracow Symposium, in the wake of the CSCE Summit in Paris, comes at just the right time between "the founding past and the emancipatory future" (Edgar Morin) to restore our common yet plural cultural identity. We are duty-bound to give a fresh impetus to European cultural co-operation not only because cultural values are important in themselves but also because they are the foundation of democratic political systems and hence of the effectiveness of economic systems. I hope that the urgency of the situation will impel us, CSCE participating states and international organisations, to seek together a consensus on a number of projects and programmes which will rally support and have a wide-reaching impact and which we can implement through existing structures, including the Council of Europe.

The Council of Europe and the Contracting Parties to its European Cultural Convention, which I have the honour to represent here, currently account, as regards cultural co-operation, for twenty-nine of the CSCE states.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

17 septembre 1991 **Doc. 6482**
Addendum II

RAPPORT STATUTAIRE

Addendum II à la communication sur les activités du Comité des Ministres

(avril-septembre 1991)

Deuxième partie de la 43e Session ordinaire de l'Assemblée (septembre 1991)

Symposium CSCE sur le patrimoine culturel
(Cracovie, 28 mai-7 juin 1991)

Discours de Mme Catherine Lalumière, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

I. *Introduction*

Nous vivons actuellement une période clé de l'histoire de l'unification européenne. Pour la première fois, depuis longtemps, l'Europe se recompose sans guerre. Pour la première fois, l'espace culturel européen peut devenir une réalité concrète, de tous les jours, après la disparition des frontières idéologiques et la reconnaissance générale de la démocratie pluraliste et des droits de l'homme comme référence centrale des légitimités politiques, sociales, mais aussi culturelles.

Le Symposium de Cracovie, après le Sommet CSCE de Paris, vient donc à point nommé pour resituer notre identité culturelle, plurielle et commune, entre «le passé fondateur et le futur émancipateur» (Edgar Morin). Nous nous devons de donner un nouvel élan à la coopération culturelle européenne, non seulement parce que les valeurs culturelles sont importantes en elles-mêmes, mais parce qu'elles sont la base des systèmes politiques démocratiques et, par voie de conséquence, de l'efficacité des systèmes économiques. J'espère que l'urgence de la situation nous convaincra de trouver ensemble, Etats membres de la CSCE et organisations internationales, le consensus autour de quelques projets et programmes mobilisateurs et multiplicateurs, que nous pourrons mettre en œuvre dans le cadre des structures déjà existantes, parmi lesquelles le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe et les Parties contractantes à sa Convention culturelle que j'ai l'honneur de représenter ici, regroupe actuellement, pour ce qui est de la coopération culturelle, vingt-neuf des Etats participant au processus CSCE.

In intergovernmental co-operation, the Council uses flexible working methods which respect identities and are based on the pooling of experience, joint studies and the elaboration of common programmes and standards.

In the Paris Charter for a New Europe (21 November 1990), the heads of state and government of the states participing in the Conference on Security and Co-operation in Europe acknowledged "the important contribution of the Council of Europe to the promotion of human rights and the principles of democracy and the rule of law as well as to the development of cultural co-operation". They have invited it to contribute to this symposium and welcome the "readiness of the Council of Europe to make its experience available to the CSCE".

In this spirit, the Council of Europe is prepared — should the CSCE so decide — to contribute by means of concrete programmes and projects open to all the countries represented here to the implementation of the principles drawn up by the CSCE.

II. *The Council of Europe's achievements*

What experience can the Council of Europe offer the CSCE in the field which concerns us today?

As regards the cultural heritage, the Council has been working for more than twenty years on the protection and enhancement of the architectural heritage. Two European conventions, one for the protection of the architectural heritage of Europe (Granada, 1985) and the other for the protection of the archaeological heritage (1969), constitute the framework of its activities, which have taken practical form, particularly in two European campaigns on the architectural heritage and urban renaissance.

To its credit it has progressed in the integrated conservation of the heritage, promotion of new branches of the heritage and prevention of threats to the heritage, cultural sites and environments, and moveable items and decorative complexes. Other activities concern technical assistance, the promotion of heritage skills and crafts, co-operation among national and international heritage centres and promoting public awareness of the heritage.

As regards cultural co-operation in the wide sense, the Council of Europe has in recent years carried out important projects such as "culture and the regions", "language learning", "intercultural education", "evaluation of national cultural policies" and "cultural routes", to name but a few.

What we are trying to defend and foster through our programmes and activities is Europe's

Il se caractérise, pour ce qui est de la coopération intergouvernementale, par des méthodes de travail souples et respectueuses des identités, fondées sur l'échange d'expériences, la réflexion en commun ainsi que l'élaboration de projets et de normes communes.

Dans la «Charte de Paris pour une nouvelle Europe» (21 novembre 1990), les chefs d'Etats ou de gouvernements des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont reconnu «l'importante contribution du Conseil de l'Europe à la promotion des droits de l'homme, des principes de démocratie et de l'Etat du droit, ainsi qu'au développement de la coopération culturelle». Ils l'ont invité à «apporter sa contribution» au présent colloque et se sont félicités du fait que «le Conseil de l'Europe est prêt à mettre son expérience au service de la CSCE».

Dans cet esprit, le Conseil de l'Europe est disposé — si la CSCE en décidait ainsi — à participer à travers des programmes et projets concrets, ouverts à tous les pays représentés ici, à la mise en œuvre des principes élaborés par la CSCE.

II. *L'acquis du Conseil de l'Europe*

Quelle est cette expérience que le Conseil de l'Europe peut mettre au service de la CSCE dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui?

Concernant le patrimoine culturel, le Conseil de l'Europe travaille, depuis plus de vingt ans, sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural. Deux conventions européennes, l'une pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985), l'autre pour la protection du patrimoine archéologique (1969), constituent le cadre de ce travail qui s'est concrétisé notamment par deux campagnes européennes sur le patrimoine architectural et sur la renaissance de la cité.

Il a à son actif des réalisations en matière de conservation intégrée du patrimoine, promotion des nouveaux patrimoines, prévention des risques menaçant le patrimoine, les sites et les environnements culturels, patrimoine mobilier et ensembles décoratifs. D'autres actions concernent l'assistance technique, la promotion des savoir-faire et métiers du patrimoine, la coopération des centres nationaux et internationaux sur le patrimoine, ainsi que la sensibilisation du public au patrimoine.

Pour ce qui est de la coopération culturelle, au sens large du terme, le Conseil de l'Europe a su, ces dernières années, réaliser d'importants projets tels «culture et régions», «l'apprentissage des langues», «l'éducation interculturelle», «l'évaluation des politiques culturelles nationales», «les itinéraires culturels», pour n'en citer que quelques-uns.

Ce que nous essayons de défendre et de faire rayonner à travers nos programmes et nos

manifold and rich cultural identities. But we are also guided in our action by the profound conviction that, beyond their differences, we have much in common: a heritage, humanist values and a shared ambition for the future.

This shared ambition has clearly taken on new dimensions following the very recent political upheavals in Europe, and the Council of Europe has striven to adjust to the new landscape.

While opening its co-operation activities to the greater Europe, the Council of Europe has also sought to redefine the new needs with which cultural co-operation must now contend. To this end, and on the initiative of Spain, which then held the Chair of the Committee of Ministers, an informal Conference of the Ministers for Culture of the Contracting Parties to the Cultural Convention was held in León, also attended by their colleagues from the other countries represented here. From this meeting, which was, I think, considered useful, a number of policy guidelines for the Council of Europe's future action emerged, which are currently under examination.

III. *The outlook*

We shall seek to:

— organise the widest possible cultural co-operation, integrating new partners;

— make cultural co-operation more effective by adapting it more fully to new needs.

The Council of Europe has a legal know-how which could be more fully used in the cultural sphere. Yet the work recently done on the media (Convention on Transfrontier Television; copyright in the audiovisual field, etc.) and longer ago on the architectural and archaeological heritage shows the usefulness of establishing norms in such fields.

In fact they are important in order to avoid either anarchy or paralysis. A particular case in point is the situation of creative artists in central and east European countries who have to switch from being employees of the state to being artists subject to the vicissitudes of the market economy. As far as possible it is desirable that the rules should be common to all European countries. In this respect the Council of Europe has the appropriate framework.

What is more, it would be desirable to concentrate our efforts on priority fields and take action which is as concrete as possible. This is why several projects are now under consideration aimed at refocusing and expanding activities already in hand:

activités, ce sont les identités culturelles, si riches et si nombreuses en Europe. Mais ce qui guide aussi notre action, c'est la profonde conviction que, au-delà de ces diversités, nous avons en commun beaucoup de choses: un patrimoine, des valeurs humanistes, ainsi qu'un projet d'avenir commun.

Ce projet commun a évidemment pris des dimensions nouvelles à la suite des bouleversements politiques que l'Europe a connus très récemment, et le Conseil de l'Europe s'est efforcé de s'adapter à cette nouvelle donne.

Tout en ouvrant sa coopération à la grande Europe, le Conseil de l'Europe a également cherché à redéfinir les besoins nouveaux auxquels la coopération culturelle est désormais confrontée. Dans ce but, et à l'initiative de la présidence espagnole du Comité des Ministres, s'est tenue à León une Conférence informelle des ministres de la Culture des Parties contractantes à la Convention culturelle, auxquels s'étaient joints leurs collègues des autres pays représentés ici. De cette réunion qui a été jugée — je le pense — positive, une série d'orientations pour l'action future du Conseil de l'Europe ont été dégagées et sont actuellement à l'étude.

III. *Les perspectives*

Nous chercherons à:

— mener une coopération culturelle aussi large que possible en y intégrant de nouveaux partenaires;

— rendre cette coopération plus efficace en l'orientant vers les besoins nouveaux.

D'une part le Conseil de l'Europe a un savoir-faire juridique qui pourrait être davantage utilisé en matière culturelle. Cependant, le travail qu'il a effectué récemment sur les médias (Convention européenne sur la télévision transfrontière; droits d'auteurs en matière audiovisuelle, etc.) et de longue date sur le patrimoine architectural et archéologique montre l'utilité de l'établissement de normes dans de tels domaines.

En vérité, elles sont importantes pour éviter soit l'anarchie, soit les obstacles paralysants. Citons notamment la situation des créateurs des pays d'Europe centrale et orientale qui doivent passer d'une situation de travailleurs salariés de l'Etat à celle d'artistes livrés aux aléas de l'économie de marché. Dans toute la mesure du possible, il est souhaitable que ces règles soient partagées par l'ensemble des pays européens. A cet égard, le Conseil de l'Europe dispose du cadre qui convient.

D'autre part, il serait opportun de concentrer nos efforts sur des domaines prioritaires en menant des actions aussi concrètes que possible. C'est la raison pour laquelle différents projets sont actuellement à l'étude, qui tendent à recentrer et à développer des actions déjà en cours au Conseil de l'Europe:

— Protection of the cultural heritage. We cannot validly cope with the present and the future unless we have come to terms with our past. In order to come to terms with it, we must first conserve it. It is a question of roots as well as of quality of life and our relationship with our spatial and temporal environment. And conservation should be linked to contemporary creation.

But as far as the restoration of the cultural heritage is concerned, needs, particularly in central and eastern Europe, are so great that it would probably be necessary to look at new solutions such as the setting-up of a support fund financed from public or private sources;

— Training. The need for training programmes, particularly European programmes, has been noted in the past. The need will become still more marked in the future, as was made clear at the seminar we organised in Strasbourg in March of this year for senior cultural officials from central and east European countries. But it is not a matter of training cultural administrators alone; creators, curators and other cultural heritage technicians, performers and young people enamoured of culture also wish to be mobile and receive European training.

The means of increasing the mobility and European training of the various people who participate in cultural development (administrators, creative artists, architects) through a programme which could be implemented in co-operation with other international organisations, particularly the European Community and non-governmental organisations, must be studied;

— Lastly, one field in which immediate needs are acute is the translation of literary and perhaps scientific works from less widely spread languages or into little used languages.

To this end, instruments which have already proved their worth in the Council of Europe could serve as models: for example, the Eurimages Fund, set up to support European cinematographic and audiovisual production, and which is based on a partial agreement to which nineteen member states are currently parties.

IV. *Conclusion*

The Council of Europe is happy to be able to take part in this colloquy and is willing to make its contribution to the cultural part of the CSCE process.

As early as 1975 the CSCE process had highlighted the necessary cultural dimension of political co-operation. The two are indeed linked. But this means that the culture we are talking

— la sauvegarde du patrimoine culturel: nous ne pourrons affronter valablement le présent et l'avenir que si nous maîtrisons notre passé. Pour le maîtriser, il faut d'abord le conserver. Il y va de notre enracinement, mais aussi de la qualité de la vie, de notre relation avec notre environnement spatial et temporel, et cette sauvegarde doit être reliée à la création contemporaine.

Mais l'ampleur des besoins concernant la remise en état du patrimoine culturel, en particulier en Europe centrale et orientale, est telle qu'il faudra probablement s'orienter vers des formules nouvelles telle la création d'un fonds de soutien financé par des fonds publics ou privés;

— la formation des hommes: la nécessité de développer des programmes de formation, notamment de dimension européenne, s'est fait sentir dans le passé. Ce phénomène s'accentuera encore dans l'avenir comme l'a montré le séminaire que nous avons organisé à Strasbourg en mars de cette année pour les hauts fonctionnaires culturels des pays d'Europe centrale et orientale. Mais il ne s'agit pas de former seulement les administrateurs responsables des politiques culturelles; les créateurs, les conservateurs et autres techniciens du patrimoine culturel, les artistes, les jeunes épris de culture souhaitent aussi être mobiles et recevoir des formations européennes.

Il faut donc étudier les moyens d'accroître la mobilité et la formation européenne des acteurs du développement culturel (administrateurs, créateurs, artistes, architectes) en fonction d'un programme qui pourrait être mené en coopération avec d'autres organisations internationales, notamment la Communauté européenne et des organisations non gouvernementales;

— enfin, il est un domaine où les besoins immédiats se font cruellement sentir: il s'agit de la traduction d'ouvrages littéraires et éventuellement scientifiques écrits dans les langues moins répandues, ou d'ouvrages à traduire dans des langues peu pratiquées.

Dans ce domaine, on pourrait s'inspirer d'instruments qui ont fait leur preuve au sein du Conseil de l'Europe, par exemple le Fonds Eurimages, qui vise à soutenir la production cinématographique et audiovisuelle européenne et qui a été créé sur la base d'un accord partiel auquel dix-neuf Etats membres sont actuellement parties.

IV. *Conclusion*

Le Conseil de l'Europe est heureux de pouvoir participer au présent colloque et est disposé à apporter sa contribution à la partie culturelle du processus CSCE.

Dès 1975, le processus CSCE avait mis en évidence la nécessaire dimension culturelle de la coopération politique. En effet, les deux sont liées. Mais cela signifie que la culture dont nous parlons

about is not isolated from the values which form the base or foundation of our conception of Europe.

This conception is based on a humanism which involves tolerance, respect for other people and openmindedness.

Cultural co-operation among us must help to build a dynamic Europe and not a mere aggregate of states united only by their geographical nearness and a common history. Let us be quite clear: the Europe which is our goal will be democratic and will respect human rights or it will not be achieved, and it is in this context that cultural co-operation must be set.

Contribution of the Council of Europe to the CSCE meeting of experts on national minorities
(Geneva, 1-19 July 1991)[1]

The Council of Europe's contribution to the Moscow meeting of the CSCE Conference on the Human Dimension
(10 September-4 October 1991)[1]

n'est pas indépendante des valeurs qui sont le socle, le fondement, de notre conception de l'Europe.

Celle-ci s'inspire d'un humanisme qui implique la tolérance, le respect de l'autre et l'ouverture d'esprit.

La coopération culturelle entre nous doit contribuer à construire une Europe dynamique, et pas n'importe quel agrégat d'Etats, unis seulement par le voisinage géographique et une histoire commune. Soyons très clairs: l'Europe qui est notre objectif sera démocratique et respectueuse des droits de l'homme ou elle ne sera pas, et c'est dans cette perspective que doit s'inscrire la coopération culturelle.

Contribution du Conseil de l'Europe à la réunion d'experts de la CSCE sur les minorités nationales
(Genève, 1er-19 juillet 1991)[1]

Contribution du Conseil de l'Europe à la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE
(Moscou, 10 septembre-4 octobre 1991)[1]

1. This document was produced in limited numbers for the corresponding CSCE meeting. For further information, please contact the Directorate of Political Affairs, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. Ce document a été produit dans un nombre limité d'exemplaires. Pour plus d'informations, s'adresser à la Direction des affaires politiques, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.